DISCOURS
POLITIQUES,
TRADUITS DE L'ANGLOIS
DE MONSIEUR HUME.

TOME SECOND.

DISCOURS POLITIQUES DE MONSIEUR HUME

TRADUITS DE L'ANGLOIS

Nouvelle Edition.

Par

MONSIEUR L'ABBÉ LE BLANC
Hiſtoriographe des Bâtimens du Roy de France.

Magna pars, ſtudiorum amœnitates quærimus : quæ vero tractata ab aliis dicuntur immenſæ ſubtilitatis, obſcuris rerum tenebris premuntur.

Plin. in Præf. ad Veſpaſ.

TOME SECOND.

avec Privilège du Roi.

A DRESDE,
Chez MICHEL GROELL,
Libraire & Marchand d'Estampes.

M. DCC. LV.

DISCOURS
POLITIQUES,
TRADUITS DE L'ANGLOIS
DE Mr. HUME.

DISCOURS IX.

De quelques Coûtumes remarquables.

Je ferai quelques Réflexions ſur trois Coûtumes remarquables, dans trois fameux Gouvernemens, & je conclurai du tout que les maximes générales en Politique ne doivent être établies qu'avec de grandes réſerves, & qu'on découvre ſouvent des apparences irrégulieres & extraordinaires dans le Monde moral, auſſi-bien que dans le Monde phyſique. On rendra peut-être mieux compte de ce qui ſe

paſſe dans le premier après l'évènement, ſoit par les principes que chacun a au-dedans de ſoi, ſoit par l'obſervation commune, que je regarde comme la preuve la plus forte; mais ſouvent il eſt entièrement impoſſible à la prudence humaine de les prévoir ou de les prédire.

I. On croiroit que dans toute Aſſemblée ou Conſeil ſuprême qui délibere, il eſt néceſſaire d'accorder à chaque Membre la liberté de la parole, & qu'on y doit écouter tous les avis & raiſonnemens, qui peuvent tendre de quelque maniere que ce ſoit à éclaircir la matiere en délibération. On concluroit encore avec une plus grande aſſûrance, qu'après qu'un avis ouvert a été approuvé par cette Aſſemblée, dans laquelle réſide la Puiſſance Législative, le Membre qui a ouvert cet avis doit être pour jamais à couvert de toute pourſuite. Mais ce qui en Politique doit paroître indiſputable à la premiere vûe, c'eſt que du moins le Membre doit être à l'abri de toute Jurisdiction inférieure, & que ce même Tribunal ſuprême de la Législation, devroit en ce cas avoir ſeul le droit de le rendre dans la ſuite reſponſable des Avis ou Harangues que l'Aſſemblée auroit approuvées auparavant. Cependant ces Maximes, qui nous paroiſſent ſi incon-

teſtables, ont toutes été démenties par le Gouvernement Athénien, & de même par des principes & des cauſes qui paroîſſent prèſque inévitables.

Par le γραφὴ παρανόμων, ou *l'Accuſation d'illégalité* (quoique les Antiquaires & les Commentateurs n'en aient pas fait la remarque) on pouvoit dans une Cour de Juſtice ordinaire faire le Procès & infliger des peines à tout homme, pour avoir fait ſur ſon avis paſſer une Loi dans l'Aſſemblée du Peuple, ſi cette Loi paroîſſoit à cette Cour, injuſte & préjudiciable au Public. Ainſi Démoſthène trouvant que l'argent pour les Vaiſſeaux étoit levé irrégulierement, & que les pauvres portoient le même fardeau que les riches, en équipant les Galères, corrigea cet abus par une Loi très-utile, qui proportionnoit la depenſe au revenu de chaque Particulier.

Il propoſa cette Loi à l'Aſſemblée ; il en prouva tous les avantages (*a*); il convainquit le Peuple, le ſeul Légiſlateur d'Athènes, la Loi paſſa & fut exécutée: cependant on lui fit enſuite un Procès criminel pour cette Loi, ſur la plainte des Riches, qui

(*a*) Nous avons encore ſa Harangue ſur ce ſujet: περὶ Συμμοριας.

étoient fâchés du changement qu'il avoit introduit dans les Finances (*a*). Il fut, à la vérité, abſous en prouvant de nouveau l'utilité de cette Loi.

Ctéſiphon propoſa dans l'Aſſemblée du Peuple, de décerner des honneurs particuliers à Démoſthène, comme à un Citoyen affectionné & utile à la République. Le Peuple convaincu de cette vérité ordonna que les honneurs lui fuſſent déférés; cependant on fit enſuite un Procès à Ctéſiphon en vertu du γραφὴ παρανόμων.

Parmi les autres allégations il fut aſſûré que Démoſthène n'étoit pas un bon Citoyen, ni affectionné au bien du Peuple. L'Orateur fut appellé pour défendre ſon ami & par conſéquent lui-même, ce qu'il fit par cette ſublime pièce d'éloquence qui a toûjours fait depuis l'admiration du Genre humain.

Après la fatale bataille de Chæronée, ſûr la propoſition d'Hypérides, on fit une Loi qui donnoit la liberté aux Eſclaves, & qui les enrôloit dans les Troupes (*b*). L'Ora-

(*a*) *Pro Cteſiphonte.*

(*b*) *Plut. in vita decem Oratorum.* Démoſthène donne une idée différente de cette Loi: il dit qu'elle avoit pour but de rendre les ἄτιμοι ἐπίτιμοι ou de rendre le privilège de pouvoir occuper des

teur fut recherché dans la ſuite au ſujet de cette Loi, par l'accuſation ci-deſſus mentionnée, & ſe défendit entr'autres raiſons par ce trait, dont Plutarque & Longin ont loué la beauté. „Ce n'eſt pas moi, dit-il, „qui ai demandé cette Loi, c'eſt la néceſſité „des guerres, c'eſt la bataille de Chæronée." Les Oraiſons de Démoſthène ſont remplies d'exemples de Procès de cette nature, & prouvent clairement que rien n'étoit plus commun.

La Démocratie Athénienne étoit un Gouvernement de populace, dont il eſt difficile aujourd'hui de ſe former une idée. Le Corps entier du Peuple raſſemblé donnoit ſon ſuffrage pour chaque Loi, ſans aucune limitation de biens, ſans aucune diſtinction de rang, ſans dépendance d'aucune Magiſtrature ou du Sénat, & par conſéquent ſans aucun égard à l'ordre, à la juſtice & à la prudence.

Les Athéniens s'apperçurent bientôt des inconvéniens de cette Conſtitution : mais comme ils avoient de la répugnance à s'impoſer eux-mêmes aucune règle ou reſtriction, ils ſe réſolurent à la fin à contenir leurs Dé-

Charges à ceux qui en avoient été déclarés incapables. Peut-être ces deux articles étoient-ils dans la même Loi.

magogues ou Conſeillers par la crainte des recherches ou des punitions futures. En conſéquence ils inſtituerent cette Loi remarquable, Loi ſi eſſentielle à leur Gouvernement, qu'Eſchine avance, comme une vérité reconnue, que ſi cette Loi venoit à être abolie ou ſeulement négligée, il ſeroit impoſſible à la Démocratie de ſubſiſter (*a*). Le Peuple ne craignoit pas que l'autorité de ces Cours criminelles pût porter aucune atteinte à la Liberté, parce que ces Juges qui étoient très-nombreux, n'étoient que des Citoyens ordinaires que l'on choiſiſſoit à chaque fois au ſort d'entre le Peuple. Les Athéniens ſe regardoient eux-mêmes comme dans un état de minorité, où ils avoient l'autorité ſi-tôt qu'ils venoient à uſer de leur raiſon, non-ſeulement de revoir & de rétracter tout ce qui avoit été déterminé, mais de punir

(*a*) *In Cteſiphontem.* Il eſt à remarquer que le premier pas de la diſſolution de la Démocratie, par Critias & les Quarante, fut d'annuller le γραφὴ παρανόμων ; comme nous l'apprenons de Démoſthène, κατα τιμοκ. L'Orateur, dans cette Oraiſon, nous donne les termes de la Loi qui établit le γραφὴ παρανόμων, *pag. 297. ex edit. Aldi.* Et il part des mêmes principes que nous employons ici pour en rendre raiſon.

leurs Chefs pour des entrepriſes où la République s'étoit engagée à leur perſuaſion. La même Loi avoit lieu à Thèbes (*a*), & pour les mêmes raiſons.

Il paroît que ç'a été l'uſage à Athènes, lors de la promulgation de toute Loi, qui étoit jugée très-utile ou populaire, d'en défendre pour jamais l'abrogation. Ainſi le Démagogue qui employoit tous les revenus publics, à l'entretien des Jeux & des Spectacles, auroit déclaré Criminel, quiconque eût oſé ſeulement propoſer l'abolition de cette Loi (*b*). Ainſi Leptinès demanda qu'on établît une Loi, non-ſeulement pour révoquer toutes les immunités anciennement accordées, mais pour priver le Peuple à l'avenir du pouvoir d'en accorder davantage (*c*). Ainſi l'on défendit toutes les proſcriptions (*d*), ou Loix, contre un Athénien, qui ne ſeroient pas communes pour tous les autres Membres de la République. Ces cauſes abſurdes, par leſquelles la puiſſance législative tâchoit de ſe lier elle-même pour jamais, ne pouvoient venir que de la con-

(*a*) *Plut. in vita Pelop.*
(*b*) *Demoſth. Olynth. 1. 2.*
(*c*) *Demoſth. contra Lept.*
(*d*) *Demoſth. contra Ariſtocratem.*

noiſſance générale que l'on avoit à Athènes de la légèreté & de l'inconſtance du Peuple.

II. Une Roue dans une roue, comme nous l'obſervons dans l'Empire d'Allemagne, eſt regardée par le Lord Shaftsbury, comme une abſurdité en Politique (*a*). Mais que devons-nous dire de deux roues égales qui gouvernent la même machine politique, ſans aucune dépendance ou ſubordination mutuelle, & qui cependant conſervent la plus grande harmonie? Si quelqu'un s'aviſoit de propoſer deux corps législatifs diſtincts dont chacun poſſéderoit une pleine & entiere autorité, & n'auroit aucun beſoin de l'aſſiſtance de l'autre pour donner de la validité à ſes actes, cela paroîtroit d'avance impraticable auſſi long-tems que les hommes ſeront conduits par les paſſions de l'ambition, de l'émulation, & de l'avarice qui ſont les principes qui juſqu'ici les ont gouvernés. Si j'aſſurois que l'état que j'ai en vûe étoit diviſé en deux factions diſtinctes, dont chacune prédominoit dans une Légiſlation ſéparée, ſans que ces deux pouvoirs indépendans s'entrechoquaſſent; la ſuppoſition

(*a*) Eſſai ſur la Liberté de l'Eſprit, &c. *Part. III. Sect. 2.*

paroîtroit prèſque incroyable. Si pour ajoûter au Paradoxe, j'affirmois que ce Gouvernement quoique disjoint & irrégulier, étoit la République la plus active, la plus conquérante, & la plus illuſtre qui ait paru ſur le Théatre du monde; on me droit certainement qu'une ſemblable chimere Politique eſt auſſi abſurde qu'aucune viſion des Poëtes; mais il ne faut pas chercher loin pour prouver la réalité des ſuppoſitions précédentes, car c'étoit en effet le cas de la République Romaine.

Chez elle le pouvoir législatif étoit placé également dans les comices par Centuries & les Comices par Tribus. Dans les premiers, comme tout le monde ſait, le Peuple donnoit ſes ſuffrages ſuivant le cens ou dénombrement, de ſorte, que lorſque la premiere claſſe étoit unanime, comme cela arrivoit communement, quoiqu'elle ne contînt pas peut-être la centième partie de la République, elle ne laiſſoit pas de déterminer le tout, & avec l'autorité du Sénat établiſſoit une loi. Dans les derniers, chaque ſuffrage étoit pareil, & comme l'autorité du Sénat n'y étoit pas requiſe, la Populace prévaloit entièrement & donnoit des loix à tout l'Etat. Dans toutes les diviſions de parti, d'abord

entre les Patriciens & les Plébéïens, enſuite, entre les Nobles & le Peuple; l'intérêt de l'Ariſtocratie étoit prédominant dans la premiere Législation, celui de la Démocratie dans la ſeconde, l'une pouvoit toûjours détruire ce que l'autre avoit établi: il y a plus, l'une par une propoſition ſoudaine & imprévue pouvoit prévenir l'autre, & anéantir totalement ſa rivale par un ſuffrage auquel la nature de la Conſtitution donnoit la pleine autorité de Loi. Mais on ne remarque dans l'Hiſtoire Romaine aucun débat de cette eſpèce, aucune querelle entre les deux Puiſſances législatives, quoiqu'il y en eût beaucoup entre les partis qui les gouvernoient. D'où a pu naître cette concorde qui doit paroître ſi extraordinaire?

La Législation établie à Rome par l'autorité de Servius Tullius, étoit celle des Comices pas Centuries, qui après l'expulſion des Rois rendit le Gouvernement pour quelque tems prèſque Ariſtocratique; mais le Peuple ayant le nombre & la force de ſon côté, & étant fier de ſes fréquentes victoires & des conquêtes qu'il faiſoit ſur l'ennemi, l'emporta toûjours toutes les fois que les choſes en vinrent aux extrémités; il extorqua premierement du Sénat la Magiſtrature

des Tribuns, & enſuite le pouvoir Légiſlatif des Comices par Tribus. Il convenoit alors aux Nobles d'être plus attentifs que jamais à ne pas provoquer le peuple : car outre la force dont les derniers étoient en poſſeſſion, ils avoient auſſi acquis celle de l'Autorité légale, & pouvoient à chaque inſtant annuller tout Ordre & toute Inſtitution qui leur étoit directement contraires. Les Nobles par intrigue, par influence, par argent, par combinaiſon, & par le reſpect qu'on avoit pour eux pouvoient ſouvent prévaloir & diriger toute la machine du Gouvernement ; mais s'ils avoient mis ouvertement leurs Comices par Centuries en oppoſition aux Comices par Tribus, ils auroient bientôt perdu l'avantage de cette inſtitution, avec les Conſuls, les Préteurs, les Ediles, & tous les Magiſtrats dont l'élection en dépendoit; tandis que les Comices par Tribus, qui n'avoient pas les mêmes raiſons pour ménager ceux par Centuries, révoquoient ſouvent des Loix favorables à l'Ariſtocratie; ainſi ils limiterent l'autorité des Nobles, ils protégerent le Peuple contre l'oppreſſion des Grands, ils cenſurerent les actions du Sénat & des Magiſtrats. Les Comices par Centuries jugerent toûjours à propos de ſe ſoumettre, &

quoiqu'égaux en autorité ſe trouvant inférieurs en puiſſance, ils n'oſerent jamais choquer directement l'autre Puiſſance législative, ſoit en révoquant ſes Loix, ſoit en établiſſant eux-mêmes d'autres Loix, qu'ils prévoyoient bien que les Comices par Tribus auroient enſuite annullées.

On ne trouve aucun exemple d'oppreſſion ou de diſpute entre ces Comices, excepté une petite altercation de cette eſpèce dont parle Appien dans le troiſième Livre de ſes guerres Civiles. Marc-Antoine voulant priver Décimus Brutus du Gouvernement de la Gaule Ciſalpine, monta à la tribune & appella les Comices par Centuries pour prévenir l'Aſſemblée des autres qui avoit été ordonnée par le Sénat. Mais les affaires étoient tombées alors dans une telle confuſion, & la Conſtitution de la République étoit ſi près de ſa derniere extrémité, qu'on ne peut rien conclure de cet exemple. Cette conteſtation d'ailleurs étoit plutôt fondée ſur la forme que ſur la différence de parti. Le Sénat avoit ordonné les Comices par Tribus, pour empêcher l'aſſemblée de ceux par Centuries, qui par la Conſtitution, ou du moins par la forme du Gouvernement, pouvoient diſpoſer ſeuls des Provinces.

Les Comices par Centuries rappellerent Cicéron que ceux par Tribus avoient banni par un Plébiſcite; mais il faut obſerver que ce banniſſement n'a jamais été regardé comme un acte légal, émané du choix libre & de l'inclination du Peuple. Il fut toûjours attribué à la ſeule violence de Clodius, & aux dèſordres qu'il avoit introduits dans le Gouvernement.

III. La troiſième Coûtume que nous nous ſommes propoſés d'examiner regarde l'Angleterre (*a*), quoiqu'elle ne ſoit pas ſi

(*a*) Le même Auteur releve ailleurs une contradiction apparente, qui ſe trouve encore dans la Conſtitution du Gouvernement Anglois. „Com-„bien, dit-il, des Géniés, tels que Cicéron ou „Tacite, n'auroient-ils pas été ſurpris, ſi on leur „avoit dit que dans les ſiècles à venir, il ſe for-„meroit un ſyſtème de Gouvernement mixte où „l'autorité ſeroit diſtribuée de maniere qu'un des „Ordres pourroit, toutes les fois qu'il lui plairoit, „dépouiller les autres & s'emparer de tout le pou-„voir de la Conſtitution! Un pareil Gouverne-„ment, auroient-ils répondu, ne ſera pas un Gou-„vernement mixte; car l'ambition naturelle des „hommes eſt ſi grande, que rien ne peut l'aſſou-„vir: & s'il eſt de l'intérêt de l'un de ces Ordres, „d'uſurper les différentes parties du pouvoir qui „auront été confiées à chacun des autres, cet Or-

importante que celles d'Athènes & de Rome,

„dre le fera certainement, & ſe rendra, autant „qu'il ſera poſſible, abſolu & indépendant."

„Cependant l'expérience prouve qu'à cet égard „ils ſe ſeroient trompés, car c'eſt là préciſement le „cas de la Conſtitution du Gouvernement Anglois. „La portion de puiſſance qu'elle donne à la Cham„bre des Communes eſt ſi grande, que cette Cham„bre eſt Maîtreſſe abſolue de toutes les autres par„ties du Gouvernement. Le pouvoir législatif du „Prince n'eſt pas une barriere ſuffiſante pour la „contenir; car quoique le Roi ait la Négative „pour la Sanction de toutes les Loix, ce privilège „eſt en effet reconnu pour être ſi peu important, „que tout ce qui eſt arrêté par les deux Chambres „eſt toûjours ſûr de paſſer comme une Loi. Le „conſentement du Roi n'eſt prèſque autre choſe „qu'une pure formalité. Le principal poids de „la Couronne eſt dans le pouvoir exécutif: mais „outre que le pouvoir exécutif dans tout Gouver„nement, eſt toûjours ſubordonné au pouvoir lé„gislatif, l'exercice de cette puiſſance demande „une dépenſe immenſe, & les Communes ſe ſont „attribuées à elles-mêmes le ſeul pouvoir de diſpo„ſer de l'argent. Combien donc ne ſeroit-il pas „facile à cette Chambre, de dépouiller la Cou„ronne de tous ſes privilèges l'un après l'autre, en „rendant chaque conceſſion d'argent conditionelle, „& en choiſiſſant ſi bien ſon tems, que le refus de „ſubſides, ne feroit qu'embarraſſer le Gouverne„ment, ſans donner aux Puiſſances étrangeres au-

dont nous venons de parler, elle n'eſt ni

„cun avantage ſur nous? Si la Chambre des Com-
„munes dépendoit du Roi de la même maniere, ſi
„aucun de ſes Membres ne poſſédoit rien qu'à ti-
„tre de Don du Roi, leurs réſolutions ne dépen-
„droient-elles pas auſſi de ſes ordres, & de ce mo-
„ment ne ſeroit-il pas totalement le Maître? Quant
„à la Chambre des Seigneurs, ils ne ſont un ſoû-
„tien puiſſant pour la Couronne, qu'auſſi long-
„tems qu'elle-même fait le leur: mais l'expérien-
„ce & la raiſon nous prouvent également qu'ils
„n'ont ni force, ni autorité, pour ſe ſoûtenir ſeuls
„eux-mêmes & ſans un pareil appui."

„Comment trouverons-nous donc la ſolution
„de ce Paradoxe? Par quels moyens ce Membre
„de notre Conſtitution eſt-il contenu dans ſes pro-
„pres limites, puiſque par la nature de notre Con-
„ſtitution même, il doit néceſſairement avoir tout
„le pouvoir qu'il demande, & qu'il ne reconnoît
„de bornes que celles qu'il ſe fixe lui-même? Com-
„ment accorder une pareille puiſſance avec l'expé-
„rience de la Nature humaine? Je répons que l'in-
„térêt de tout le Corps eſt ici reſtraint par l'intérêt
„de chaque individu, & que la Chambre des Com-
„munes n'excède pas ſon pouvoir, parce qu'une
„pareille uſurpation ſeroit contraire à l'intérêt de
„la plus grande partie de ſes Membres. La Cour
„a tant d'Emplois à ſa diſpoſition, que lorſqu'el
„le ſera ſecondée par la partie honnête & déſinté-
„reſſée de la Chambre, elle décidera toûjours les
„réſolutions de tout le Corps, du moins en tout

moins ſinguliere, ni moins remarquable. C'eſt une maxime que l'on n'a jamais diſputée en Politique, & qui eſt reçue comme univerſelle, qu'une Puiſſance quelque grande qu'elle ſoit, lorſqu'elle eſt accordée par la Loi à un Magiſtrat éminent, n'eſt pas ſi dangereuſe pour la Liberté qu'une autorité quelque foible qu'elle puiſſe être, qu'il acquiert par la violence & par l'uſurpation: car outre que la Loi limite toûjours le pouvoir qu'elle accorde; le recevoir comme une conceſſion, c'eſt établir l'autorité dont il dérive, & cela ſuffit pour conſerver l'harmonie de la Conſtitution. Par le même droit que l'on s'arroge une prérogative ſans la Loi, on peut en prétendre une autre, & puis encore

„ce qui ne portera aucune atteinte à l'ancienne „Conſtitution. Ainſi nous pouvons donner à „cette influence le nom qu'il nous plaira, nous „pouvons l'appeller *Corruption* ou *Dépendance;* „mais il faut qu'il y en ait toûjours quelque degré, „de quelque eſpèce que ce ſoit, par la Nature même de notre Conſtitution, & pour conſerver la „forme de notre Gouvernement mixte."

Eſſays Moral and Philoſophical. London, 1748.

Ces principes ſont bien différens de ceux de tant d'Auteurs qui ont écrit contre la Cour & les Miniſtres, & du moins comme ils ſont plus modérés, paroiſſent plus raiſonnables.

une

une autre avec une plus grande facilité. La premiere uſurpation ſert d'exemple pour la ſeconde, & donne de la force pour maintenir l'une & l'autre. De-là l'Héroïſme d'Hampden qui ſoûtint toute la violence de la perſécution Royale, plutôt que de payer une Taxe de vingt ſchelings qui n'étoit pas impoſée par le Parlement. De-là le ſoin qu'a tout Anglois qui aime ſa Patrie, de s'oppoſer à toutes les uſurpations de la Cour. C'eſt à ce principe ſeul, enfin, que l'on doit la Liberté dont on jouït aujourd'hui en Angleterre.

Il y a cependant une occaſion où le Parlement s'eſt éloigné de cette maxime (*a*); c'eſt en ce qui regarde l'enrolement forcé des Matelots. On permet ici facilement à la Cou-

(*a*) „Le Bill qui permet l'enlevement des Ma„telots qui ſont ſur des Vaiſſeaux Marchands, n'eſt „pas de la même eſpèce: il porte ſur la liberté du „Commerce, interrompt & arrête des entrepriſes „avantageuſes, & peut décourager le Négociant „incertain s'il aura un équipage ſuffiſant pour „l'exécution de ſon projet. Il eſt vrai que la Loi „de l'Etat eſt au-deſſus de la Loi ordinaire, & „qu'elle eſt toûjours juſte lorſqu'elle part de l'au„torité légitime, mais la ſage Politique doit pré„venir les injuſtices particulieres, &c."

M. Melon, *Chapitre XI. De la Liberté du Commerce.*

ronne l'exercice d'un pouvoir contre les Loix, & quoiqu'on ait ſouvent déliberé ſur les moyens de le rendre légitime, & ſous quelles reſtrictions on pourroit l'accorder au Roi, on n'a encore pû propoſer aucun expédient ſûr pour parvenir à cette fin, & il a toûjours paru que la Loi mettroit la Liberté en plus grand danger que l'uſurpation. Lorſque le pouvoir n'eſt exercé que pour armer la Flotte, les hommes s'y ſoûmettent volontiers, par la perſuaſion où ils ſont de ſon avantage & de ſa néceſſité : Les Matelots, les ſeuls ſur qui s'exerce une pareille contrainte, ne trouvent perſonne qui prenne leur parti, lorſqu'ils réclament des droits & des privilèges que la Loi accorde à tous les Sujets Anglois, ſans aucune diſtinction. Mais ſi dans quelque occaſion, un Miniſtre faiſoit ſervir ce pouvoir à ſoûtenir ſa faction & ſa tyrannie ; la faction oppoſée, ou plutôt tous ceux qui aiment leur Pays prendroient bientôt l'alarme & ſoûtiendroient le Parti opprimé. La Liberté des Anglois ſeroit maintenue ; les Jurés ſeroient implacables, & les inſtrumens de la Tyrannie, qui auroient agi contre la Loi & l'équité, ſeroient livrés à la vengeance publique. De l'autre côté, ſi le Parlement accordoit au Roi

un pareil pouvoir, on tomberoit probablement dans l'un de ces deux inconvéniens; ou bien, en le lui donnant, on y mettroit tant de reſtrictions qu'il perdroit ſes effets en gênant l'autorité de la Couronne, ou bien on le rendroit ſi étendu, qu'il en pourroit ſuivre de grands abus, pour leſquels en ce cas il n'y auroit pas de remèdes. L'illégalité même du pouvoir à préſent prévient ces inconvéniens, par la facilité des remèdes qu'elle fournit.

Je ne prétens pas exclure par ce raiſonnement toute poſſibilité d'un Réglement pour les Matelots, qui pourvoiroit à l'armement de la Flotte, ſans être dangereux pour la Liberté (*a*). J'obſerve ſeulement que l'on n'a

(*a*) „Ces Maximes s'appliquent aux Matelots „Anglois, qui n'ont pris aucun engagement par„ticulier, pour ſervir l'Etat dans cette profeſſion, „& qui pourtant s'y trouvent forcés arbitraire„ment. Une ſage Légiſlation exigeroit de cha„que Matelot de ſervir à ſon tour dans les occa„ſions marquées: alors ils ne ſeroient Matelots „qu'à cette charge, qu'ils partageroient égale„ment avec tous les autres: c'eſt ainſi qu'en Fran„ce ils ſont enclaſſés, & volontairement aſſujettis „aux Corvées néceſſaires de la Marine, ſans bleſ„ſer la juſtice particuliere."

pas encore préſenté aucun Plan de cette nature qui ait pû ſatisfaire, & que plutôt que d'adopter aucun de ceux qui ont été imaginés juſqu'ici, nous ſuivons un uſage en apparence le plus abſurde & le plus déraiſonnable. La Puiſſance, dans les tems d'une pleine Paix intérieure, eſt armée contre la Loi. Une uſurpation ouverte & continue eſt permiſe à la Couronne, au milieu de la plus grande joulouſie & de la plus grande vigilance de la part du Peuple. La Liberté, dans le Pays de la plus grande Liberté, eſt entiére-

---

M. MELON *indique là un expédient qui ne peut être ignoré des Anglois, & auquel probablement ils auroient eu recours dès long-tems, ſi le remède ne leur avoit paru plus dangereux que le mal. Ce qui eſt avantageux dans une ſorte de Gouvernement, devient ſouvent tout le contraire dans un autre. On craint en Angleterre tout ce qui peut augmenter la puiſſance du Roi; c'eſt par cette raiſon qu'il n'y a point de Maréchauſſées, dont l'établiſſement en France a rendu les grands chemins ſi ſûrs. Tous les dèſordres, qui arrivent par les Voleurs qui infeſtent l'Angleterre, paroiſſent aux Anglois un moindre mal que celui dont ils ſe croiroient menacés par ce nombre d'*Hommes *armés qui ſeroit à la diſpoſition du Souverain; car il ne ſeroit pas non plus de l'intérêt du Roi de permettre que cette Troupe dépendît du Parlement.*

ment abandonnée á ſa propre défenſe, ſans appui, ſans protection.

L'état ſauvage de la Nature eſt renouvellé au milieu d'une des Sociétés les plus civiliſées du Genre humain. De grandes violences & toutes ſortes de déſordres ſe commettent avec impunité, parmi le Peuple qui a le plus de douceur & d'humanité, tandis que l'un des Partis exige l'obéiſſance au ſuprême Magiſtrat, & que l'autre réclame en ſa faveur les Loix fondamentales de l'Etat.

DISCOURS X.

De la Population des Nations anciennes (*a*).

Il y a peu de fondement, ſoit par la raiſon ou par l'expérience, de croire l'Univers éternel & incorruptible. Le mouvement

---

(*a*) Un Eccléſiaſtique recommandable d'Edimbourg ayant écrit il y a quelques années un Diſcours ſur la même queſtion que celui-ci, a bien voulu dernierement le communiquer à l'Auteur. Il ſoûtient l'avis diamétralement oppoſé à celui que l'on embraſſe ici, & ſon Ouvrage eſt rempli d'érudition & de raiſonnemens ſolides.

L'Auteur avoue avoir emprunté de ce Diſcours, à quelques changemens près, deux calculs, dont l'un regarde les Habitans de l'ancien *Belgium* (la Flandre); l'autre regarde ceux de l'Epire. Si ce ſavant Eccléſiaſtique veut conſentir à publier ſa Diſſertation, elle ſervira à jetter un grand jour ſur cette queſtion, la plus curieuſe & la plus importante de toutes celles d'érudition.

Cette Diſſertation a depuis été imprimée & vient d'être traduite en François par M. DE JONCOURT, *Profeſſeur de Langues Etrangeres à Paris. Elle eſt de* M. R. WALLACE, *Chapelain de Sa Majeſté Britannique & Membre de la Société Philoſophique d'Edimburg. Elle eſt intitulée:* ESSAI SUR LA

rapide & continuel de la matiere, les révolutions violentes qui agitent chaque partie, les changemens remarquables dans le Ciel, les traces visibles, aussi-bien que la tradition d'un Déluge universel, ou d'une convulsion générale des Elémens, tout concourt à nous prouver fortement la mortalité de cette fabrique du Monde, & son passage par corruption ou par dissolution, d'un état à un autre. Il faut donc qu'il ait successivement son enfance, sa jeunesse, son âge viril & sa

---

DIFFERENCE DU NOMBRE DES HOMMES dans les Tems Anciens & Modernes, dans lequel on établit qu'il étoit plus considérable dans l'Antiquité. A Londres, 1724.

M. WALLACE *a grande raison d'assûrer que*, „l'éclaircissement de ce fait est d'une très-grande „importance; qu'il est très-étroitement lié à la „plus profonde politique & à la plus intime Con„stitution de la Société humaine." *En effet, la Question touchant le Nombre des hommes dans les tems Anciens & Modernes, & sous les différens Gouvernemens de l'Antiquité, ou de ces derniers siècles, ne doit pas être regardée comme un objet de pure curiosité; mais comme un de ceux qui touchent de plus près au bien du Genre humain, puisque la plus forte présomption, en faveur des Coûtumes & de la Politique d'un Gouvernement, est lorsque, toutes choses égales, ce Gouvernement est en état de produire & de maintenir un plus grand nombre de Sujets.*

vieilleſſe, auſſi-bien que chaque Individu qu'il contient, & il eſt probable que l'Homme, de même que les Animaux & les Végétaux, aura part à toutes ces variations.

Dans l'âge floriſſant du Monde, l'eſpèce humaine doit poſſéder une plus grande vigueur d'eſprit & de corps, & par conſéquent une ſanté plus heureuſe, des eſprits plus animés, une plus longue vie, un penchant plus fort & plus de puiſſance pour la génération. Mais ſi le ſyſtème général des choſes, & par la même raiſon, la Société humaine éprouvent de ces révolutions graduelles, elles ſont trop lentes, pour pouvoir être diſcernées dans cette courte période que renferment l'Hiſtoire & la Tradition. La ſtature & la force du corps, la longueur de la vie, le courage même & l'étendue du génie, paroîſſent juſqu'ici avoir été naturellement à peu près les mêmes dans tous les Siècles.

Les Arts & les Sciences, à la vérité, ont fleuri dans un tems & ont déchu dans un autre: mais nous pouvons obſerver que dans celui même où ces Arts ont été portés chez un Peuple à la plus grande perfection, ils étoient peut-être entièrement ignorés de toutes les Nations voiſines, & que quoiqu'ils ſoient univerſellement tombés dans un Siècle;

cependant dans la génération ſuivante, ils ſe ſont encore relevés, & ſe ſont répandus dans tout le monde. Auſſi loin donc que l'obſervation peut s'étendre, on ne diſcerne aucune différence univerſelle dans l'eſpèce humaine; & quand il ſeroit prouvé que l'Univers, de même qu'un corps animal, a un progrès naturel de l'Enfance à la Vieilleſſe; cependant comme il eſt toûjours douteux s'il avance à préſent vers ſa perfection, ou ſi au contraire il s'en éloigne, nous ne pouvons conclure de-là qu'il ſoit encore arrivé aucune décadence dans la Nature humaine (*a*). Ainſi tout homme qui raiſonne juſte, aura peine à ad-

(*a*) Columelle dit, *Liv. 3. Chap. 8.* qu'en Egypte & en Afrique, il étoit très-fréquent & même ordinaire aux Femmes d'accoucher de deux Enfans. *Gemini Partus familiares ac pœne ſolemnes ſunt.* Si la choſe étoit vraie, il y auroit une différence phyſique & dans les climats & dans les ſiècles; car les Voyageurs d'aujourd'hui n'ont rien remarqué de ſemblable au ſujet de ces Pays-là. Au contraire, on ſuppoſe communement qu'il y a plus de fécondité dans les Pays du Nord. Comme l'Egypte & l'Afrique étoient deux Provinces de l'Empire Romain, il eſt difficile, quoiqu'il ne ſoit pas abſolument impoſſible, qu'un homme, tel que Columelle, ait pû ſe tromper ſur ce qui les regarde.

mettre les preuves d'une plus grande Population dans l'Antiquité, que l'on voudroit tirer de la vigueur & de la jeuneſſe imaginaires du Monde. Les cauſes générales Phyſiques doivent être exclues de cette queſtion.

Il y a, à la vérité, quelques cauſes phyſiques particulieres de grande importance. Il eſt fait mention dans l'Antiquité de Maladies qui ſont prèſque inconnues à la Médecine moderne: Depuis il s'en eſt répandu de nouvelles, dont on ne trouve aucune trace dans l'ancienne Hiſtoire (*a*). En faiſant cette comparaiſon, nous pouvons obſerver que le dèſavantage eſt entierement du côté des Modernes; ſans parler de quelques autres Maladies de moindre importance, la Petite Vérole commet de ſi grands ravages, qu'ils ſuffiroient ſeuls pour rendre compte de la différence qui ſe trouve aujourd'hui entre la maniere dont la Terre eſt peuplée, & celle

(*a*) La petite Vérole ſemble n'avoir paru dans le monde que vers le tems de Mahomet. Le premier qui en fait mention, eſt un certain Aaron, Prêtre & Médecin d'Alexandrie en Egypte, qui fleuriſſoit l'an 622. elle n'a été connue en Europe des Médecins Grecs qu'après l'an 640. Tout le monde ſait que le mal de Naples parut pour la premiere fois en Europe au ſiège de Naples en 1493.

dont on ſuppoſe qu'elle l'étoit autrefois. La dixième ou la douzième partie du Genre humain détruite à chaque génération, ne peut manquer de faire une prodigieuſe diminution dans le nombre des Hommes (*a*). Que ſera-ce ſi nous parlons de ceux qui périſſent par les Maladies Vénériennes, cette nouvelle Peſte répandue par tout? Ce mal par ſes opérations conſtantes eſt peut-être équivalent aux trois plus grands fleaux du Genre humain, la Guerre, la Peſte & la Famine. Si donc il étoit

(*a*) C'eſt le Docteur JURIN, qui en comparant les Bills de Mortalité dans Londres pendant quarante-deux ans, a montré que dans cette Capitale & aux environs, un douzième à peu près de ceux qui naiſſent, meurt de cette maladie. Voyez *l'Abrégé des Tranſactions Philoſophiques, Vol. 7. pag. 61.* Mais cette proportion pourroit bien n'être pas la même par toute l'Europe. Il eſt prouvé que dans les Provinces les plus Septentrionales de l'Angleterre, telles que celle d'Yorck, & à Boſton, Colonie Angloiſe, le nombre de ceux qui meurent de cette maladie eſt encore plus fort, & par conſéquent il eſt à préſumer que dans les Pays de l'Europe les plus Méridionaux, le nombre de ceux que la petite Vérole fait périr, doit être au contraire beaucoup moins conſidérable; & en effet, en France, proportion gardée, elle ne fait pas les mêmes ravages en Provence ou dans le Languedoc, qu'à Paris.

certain que dans les anciens tems la Terre étoit plus peuplée qu'elle ne l'eſt à préſent, ſans que l'on puiſſe trouver des cauſes morales d'un ſi grand changement, pluſieurs penſent qu'il ſuffiroit de ces cauſes phyſiques pour nous ſatisfaire ſur ce Chapitre.

Mais eſt-il certain que les Nations Anciennes étoient auſſi peuplées qu'on le prétend? On ne connoît que trop les extravagances de Voſſius à ce ſujet (*a*). Un Auteur de beaucoup plus de génie & de diſcernement que lui, a oſé aſſurer que ſuivant les meilleurs calculs dont de pareilles matieres ſoient ſuſceptibles, il n'y a pas aujourd'hui la cinquantième partie du Genre humain ſur la Terre, qui y étoit du tems de Jules Céſar (*b*).

(*a*) Conſéquemment à ſon ſyſtème, il réduit le nombre des Habitans de l'Europe de ſon ſiècle à trente millions. Il en donne le calcul, où il évalue celui des Habitans de la France à cinq millions; eſtimation qui s'éloigne ſi fort de la vérité, qu'elle ſuffit ſeule pour faire ſentir le faux & le ridicule de ſes autres calculs. La France paſſe pour avoir vingt millions d'hommes, & ceux qui lui en donnent le moins lui en accordent ſeize.

(*b*) Lettres Perſanes. Voyez auſſi l'Eſprit des Loix, *Livre XXIII. Chap. 17. 18. & 19.*

C'eſt dans la cent huitième des Lettres Perſanes que M. le Préſident DE MONTESQUIEU avance

On doit bien ſe douter que les comparaiſons en ce cas ne peuvent être que très-imparfaites, même en nous confinant dans les bornes de l'ancienne Hiſtoire ; l'Europe & les Pays ſitués autour de la Mer Méditerranée. Nous ne connoiſſons pas exactement le nombre d'Hommes d'aucun Royaume de l'Europe d'à préſent, pas même d'aucune Ville. Comment pouvons-nous prétendre de calculer celui des Villes & des Etats de l'Antiquité, dont les Hiſtoriens nous ont laiſſé des traces ſi imparfaites? Quant à moi, la choſe me paroît ſi problématique, que comme j'ai deſſein de

---

ce ſentiment, & l'appuie moins ſur des calculs haſardés, que ſur des faits dont l'évidence paroît frappante. Qu'il me ſoit permis d'ajoûter ici que ſi M. Hume a quelques raiſons de révoquer en doute le témoignage des Hiſtoriens, qui ſouvent exagerent ou ſe contrediſent, il eſt difficile de ſe refuſer à celui des Monumens qui ſubſiſtent encore, & qui ſemblent dépoſer contre lui & en faveur de ceux dont il entreprend de réfuter les opinions. Si l'autorité de Diodore de Sicile eſt ſuſpecte, celle des Pyramides d'Egypte ne l'eſt pas. Le Coliſée, où près de cent mille hommes pouvoient être aſſis à un Spectacle, donne plus d'idée de l'immenſité de la Ville de Rome, que tout ce que les Hiſtoriens en ont écrit. Quelles Villes que Perſépolis, que Palmyre, à en juger par les ruïnes!

haſarder quelques réflexions à ce ſujet, je crois devoir mêler aux recherches concernant les cauſes, celles concernant les faits.

Nous conſidérerons prémièrement, s'il eſt probable, par ce que nous connoîſſons de la ſituation de la Société dans les tems Anciens ou dans ceux d'aujourd'hui, que l'Antiquité ait été beaucoup plus abondante en Peuples; ſecondement, ſi réellement elle l'étoit: Au cas que je puiſſe faire voir que la concluſion eſt moins certaine qu'on ne le prétend en faveur de l'Antiquité; j'obtiens tout ce que je ſouhaite.

En général, nous devons remarquer que la queſtion à l'égard de l'abondance comparative de Peuple dans tels Siècles, ou dans tels Royaumes, entraîne de très-grandes conſéquences, & communement détermine la préférence de leur Politique, de leurs mœurs, & de la Conſtitution de leur Gouvernement: car comme il y a dans tous les individus & de l'un & de l'autre Sexe, un déſir & un pouvoir de génération plus actifs qu'ils ne ſont univerſellement exercés, ce qui y met obſtacle, ne peut venir que de la ſituation embaraſſée des Hommes qu'il appartient à un Gouvernement ſage d'obſerver ſoigneuſe-

ment & d'éloigner (*a*). Tout homme d'ordinaire qui croit pouvoir entretenir une famille, veut en avoir une. A partir de ce principe pour la propagation, l'eſpèce humaine feroit plus que doubler à chaque génération, ſi chacun ſe marioit auſſi-tôt qu'il parvient à l'âge de Puberté. Avec quelle promptitude les Hommes ne multiplient-ils pas dans chaque Colonie & dans tout nouvel établiſſement où il eſt aiſé de pourvoir aux beſoins d'une famille, & où l'on n'eſt pas gêné & aſſujetti comme dans les Gouvernemens établis depuis long-tems. L'Hiſtoire nous parle ſouvent de peſtes qui ont emporté la troiſième ou la quatrième partie d'un Peuple; cepen-

(*a*) L'Auteur des *Remarques ſur les Avantages & les Déſavantages de la France & de la Grande-Bretagne par rapport au Commerce, &c.* fait ſentir en peu de paroles toute la juſteſſe de cette Réflexion.

„C'eſt en proportion du nombre des hommes „qu'il poſſède, qu'un Etat peut être eſtimé plus „puiſſant: c'eſt en proportion du nombre de ſes „hommes, que ſes terres peuvent être mieux cul„tivées; que les bras qui manufacturent, & les „bras qui le defendent ſont plus nombreux; que „les Taxes & les charges ſont moins péſantes ſur „chacun."

§. V. *Page 266. de la ſeconde Edition.*

dant dans une génération ou deux, on ne s'appercevoit plus de la deſtruction, & la Société ſe trouvoit remontée à ſon premier nombre. Les terres qui étoient cultivées, les maiſons bâties, les denrées communes, & les richeſſes acquiſes mettoient ceux qui avoient échappé en état de ſe marier immédiatement, & d'élever des familles qui prenoient la place de celles qui avoient péri (*a*). C'eſt par une raiſon ſemblable que tout Gouvernement ſage, juſte & doux, en rendant la condition de ſes ſujets ſûre & aiſée, ſera toûjours le plus abondant en Peuple, auſſi-bien qu'en commodités & en richeſſes. Un Pays, à la vérité, dont le climat & le ſol ſont propres pour les Vins, ſera naturellement plus pleuplé qu'un qui ne produit que du blé, & celui-ci le ſera auſſi plus qu'un autre dont les pâturages ſeroient l'unique richeſſe. Mais en ſuppoſant

(*a*) C'eſt par cette même raiſon que la petite Vérole ne dépeuple pas autant les Pays qu'on l'imagineroit à la premiere vûe. Où il y a place pour plus de Peuple, il augmentera toûjours, ſans le ſecours des Actes de Naturaliſation.

Don Geronymo de Uztariz, a remarqué que les Provinces d'Eſpagne, qui envoient le plus de Peuple aux Indes, ſont les plus peuplées, ce qui vient de la ſupériorité de leurs richeſſes.

toute

toute choſe égale, on doit s'attendre naturellement qu'où ſe trouve le plus de bonheur & de vertu avec le Gouvernement le plus ſage, il doit y avoir auſſi le plus de Peuple.

Cette queſtion donc qui regarde la Population des tems anciens & modernes, étant reconnue pour être de la plus grande importance, il eſt néceſſaire pour que nous puiſſions déterminer quelque choſe, de conſidérer la ſituation Domeſtique & Politique de ces deux Périodes de tems, afin que l'on juge des faits par leur cauſe morale, ce qui eſt la premiere vue dans laquelle nous nous ſommes propoſé de les conſidérer.

La principale différence entre l'économie domeſtique des Anciens & celle des Modernes, conſiſte dans la pratique de l'Eſclavage qui avoit lieu autrefois, & qui depuis quelques ſiècles a été abolie dans la plus grande partie de l'Europe. Quelques gens, admirateurs paſſionés des Anciens, & zèlés Partiſans de la Liberté civile (car ces ſentimens, comme dans leur principe, ils ſont extrêmement juſtes, ſe trouvent être auſſi prèſque inſéparables) ne peuvent s'empêcher de regretter la perte de cette inſtitution, & tandis qu'ils diffament toute ſoûmiſſion au Gouvernement d'une ſeule perſonne, du nom odieux

d'Eſclavage, ils ſoûmettroient volontiers la plus grande partie du Genre humain à une ſujettion & à un Eſclavage réel. Mais celui qui conſidere les choſes de ſang-froid, trouvera que la Nature humaine en général jouït réellement de plus de Liberté, dans les Gouvernemens même les plus arbitraires de l'Europe, qu'elle n'en a jamais joui dans les plus floriſſantes Périodes des anciens tems.

Autant la ſoûmiſſion à un petit Prince, dont le Domaine ne s'étend pas au-delà d'une ſeule Ville, eſt plus à charge que l'obéiſſance à un grand Monarque; autant l'Eſclavage domeſtique eſt plus cruel & plus oppreſſif, qu'aucune ſujettion civile quelle qu'elle ſoit. Plus le Maître eſt éloigné de nous en diſtance & en dignité, plus nous avons de liberté, moins nos actions ſont examinées & contrôlées, & plus cette cruelle comparaiſon que nous ſommes obligés de faire entre notre propre ſujettion & la liberté, ou même l'empire qu'un autre a ſur nous, devient foible. Ce qui ſubſiſte encore d'Eſclavage domeſtique dans nos Colonies, & parmi quelques Nations Européennes, ne doit ſûrement pas faire déſirer qu'il devint plus général (*a*). Le

(*a*) „Il eſt un plus beau ſpectacle à offrir, c'eſt

peu d'humanité que l'on obſerve communement dans des perſonnes accoûtumées dès leur enfance à exercer une ſi grande autorité ſur des Créatures, leurs ſemblables, & à fouler aux piés la Nature humaine, ſuffiroit ſeule pour nous dégoûter de cette autorité. La raiſon la plus probable que l'on puiſſe donner de la ſévérité, je pourrois dire de la

„la ſageſſe du Réglement de Louis XIV. dans le „Code Noir, en faveur de ces malheureux."

Cette Loi ſi ſage, dont parle M. MELON, *pourroit bien être dans le cas de tant d'autres que nous avons en France qui ne le ſont pas moins, & qui ſont ſi mal exécutées. Il n'y a pas apparence que les Eſclaves ſoient mieux traités dans nos Colonies que dans celles d'Angleterre, Les Loix ont beau être humaines, il n'eſt que trop vrai que l'intérêt particulier rend les hommes barbares toutes les fois qu'ils peuvent l'être impunement. J'ai déja eu la bonne foi d'avouer que* M. MELON *a avancé plus d'un Paradoxe dans ſon* Eſſai ſur le Commerce. *Voilà l'inconvénient des eſprits ſyſtématiques; ils n'enviſagent les choſes que du côté qui leur eſt favorable. L'Eſclavage, tout pernicieux qu'il étoit pour la Société, avoit quelques effets heureux,* M. MELON *les exagere & exténue les ſuites mille fois plus funeſtes qu'il entraînoit néceſſairement: il propoſe de rétablir l'Eſclavage ancien, tandis que ce qu'il en reſte ſur la terre la dépeuple continuellement, & dégrade partout l'humanité.*

barbarie des Mœurs de l'ancien tems, eſt cette pratique de l'Eſclavage domeſtique, par laquelle chaque homme de quelque conſidération devenoit un petit Tyran, par l'éducation qu'il recevoit au milieu de la flatterie, de la ſoûmiſſion & de l'aviliſſement de ſes Eſclaves.

Suivant la pratique des Anciens, toutes les précautions étoient contre les inférieurs pour les retenir dans le devoir & la ſoûmiſſion; ils n'en avoient aucune contre les ſupérieurs, pour les engager aux devoirs réciproques de douceur & d'humanité (*a*). Dans

(*a*) „Une pareille Conſtitution requéroit des „Loix particulieres & très-ſéveres pour prévenir „le traitement barbare de ces Maîtres inhumains: „cependant, après un plus mur examen, nous „trouverons peut-être que la vie des Eſclaves n'é„toit pas auſſi miſérable que l'on ſe la figure au „premier coup d'œil."

M. Wallace, *Eſſai ſur la différence du nombre des Hommes.*

On voit par-là que ce ſavant Auteur Anglois a adopté les principes de M. Melon ſur l'Eſclavage, quoiqu'il ſoit forcé d'avouer: „Qu'il eſt dif„ficile, pour ne pas dire impoſſible, à tout hom„me qui a quelque humanité, de ſe faire à l'inſti„tution d'un Eſclavage domeſtique, & que quel„que avantage particulier qui l'accompagne, on

nos tems modernes, un mauvais Domeſtique ne trouve pas aiſément un bon Maître, ni un mauvais Maître, un bon Domeſtique. Les uns & les autres ſont contenus mutuellement, conformément aux loix inviolables & éternelles de la raiſon & de l'équité.

La coûtume d'expoſer les Eſclaves vieux, inutiles ou malades, dans une Isle du Tibre, pour y mourir de faim, paroît avoir été aſſez commune à Rome; quiconque en réchappoit, après avoir été ainſi expoſé, étoit déclaré libre par un Edit de l'Empereur Claude, par lequel il eſt auſſi défendu de tuer aucun Eſclave uniquement pour cauſe de vieilleſſe ou de maladie (*a*). Mais ſuppoſons que perſonne ne déſobéit à cet Edit, pouvoit-il ren-

„ne ſauroit y penſer ſans une vive compaſſion, & „une eſpèce d'horreur ſecrette. A Dieu ne plaiſe, „dit-il, que je devienne jamais l'Apologiſte de „l'Eſclavage Eccléſiaſtique, Civil ou Domeſti„que, &c." Sans relever l'eſpèce de contradiction qui ſe trouve dans ces différens paſſages de M. WALLACE, ainſi que dans ce que M. MELON a écrit ſur le même ſujet, il me paroît que M. HUME a très-bien répondu aux raiſons de l'un & de l'autre, & qu'il eſt difficile de rien oppoſer à la ſolidité des ſiennes.

(*a*) Suétone, dans la Vie de Claudius.

dre meilleur le traitement Domeſtique des Eſclaves ? leur vie en devoit-elle être beaucoup plus douce ? Nous pouvons imaginer ce que faiſoient les autres, lorſque c'étoit la maxime connue de Caton l'Ancien, de vendre ſes Eſclaves ſurannés à quelque prix que ce fût, plutôt que de les entretenir dans un tems où il ne les regardoit plus que comme un fardeau inutile (*a*).

Ces eſpèces de priſons particulieres que les Romains appelloient *Ergaſtula*, où à force de coups on faiſoit travailler les Eſclaves enchaînés, étoient très-communes dans toute l'Italie : Columelle conſeille de les bâtir toûjours ſous terre (*b*), & recommande (*c*), comme le devoir d'un ſurveillant prudent, d'appeller tous les jours chaque Eſclave par ſon nom, ainſi que cela ſe pratique à la revue d'un Régiment, afin que ſi quelqu'un d'eux vient à déſerter, on le ſache auſſi-tôt. Une preuve de la multitude de ces ſortes de priſons, & du grand nombre d'Eſclaves qui y étoient renfermés, c'eſt ce que dit Tite-Live : *Partem Italiæ Ergaſtula à ſolitudine vindicant.*

(*a*) Plutarque, dans la Vie de Caton.
(*b*) Liv. I. Chap. 6.
(*c*) *Id.* Liv. II. Chap. I.

Il étoit ordinaire à Rome d'avoir pour Portiers des Eſclaves enchaînés, comme il paroît par Ovide & par d'autres Auteurs (*a*). Si les Romains n'euſſent dépouillé tout ſentiment de compaſſion pour cette partie malheureuſe de leur eſpèce, auroient-ils à l'entrée de leurs maiſons (*b*) préſenté à leurs amis, une pareille image de la ſévérité du Maître, & de la miſere de l'Eſclave?

Rien n'étoit ſi commun, dans tous les Procès, même en matiere civile, que d'employer le témoignage des Eſclaves qui leur étoit toûjours arraché par la violence des tourmens. Démoſthène dit (*c*) que lorſque pour le même fait, il étoit poſſible de produire comme témoins des hommes libres ou des Eſclaves, les Juges préféroient toûjours la torture des Eſclaves comme une preuve plus certaine & plus infaillible (*d*).

Sénèque fait un portrait de ce luxe déſordonné, qui change le jour en nuit & la nuit

(*a*) *Amor. Lib. 1. Eleg. 6.*

(*b*) *Sueton. De Claris Autoribus.* Un ancien Poëte a dit: *Janitoris tintinnire impedimenta audio.*

(*c*) *In Oneterum. Orat. 1.*

(*d*) La même choſe ſe pratiquoit à Rome; mais Cicéron ne paroît pas croire ce témoignage ſi certain que celui des Citoyens libres. *Pro Cœlio.*

en jour, & renverſe toutes les heures établies pour chaque office de la vie. Parmi d'autres circonſtances telles que le dérangement du tems, des repas & des bains, il dit que régulierement environ la troiſième heure de la nuit, les voiſins de celui qui vivoit dans ce rafinement de délicateſſe, entendoient le bruit des coups de fouets & de verges, & voulant en ſavoir la cauſe, apprenoient que ce voiſin ſe faiſoit alors rendre compte de la conduite de ſes Domeſtiques, & leur faiſoit la correction qu'ils avoient méritée. Il ne remarque pas ceci comme un exemple de cruauté, mais ſeulement du déſordre qui changeoit les heures qu'une coûtume établie avoit fixées, pour les actions mêmes les plus communes & les plus régulieres (*a*).

(*a*) *Sénèque, Epit. CXXII.* Les Jeux inhumains de Rome doivent être auſſi conſidérés, comme l'effet du mépris de ce Peuple pour les Eſclaves, & étoient réellement en grande partie cauſe de l'inhumanité générale de leurs Princes & de leurs Gouverneurs. Qui peut lire ſans horreur les récits des Divertiſſemens de l'Amphithéatre? Ou qui peut être ſurpris que les Empereurs traitaſſent ce Peuple de la même maniere qu'il traitoit ſes inférieurs? Avec de l'humanité à cet égard, on ſeroit tenté de renouveller le barbare deſir de Caligula, que le Peuple n'eût qu'un cou. Un hom-

Mais notre affaire préſente eſt ſeulement d'examiner ſi l'eſclavage peupleroit plus ou moins un Etat. On prétend qu'à cet égard la pratique des Anciens a l'avantage, & qu'elle étoit la cauſe de cette extrême abondance de Peuple que l'on ſuppoſe dans ces tems-là. A préſent, tous les Maîtres empêchent tant qu'ils peuvent le mariage des Domeſtiques garçons, & pour quelque raiſon que ce ſoit, ne veulent pas permettre celui des filles, que l'on ſuppoſe alors entierement incapables de ſervir; mais lorſque les Domeſtiques appartiennent au Maître en propriété, leur mariage & leur fécondité ſont ſes richeſſes, & lui apportent une ſucceſſion d'Eſclaves qui occupent la place de ceux que leur âge ou leurs

me auroit prèſque du plaiſir à pouvoir, par un ſeul coup, mettre fin à une pareille Race de monſtres. „Vous pouvez remercier Dieu, dit l'Au„teur que j'ai déja cité *(Epit. VII.)* s'adreſſant lui„même au Peuple Romain, de ce que vous avez „un Maître (à ſavoir Néron, ce Prince ſi doux & ſi „humain) qui eſt incapable d'apprendre la cruau„té de votre exemple." Sénèque écrivoit ceci au commencement du Regne de Néron, qui, dans la ſuite, leur convint aſſez bien par ſa férocité, que la vûe des Spectacles, auxquels il avoit été accoûtumé dès l'enfance, avoit ſans doute augmentée conſidérablement.

infirmités mettent hors d'état de ſervir; ainſi il encourage leur propagation autant que celle de ſon bétail, il éleve les jeunes Eſclaves avec le même ſoin, & leur fait apprendre quelque Art ou quelque Métier qui puiſſent les lui rendre plus profitables. Les Opulens par cette Politique ſont du moins intéreſſés à l'Etre, ſinon au bien être des Pauvres, & s'enrichiſſent eux-mêmes, en augmentant le nombre & l'induſtrie de ceux qui leur ſont ſoûmis.

Chaque homme étant un Souverain dans ſa propre famille, a le même intérêt en ce qui la regarde, qu'un Prince en ce qui regarde ſon Etat, & n'a pas comme lui des motifs contraires d'ambition, ou de vaine gloire qui puiſſent le conduire à dépeupler ſa petite ſouveraineté. Elle eſt toute entiere dans tous les tems ſous ſes yeux, & il a le loiſir de faire attention aux plus petits détails du mariage & de l'éducation de ſes Sujets (*a*).

(*a*) Nous devons obſerver ici que ſi l'eſclavage Domeſtique étoit réellement favorable à la multiplication du Peuple, ce ſeroit une exception à la régle générale, qu'une Société, quelle qu'elle ſoit, n'eſt d'ordinaire peuplée, qu'en proportion qu'elle eſt heureuſe. Un Maître par humeur ou par intérêt, peut rendre ſes Eſclaves très-malheureux,

Telles ſont au premier aſpect les conſéquences de l'Eſclavage Domeſtique; mais ſi nous approfondiſſons la matiere, peut-être trouverons-nous des raiſons de rétracter un jugement ſi précipité. La comparaiſon eſt choquante entre la direction de Créatures humaines & l'économie du bétail; mais étant extrêmement juſte en l'appliquant au ſujet préſent, elle eſt très-propre à nous en faire ſentir les conſéquences. Près de la Capitale & de toutes les grandes Cités, dans toutes les Provinces riches & induſtrieuſes, on éleve peu de bétail: les proviſions, le logement, le travail y ſont trop chers; les hommes trouvent mieux leur compte à acheter le bétail lorſqu'il a un certain âge, des Pays plus éloignés, & où l'on vit à meilleur marché. Un enfant que l'on éléveroit à Londres juſqu'à ce qu'il fût en état de ſervir, coûteroit bien plus cher que d'en acheter un du même âge en Ecoſſe ou en Irlande, où il auroit été élevé dans un Hameau, couvert de haillons & nourri de gruau d'avoine ou de pommes de terre. Ceux donc qui auroient des Eſcla-

& cependant être très-attentif par intérêt à augmenter leur nombre. Leur mariage n'eſt pas plus pour eux une matiere de choix, que toute autre action de leur vie.

ves dans tous les Pays les plus riches & les plus peuplés, chercheroient à empêcher la groſſeſſe des Femmes, & quand ils n'auroient pû la prévenir, en détruiroient le fruit. L'eſpèce humaine périroit où elle doit multiplier le plus vite, & auroit beſoin d'être recrutée continuellement par les Provinces les plus pauvres & les plus déſertes: ce qui tendroit inſenſiblement à dépeupler l'Etat, & à rendre les grandes Villes dix fois plus deſtructives que parmi nous, où chaque homme eſt Maître de lui-même, & a ſoin de ſes enfans par l'inſtinct tout-puiſſant de la Nature, & non par les calculs d'un ſordide intérêt. Si Londres à préſent, ſans beaucoup augmenter, a beſoin annuellement d'une recrue des Provinces de cinq mille hommes, comme on le calcule ordinairement, que ne demanderoit pas cette Capitale, ſi la plus grande partie des Marchands, des Artiſans & du Peuple ordinaire étoient Eſclaves, & que leurs Maîtres avaricieux les empêchaſſent de faire des enfans?

Les Anciens Auteurs nous diſent qu'il y avoit un flux perpétuel d'Eſclaves en Italie qui étoient tirés des Provinces les plus éloignées, particulierement de la Syrie, de la Ci-

licie (*a*), de la Cappadoce, de l'Aſie Mineure, de la Thrace & de l'Egypte. Cependant le nombre du Peuple n'augmentoit pas, & les Ecrivains ſe plaignent de la diminution continuelle de l'induſtrie & de l'Agriculture (*b*). Où eſt donc cette extrême fécondité des Eſclaves chez les Romains que l'on a coûtume de ſuppoſer? Bien loin de multiplier, il ſemble qu'ils ne peuvent pas ſans d'immenſes recrues maintenir le même fonds de Peuple; quoiqu'une multitude de ces Eſclaves fuſſent continuellement affranchis & convertis en Citoyens Romains, le nombre de ceux-ci même n'a commencé à augmenter que lorſque la Liberté de la Cité a été communiquée aux Provinces étrangeres.

Le terme pour exprimer un Eſclave, né & élevé dans la famille, étoit *Verna* (*c*). Il

(*a*) On a ſouvent vendu dix mille Eſclaves dans un jour pour l'uſage des Romains à Délus en Cilicie. *Strabon, Liv. 14.*

(*b*) *Columella, Lib. 1. Procem. & Cap. 2. & 7. Varro, Lib. 3. Cap. 1. Horat. Lib. 2. Od. 15. Tacit. Annal. Lib. 3. Cap. 54. Sueton. in vitâ Aug. Cap. 42. Plin. Lib. 18. Cap. 13.*

(*c*) Comme *Servus* étoit le nom du genre, *Verna* étoit celui de l'eſpèce, ſans aucun terme corrélatif; cela forme une forte préſomption que les

paroît que par la Coûtume ces Eſclaves jouïſ-

derniers étoient de beaucoup les moins nombreux. C'eſt une obſervation univerſelle que nous pouvons former ſur quelque Langue que ce ſoit, que lorſque deux parties rélatives d'un tout, ſont l'une avec l'autre en quelque proportion, en nombre, rang ou conſidération, on invente toûjours des termes corrélatifs, qui expriment leur relation mutuelle. S'il y a trop de diſproportion de l'une à l'autre, le terme n'eſt inventé que pour la moindre partie, ſeulement pour la diſtinguer du tout. Ainſi Homme & Femme, Maître & Domeſtique, Pere & Fils, Prince & Sujet, Etranger & Citoyen ſont des termes corrélatifs: mais ces mots, Matelot, Charpentier, Forgeron, Tailleur, &c. n'ont point de termes correſpondans qui expriment ceux qui ne ſont ni Matelots, ni Charpentiers, &c. Les Langues diffèrent beaucoup à l'égard des mots particuliers où cette diſtinction a lieu, & l'on peut tirer de-là de fortes préſomptions touchant les Mœurs & les Coûtumes des différentes Nations. Le Gouvernement militaire des Empereurs Romains avoit élevé ſi haut la profeſſion des armes, que les Soldats balançoient tous les autres Etats. De-là *Miles* & *Paganus* devinrent des termes rélatifs, choſe juſqu'alors inconnue dans les anciennes Langues, & qui l'eſt encore dans nos langages modernes. La ſuperſtition moderne a élevé le Clergé ſi haut, que les Eccléſiaſtiques ont emporté la balance ſur tous les autres Etats. De-là *Eccleſiaſtiques* & *Laïques* ſont des termes oppoſés dans

ſoient de beaucoup de privilèges au-deſſus des autres, ce qui étoit une raiſon ſuffiſante aux Maîtres, pour n'en vouloir pas élever pluſieurs de cette eſpèce (*a*). Quiconque connoît les maximes de ceux qui ont des Plantations, n'aura pas de peine à convenir de la juſteſſe de cette Obſervation (*b*).

---

toutes les Langues modernes, & dans celles-là ſeules. J'infere des mêmes principes, que ſi le nombre des Eſclaves achetés par les Romains des Pays étrangers, n'eût pas de beaucoup excédé le nombre de ceux élevés dans les familles, *Verna* auroit eu un mot corrélatif, pour exprimer la premiere eſpèce d'Eſclaves: mais il paroît que ceux-ci compoſoient le principal Corps des anciens Eſclaves, & que les derniers n'étoient que quelques exceptions.

(*a*) *Verna* eſt employé par les Ecrivains Romains, comme un mot équivalent à *Scurra*, attendu la pétulance & l'impudence de ces Eſclaves. *Mart. Lib. 1. Epiſt. 42. Vernæ procaces*, dit Horace. *Vernula Urbanitas*, Petron. *Cap. 24. Vernularum licentia*, Sen. de Provid. *Cap. 1.*

(*b*) On compte dans les Indes Occidentales, qu'un fonds d'Eſclaves déchoit de cinq pour cent chaque année, à moins qu'on n'achete de nouveaux Eſclaves pour le recruter. On ne peut pas les tenir à leur nombre, même dans ces Pays chauds où les habits & les proviſions coûtent ſi peu. Combien plus cela arriveroit-il en Europe, & dans des grandes Villes?

Atticus eſt beaucoup loué par ſon Hiſtorien pour le ſoin qu'il prenoit de recruter ſa famille d'Eſclaves qui y étoient nés (*a*). Ne peut-on pas inférer de-là que cette pratique alors n'étoit pas fort commune?

Les noms d'Eſclaves dans les Comédies Grecques, *Syrus*, *Myſus*, *Geta*, *Thrax*, *Davus*, *Lydus*, *Phryx*, &c. donnent tout lieu de préſumer qu'à Athènes, du moins, la plûpart des Eſclaves étoient tirés des Nations étrangeres. „Les Athéniens, dit Strabon (*b*), „ont donné à leurs Eſclaves, ou les noms „des Pays où ils ont été achetés, comme *Ly*„*dus*, *Syrus*, ou les noms qui étoient les plus „communs parmi ces Nations, comme *Ma*„*nès* ou *Midas* à un Phrygien, *Tibias* à un „Paphlagonien."

Démoſthène après avoir parlé d'une Loi qui défend à tout Homme, de frapper l'Eſclave d'un autre, loue l'humanité de cette Loi; & ajoûte que ſi les Barbares de qui on achetoit des Eſclaves étoient informés de la douceur avec laquelle on traitoit leurs Compatriotes, ils auroient une grande eſtime pour les Athéniens (*c*). Iſocrate dit auſſi que

(*a*) *Corn. Nepos*, *in vita Attic.*
(*b*) *Lib.* 7,
(*c*) *In Midium. pag.* 221. *ex edit. Aldi.*

chez

chez les Grecs tous les Eſclaves étoient Barbarés.

Tout le Monde ſait que Démoſthène pendant ſa minorité fut fruſtré d'une ample fortune par ſes Tuteurs, & que dans la ſuite il vint à bout par un Procès de recouvrer la valeur de ce Patrimoine. Nous avons encore ſes Oraiſons ſur ce ſujet, qui contiennent un détail exact de tout ce que lui avoit laiſſé ſon Pere (*a*), en argent, marchandiſes, maiſons & Eſclaves, avec la valeur de ces différentes ſortes de bien. Il avoit cinquante-deux Eſclaves tous Artiſans, dont trente-deux étoient Fourbiſſeurs, & les vingt autres étoient Ouvriers en Ebéniſterie (*b*), &c. tous mâles. Il ne dit pas un mot des Femmes, des Enfans ou de la Famille, ce qu'il eût certainement fait, ſi c'eût été l'uſage ordinaire à Athènes de multiplier les Eſclaves par les mariages: la valeur du tout auroit beaucoup dépendu de cette circonſtance. Il n'eſt pas même fait mention d'Eſclaves, Femmes ou Filles, ſi ce n'eſt de quelques Servantes qui apparte-

(*a*) *In Aphobum, Orat. I.*

(*b*) Κλινοποιοί, qui faiſoient de ces ſortes de lits ſur leſquels les Anciens ſe couchoient pour prendre leurs repas.

noient à ſa Mere. Cet argument a beaucoup de force, s'il n'eſt pas entièrement déciſif.

Examinons un paſſage où Plutarque parle de l'Ancien Caton (*a*). „Il avoit, dit-il, un „grand nombre d'Eſclaves qu'il prenoit ſoin „d'acheter aux marchés des Priſonniers de „guerre, & il les choiſiſſoit jeunes, afin qu'ils „puſſent s'accoûtumer aiſément à quelque „maniere de vivre que ce fût, & qu'on pût „auſſi les former aux affaires ou au travail, „comme on dreſſe de jeunes Chiens & de jeu„nes Chevaux . . . . & regardant l'amour, „comme la ſource de tous les dèſordres, il „permettoit aux Hommes d'avoir commerce „avec les Femmes dans ſa famille, en lui „payant une certaine ſomme pour ce privi„lège; mais il défendoit rigoureuſement „toute intrigue au-dehors." Voit-on dans ce récit la moindre indication de ce ſoin, que l'on ſuppoſe dans les Anciens, du mariage & de la propagation des Eſclaves? Si c'eût été une pratique commune, fondée ſur l'intérêt général, elle eût ſûrement été ſuivie par Caton, le plus grand Econome qui ait vécu dans des tems où l'ancienne frugalité & la ſimplicité de mœurs, étoient encore en crédit & en réputation.

(*a*) *In vita Catonis.*

Il eſt expreſſement remarqué par les Ecrivains des Loix Romaines, qu'il n'arrivoit prèſque jamais que l'on achetât des Eſclaves, dans l'intention d'avoir de leur Race (*a*).

(*a*) *Non temere ancillæ ejus rei cauſa comparantur ut pariant. Digeſt. Lib. 5. tit. 3. De Hæred. Pet. Lex 27.* Les Textes ſuivans ſerviront à confirmer ce que j'avance: *Spadonem morboſum non eſſe neque vitioſum, verius mihi videtur; ſed ſanum eſſe, ſicuti illum qui unum teſticulum habet qui etiam generare poteſt. Digeſt. Lib. 2. tit. 2. De Ædilitio Edicto, Lex 6. Sect. 2. Sin autem quis ita ſpado ſit, ut tam neceſſaria pars corporis penitus abſit, morboſus eſt. Id. Lex 7.* On ne regardoit à ce qu'il paroît l'impuiſſance de l'Eſclave, qu'autant qu'elle pouvoit affecter ſa ſanté ou ſa vie; à d'autres égards, on ne l'en eſtimoit pas moins. Le même raiſonnement eſt encore employé au ſujet des femmes Eſclaves. *Quæritur de ea muliere quæ ſemper mortuos parit, an morboſa ſit, & ait Sabienus, ſi vulvæ vitio hoc contigit, morboſam eſſe. Id. Lex 14.* Il a même été mis en queſtion ſi une Femme groſſe étoit malade ou viciée, & il a été décidé qu'elle étoit ſaine, non à cauſe de la valeur du fruit dont elle étoit enceinte, mais parce que c'eſt l'office naturel des Femmes de faire des Enfans. *Si mulier prægnans venerit, inter omnes convenit ſanam eam eſſe. Maximum enim ac præcipuum munus fœminarum accipere, aç tueri conceptum. Puerperam quoque ſanam eſſe: ſi modo nihil extrinſecus accedit, quod corpus ejus in aliquam valetudinem immitteret. De ſterili Celius*

J'avoue que nos Laquais & nos Femmes de Chambre ne ſervent pas beaucoup à multiplier l'eſpèce; mais les Anciens, outre ceux qui étoient pour le ſervice de leur perſonne, faiſoient faire leurs travaux de toute eſpèce, par des Eſclaves qui vivoient pour la plûpart dans leurs Familles; & des Romains en ont eu juſqu'au nombre de dix mille. Si donc il y a quelque ſoupçon que cette inſtitution étoit contraire à la propagation, (& à cet égard les anciens Eſclaves & nos Domeſtiques modernes reviennent à peu près au même) combien l'eſclavage ne doit-il pas avoir été deſtructif?

L'Hiſtoire parle d'un Noble Romain, qui avoit quatre cens Eſclaves ſous le même toit avec lui, & qui ayant été aſſaſſiné par quelques furieux d'entre eux, qui avoient voulu ſe venger, la Loi fut exécutée à la rigueur, & tous ſans exception furent mis à mort (*a*). Pluſieurs autres Nobles Romains avoient des Familles auſſi ou même plus nombreuſes, & l'on m'avouera, je crois, que cela eût été à

---

diſtinguere Trebatium dicit ut ſi natura ſterilis ſit, ſana ſit, ſi vitio corporis contra. Id.

(*a*) *Tacit. Ann. Lib. 14. Cap. 43.*

peine praticable, ſi tous les Eſclaves avoient été mariés (*a*).

Dès le tems du Poëte Héſiode (*b*), les Eſclaves mariés de l'un & de l'autre ſexe étoient regardés comme un inconvénient; combien plus dans les lieux où les familles s'étoient augmentées auſſi prodigieuſement qu'à Rome, lorſque l'ancienne ſimplicité des mœurs fut bannie de toutes les ſortes de rangs de Citoyens?

Xénophon dans ſes Economiques, où il enſeigne les moyens de conduire une Ferme, recommande d'avoir grande attention de tenir les hommes & les femmes Eſclaves à des diſtances les uns des autres. Il ne paroît pas ſuppoſer qu'ils ſoient jamais mariés. Les ſeuls Eſclaves parmi les Grecs qui paroîſſent avoir continué leur propre eſpèce, étoient les Elotes qui avoient leurs maiſons à part,

(*a*) Les Eſclaves dans les maiſons des Grands avoient de petites Chambres qui leur étoient aſſignées, & que l'on appelloit *Cellæ*, d'où l'on a pris le nom de *Cellules* pour celles que les Moines occupent dans leur Couvent. Voyez ſur ce Chapitre, *Juſt. Lipſ. Saturn. 1. Cap. 14.* Ces petites Chambres forment de fortes préſomptions contre le mariage & la propagation des Eſclaves.

(*b*) *Opera & Dies, Lib. 2. L. 24.* & auſſi *L. 220.*

& qui étoient plus les Eſclaves du Public que des particuliers (*a*)

Les Ancies parlent ſi fréquemment d'une portion de proviſions fixe & aſſignée à chaque Eſclave (*b*), que cela nous mene à croire que leurs Eſclaves vivoient prèſque ſeuls, & recevoient cette portion comme ce qui leur étoit réglé pour leur dépenſe de bouche.

La pratique de marier les Eſclaves ne paroît pas avoir été fort ordinaire, même parmi les Laboureurs de la Campagne, où il ſeroit plus naturel de l'attendre. Caton (*c*) comptant les Eſclaves néceſſaires pour cultiver une vigne de cent acres, les fait monter à quinze. Le Fermier & ſa Femme, *Villicus* & *Villica*, & treize Eſclaves mâles. Pour une plantation d'oliviers de deux cens quarante acres, le Fermier & ſa femme, & onze Eſclaves mâles; & ainſi en proportion pour une vigne ou une plantation d'oliviers d'une plus grande ou d'une moindre étendue.

Varron citant ce paſſage de Caton, convient que ſon calcul eſt juſte en tout autre point, excepté le dernier: car comme il eſt

(*a*) Strabon, *Lib. 8.*

(*b*) *Cato, de Re Ruſtica, Cap. 56. Donatus in Phormion, L. 1. 9. Seneca, Epiſt. 80.*

(*c*) *De Re Ruſt. Cap. 10. & 11.*

néceſſaire, dit-il, d'avoir un Fermier & ſa Femme, ſoit que le vignoble ou la plantation ſoient conſidérables ou non, cela doit altérer l'exactitude de la proportion. Si le calcul de Caton eût été défectueux à quelque autre égard, il eût certainement été corrigé par Varron qui paroît prendre plaiſir à relever une erreur ſi légere.

Ce même Auteur (*a*), auſſi-bien que Columelle (*b*), recommande comme une choſe néceſſaire, de donner une Femme au Fermier afin de l'attacher plus fortement au ſervice de ſon Maître. C'étoit donc une grace particuliere accordée à un Eſclave en qui l'on avoit une ſi grande confiance.

Dans le même endroit, Varron conſeille comme une précaution utile, de ne pas acheter trop d'Eſclaves de la même Nation, pour éviter les factions & les ſéditions dans la famille. Ce qui donne lieu de préſumer qu'en Italie la plus grande partie des Eſclaves, même pour labourer la Campagne, (car il ne parle pas d'autres) étoit achetée des Provinces éloignées. Tout le monde ſait qu'à Rome les Eſclaves qui ſervoient à la repréſentation & au luxe, y étoient communement

(*a*) *Lib. 1. Cap. 17.*
(*b*) *Lib. 1. Cap. 18.*

tranſportés de l'Orient. *Hoc profecere*, dit Pline en parlant du ſoin jaloux des Maîtres, *mancipiorum legiones, & in domo turba externa, ac ſervorum quoque cauſa nomenclator adhibendus (a).*

Varron recommande, à la vérité, que dans la famille on ait ſoin que les Bergers aient des enfans pour leur ſuccéder dans le même emploi: car les Fermes pour engreſſer le bétail étant communement dans des lieux éloignés, & où les denrées étoient à vil prix, & chaque Berger vivant à part dans un Hameau, ſon mariage & l'augmentation de ſa famille n'étoient pas ſujets aux mêmes inconvéniens que dans les lieux où les denrées étoient plus cheres, & où pluſieurs Eſclaves vivoient enſemble; c'eſt le cas où ſe trouvoient géneralement toutes les Fermes des Romains qui produiſoient du vin ou du blé. Si nous faiſons attention à cette exception à l'égard des Bergers, & ſi nous en pèſons les raiſons, nous y trouverons de quoi nous confirmer puiſſamment dans tous nos ſoupçons précédens (*b*).

(*a*) *Lib. 33. Cap. 1.*

(*b*) *Paſtoris duri hic eſt filius ille bubulci.* Juven. Sat. XI.

Columelle (*a*), je l'avoue, conſeille au Maître de donner une récompenſe, & même la liberté à une Femme Eſclave qui lui a apporté au-deſſus de trois enfans: une preuve que quelquefois les Anciens favoriſoient la propagation de leurs Eſclaves, ce que l'on ne ſauroit nier. Sans cela la pratique de l'eſclavage étant ſi commune dans l'Antiquité, elle ſeroit devenue deſtructive à un dégré qu'aucun expédient n'auroit pû réparer une perte d'hommes ſi conſidérable. Tout ce que j'ai prétendu prouver juſqu'ici, c'eſt que l'eſclavage en général eſt contraire au bonheur & à la multiplication du Genre humain, & que l'uſage de nos Domeſtiques à gages qui nous en tient lieu, eſt préférable †.

(*a*) *Lib. 1. Cap. 8.*

† „Si des conventions particulieres toûjours „tempérées par la Loi, régloient la deſtinée des „Eſclaves, l'idée de barbarie s'effaceroit bientôt, „& il n'eſt peut-être pas difficile de tourner l'eſcla„vage de telle ſorte, qu'il aura une compenſation „avantageuſe ſur la Liberté des Domeſtiques, &c."

„La Liberté du Domeſtique le dégoûte du „travail, &c."

M. Melon, *Chapitre de l'Eſclavage.*

Il eſt aiſé de s'appercevoir que dans ce Diſcours rempli de tant d'érudition, M. Hume *n'a eu d'autre objet que de détruire les principes ſur leſquels* M. Me-

Les Loix, ou, comme quelques Ecrivains les appellent, les Séditions des Gracques furent occaſionnées par les obſervations qu'ils firent ſur l'augmentation des Eſclaves en Italie, & la diminution des Citoyens libres. Appien (*a*) attribue cette augmentation à la propagation des Eſclaves. Plutarque † à l'achat des Barbares qui étoient enchaînés & empriſonnés, βαρβαρικὰ δεσμωτήρια ††, &

LON *ſe fonde pour prouver les avantages que la Société en général pourroit rétirer de l'Eſclavage. Des Mœurs plus douces que celles des Grecs & des Romains, & un ſiècle plus éclairé que ceux où ils ont vécu, ne nous permettront jamais d'adopter un ſyſtème qui eſt plus contraire à l'humanité qu'il ne l'a paru à* M. MELON.

(*a*) *De Bell. Civ. Lib. 1.*

† *In vita Tib. & Corn. Gracch.*

†† A ce ſujet, voici un Paſſage de Sénèque l'Ancien. *Ex Controverſia 5.* Lib. *5. Arata quondam populis rura, ſingulorum Ergaſtulorum ſunt; latiuſque nunc villici, quam olim Reges, imperant. At nunc eadem,* dit Pline, *vincti pedes, damnatæ manus, inſcripti vultus exercent.* Lib. *18.* Cap. *3.*

Voyez auſſi Martial :

Et ſonet innumero compede Thuſcus ager. Lib. *9.* Ep. *23.*

. . . . . Tum longos jungere fines
Agrorum & quondam duro ſulcata Camilli,
Vomere & antiquas Curiorum pella ligones,

il eſt à préſumer que les deux cauſes y concoururent.

La Sicile, dit Florus (*a*), étoit pleine de ces Bâtimens deſtinés à renfermer les Eſclaves, & cultivée par des Laboureurs enchaînés. Eunus & Athénio exciterent la guerre des Eſclaves en forçant ces énormes priſons †,

---

Longa ſub ignotis extendere rura Colonis. Lucan. Lib. 1.
. . . . . *Vincto foſſore coluntur*
Heſperiæ ſegetes. Lib. 7.

(*a*) Lib. 3. Cap. 19.

† *En Angleterre, le pays de l'humanité & où il y a tant de Loix qui la reſpirent, il eſt étonnant qu'on n'en faſſe pas pour empêcher les barbaries qui s'exercent dans les priſons, à l'égard des malheureux qui y ſont détenus pour dettes. On en a porté ſouvent des plaintes inutiles au Parlement. Voici la peinture qu'en fait* THOMAS BASTON, *dans une Brochure imprimée en 1730.* „Nos pauvres Priſonniers „pour dette, dit-il, meurent de faim dans des ca„chots, ſont enchaînés, fouettés, battus, aſſom„més par la brutalité de celui qui les garde; & ſi „ces miſeres & ces tourmens ne les tuent pas tout„à-fait, elles en réduiſent quelques-uns à un tel „déſeſpoir, qu'ils ſe défont eux-mêmes, d'autres „en deviennent fous: cependant toutes les plain„tes contre ces démons incarnés ſont rejettées, & „le Magiſtrat n'a aucune attention à la conduite „des Géoliers."

„Les priſons en France, en Hollande & dans

& donnant la Liberté à ſix mille Eſclaves. Le jeune Pompée augmenta ſon armée en Eſpagne par le même expédient †.

Si les Laboureurs de la Campagne dans toute l'étendue de l'Empire Romain, étoient généralement dans cette ſituation, & s'il étoit difficile ou impoſſible de trouver des logemens ſéparés pour les familles des Eſcla-

---

„les autres Pays, ſont à la charge du Gouverné-„ment. Le Géolier eſt payé par l'Etat. Le Pri-„ſonnier pour dette a une Chambre, un lit, du „pain & de l'eau aux dépens du Public; outre ce „que le Créancier eſt obligé par les Loix de four-„nir pour la ſubſiſtance du Débiteur, qui eſt ré-„glée ſuivant la qualité & la maniere de vivre du „Débiteur, avant qu'il tombât dans le malheur. „Le Géolier n'a aucun pouvoir ſur le Priſonnier. „Il n'a rien à faire qu'à garder ſes portes, & tenir „ſes Priſonniers en ſûreté, juſqu'à ce qu'ils ſoient „délivrés par la Loi; ce qui ne peut tarder long-„tems, car ſi le Créancier ne ſe laſſe pas de nour-„rir le Débiteur, dans la plûpart des Pays, celui-„ci obtiendra ſa délivrance en faiſant ceſſion de ſes „biens. Mais ici un Anglois à qui la Liberté eſt „ſi précieuſe, ſur le ſeul prétexte de dette, ſera „conſigné à la garde d'un *Bourreau*, & périra avant „qu'il ſoit connu, s'il a enfreint aucune Loi, ou s'il „eſt dans le cas de celle que nous avons qui eſt ſi „barbare au ſujet des Dettes réelles."

† *Id.* Lib. 4. Cap. 8.

ves de la Ville; combien l'inſtitution de l'Eſclavage Domeſtique ne doit-elle pas paroître contraire à la propagation auſſi-bien qu'à l'humanité?

Conſtantinople à préſent demande la même recrue d'Eſclaves de toutes les Provinces, que Rome demandoit autrefois, & ces Provinces en conſéquence ſont bien loin d'être peuplées.

L'Egypte, ſuivant M. Maillet, envoye des Colonies continuelles d'Eſclaves noirs aux autres parties de l'Empire Turc, & reçoit annuellement un retour égal de blancs. Les uns ſont tirés des parties intérieures de l'Afrique, les autres de la Mingrelie, de la Circaſſie, & de la Tartarie.

Nos Couvents modernes ſont ſans doute de mauvaiſes inſtitutions †; mais il eſt aſſez

† Sur ce point particulier, comme ſur pluſieurs autres, M. WALLACE penſe comme M. MELON, & tout différemment de M. HUME. Voici ſes propres expreſſions: „Quoique le Chriſtianiſme „dans ſa pureté primitive, ne ſoit pas défavora„ble à la Société, cependant on peut quelquefois „abuſer des meilleures inſtitutions, & il ne ſeroit „peut-être pas aiſé de juſtifier tous les Edits des „Empereurs Chrêtiens à ce ſujet; ce qu'il y a de „ſûr, c'eſt que l'on peut regarder le nombre pro-

vrai-ſemblable qu'anciennement chaque gran-

„digieux de Prêtres non mariés dans tous les Pays „Catholiques, qui ſont une ſi grande partie de „l'Europe, & celui des perſonnes du Sexe, qui „dans les Couvens font Vœu de virginité, comme „une des principales cauſes de la diſette de Peuple, „dans les Pays qui ſont ſous la domination du „Souverain Pontife." On ne doit pas être ſurpris que des Auteurs Proteſtans tiennent ce langage, lorſque les Ecrivains Catholiques les plus judicieux & les plus attachés à la Religion ne peuvent s'empêcher de former les mêmes plaintes.

Si l'Eſpagne, autrefois ſi peuplée, eſt aujourd'hui déſerte, c'eſt ſur-tout au trop grand nombre de Couvens, qu'il faut s'en prendre ſelon les Auteurs Eſpagnols. „Je laiſſe, dit le célèbre DON DIE-„GO DE SAAVEDRA, *dans ſon Emblême LXVI.* à „ceux dont c'eſt le devoir à examiner ſi le nombre „exceſſif des Eccléſiaſtiques & des Couvens, eſt „proportionné aux Facultés de la Société des Laï-„ques qui doit les entretenir, & s'il n'eſt pas con-„traire aux vûes mêmes de l'Egliſe. Le Conſeil „de Caſtille dans le projet de Réforme qui fut pré-„ſenté à Philippe III. en 1619. ſupplie le Roi „d'obtenir du Pape, qu'il mette des bornes à ce „nombre exceſſif de Religieux, d'Ordres & de „Couvens, qui s'accroît tous les jours, & de lui „repréſenter les inconvéniens qui en réſultent. „Celui qui rejaillit ſur l'Etat Monaſtique même, „ajoûte le Conſeil, n'eſt pas le moindre de tous; „le relâchement s'y introduit, parce que le plus

de famille en Italie, & probablement dans les autres parties du monde, étoit une eſpèce de Couvent. Quoique nous ayons lieu de haïr ces établiſſemens Religieux de la Communion Romaine, comme à charge au Public & oppreſſifs pour les pauvres priſonniers de l'un & de l'autre ſexe qui y ſont renfermés; on peut douter encore s'ils dépeu-

„grand nombre y cherche moins une pieuſe re-
„traite que l'oiſiveté, & un abri contre la néceſſité.
„Cet abus a les plus funeſtes conſéquences pour
„l'Etat & pour le ſervice de Votre Majeſté; la for-
„ce & la conſervation du Royaume conſiſtent dans
„le grand nombre des hommes utiles & occupés.
„Nous en manquons, & par cette cauſe & par
„d'autres. Les Séculiers cependant s'appauvriſ-
„ſent de plus en plus: les charges de l'Etat retom-
„bent uniquemeut ſur eux, tandis que les Couvens
„en ſont exemts, ainſi que les biens conſidérables
„qu'ils accumulent, & qui ne peuvent plus ſortir
„de leurs mains. Il ſeroit donc très-convenable
„que Sa Sainteté informée de ces dèſordres, réglât
„que les Vœux ne pourront être faits avant l'âge
„de vingt ans, & que l'on ne pourra entrer au No-
„viciat avant l'age de ſeize ans. Un grand nom-
„bre de Sujets ne prendroient plus alors cet Etat,
„qui, pour être plus parfait & plus ſûr, n'en eſt
„pas moins le plus préjudiciable à la Société."

Voyez le Chapitre CVII. du Livre intitulé: Théorie & Pratique de Commerce & de Marine.

plent autant un Etat qu'on l'imagine communement. Si la terre qui appartient à un Couvent étoit donnée à un Gentilhomme, il dépenseroit son revenu en Chiens, Chevaux, Valets d'écurie, Laquais, Cuisiniers, &c. & sa famille ne fourniroit pas plus de Citoyens à l'Etat que le Couvent.

La raison ordinaire qui fait que les parens enferment leurs Filles dans des Monasteres, c'est pour n'être pas surchargés d'une trop nombreuse famille; mais les Anciens avoient une méthode à peu près aussi innocente & plus efficace, pour se délivrer de cette inquiétude; ils exposoient de bonne heure leurs enfans. Cet usage étoit très-commun, & aucun Auteur de ces tems-là n'en parle avec l'horreur qu'il mérite; à peine en trouve-t-on un qui le blâme (*a*). Plutarque dont les écrits respirent l'humanité & la bonté, loue comme une vertu dans Attalus (*b*), Roi de Pergame, d'avoir assassiné, ou si vous le voulez exposé tous ses propres Enfans, afin de laisser sa Couronne au Fils de son frere Euménès, signalant ainsi sa reconnoissance &

(*a*) Tacite le blâme, *De Morib. Germ.*

(*b*) *De Fraterno amore.* Sénèque approuve aussi qu'on expose les Enfans malades & infirmes. *De ira*, Lib. 1. Cap. 15.

son

ſon affection pour ſon frere Euménès, qui l'avoit fait ſon héritier par préférence à ce fils. C'eſt Solon, celui des ſages de la Grèce qu'on a le plus célèbré, qui par une loi a donné aux parens la permiſſion de tuer leurs enfans †.

Faut-il admettre la compenſation de ces deux circonſtances, & conclure que les vœux Monaſtiques & l'expoſition des enfans ſont également contraires à la propagation du Genre humain? Je croirois pourtant qu'ici l'avantage eſt du côté de l'Antiquité. Le haſard auroit pû faire que par une étrange connexion de cauſes, la pratique barbare des Anciens rendît ce tems-là plus peuplé. Il pouvoit engager plus de gens à ſe marier, en ôtant les craintes d'une famille trop nombreuſe; & telle eſt la force de l'affection naturelle, que peu d'hommes en comparaiſon des autres avoient aſſez de réſolution lorſque le moment arrivoit pour exécuter leur premiere intention.

La Chine, le ſeul Pays où ce barbare uſage d'expoſer les enfans prevaut encore aujourd'hui (*a*), eſt le Pays le plus peuplé que

† Sext. Empereur, *Lib. 3. Cap. 24.*

(*a*) L'uſage eſt d'expoſer les Garçons & de vendre les Filles; ce qui prouve, comme on l'a déja remarqué, que la Police & les Mœurs des Chi-

nous connoiſſions. Tout homme y eſt marié avant d'avoir atteint vingt ans. On ne ſe marieroit pas généralement de ſi bonne heure, ſans la confiance que donne une maniere ſi aiſée de ſe débaraſſer de ſes enfans. J'avoue que Plutarque (*a*) en parle comme ſi en effet c'étoit la maxime générale des pauvres d'expoſer leurs enfans, & comme les riches avoient alors du dégoût pour le mariage, attendu les complaiſances qu'avoient pour eux ceux qui eſpéroient quelques legs d'eux, entre les pauvres & les riches le Public doit avoir été dans une mauvaiſe ſituation (*b*).

---

nois, du moins à beaucoup d'égards, ne répondent pas à l'excellence de la Morale & à la ſageſſe de Gouvernement qu'on leur attribue.

(*a*) *De amore prolis.*

(*b*) L'uſage de laiſſer de grandes ſommes à des amis, ſans avoir de parenté avec eux, étoit commun dans la Grèce, auſſi-bien qu'à Rome. Cette pratique prévaut rarement dans nos tems modernes: ainſi le Volpone de Ben-Johnſon, eſt entièrement tiré des anciens Auteurs & convient mieux aux Mœurs de ces tems-là, qu'à celles d'aujourd'hui.

On peut croire encore que la Liberté des Divorces à Rome étoit un autre obſtacle au Mariage. Un tel uſage ne prévient pas les querelles qui naiſſent de l'humeur, & occaſionne toutes celles que

De toutes les Sciences, il n'y en a aucune où les premieres apparences ſoient plus trompeuſes que dans la Politique. Les Hôpitaux pour les enfans trouvés paroiſſent favorables à l'augmentation du nombre des Citoyens, & peut-être que s'ils étoient bien dirigés, ils pourroient l'être en effet; mais lorſque les portes s'ouvrent à un chacun ſans diſtinction, ils ont probablement un effet contraire, & ſont pernicieux à l'Etat †. On

---

peut produire l'intérêt, qui ſont plus dangereuſes & plus deſtructives. Voyez ſur ce ſujet les *Eſſais Moraux & Politiques, Eſſai XXI.* Peut-être auſſi doit-on conſidérer l'influence que pouvoit avoir ſur ce point l'incontinence extraordinaire des Anciens.

† Les Hôpitaux en général ſont beaucoup mieux adminiſtrés en France, qu'en Angleterre, quoique l'Etat y dépenſe beaucoup moins pour les pauvres. Dès le tems de la Reine Eliſabeth, le Parlement impoſa une Taxe égale ſur tous les biens perſonnels & réels pour le ſoulagement des pauvres: il a publié ſucceſſivement pluſieurs autres Actes qui n'y ont pas mieux pourvû. Un Ecrivain moderne de cette Nation, dont l'Ouvrage reſpire la Charité Chrêtienne & l'amour du bien public, dit, que *les ſommes d'argent qui ſe levent en Angleterre, pour les pauvres, ſont incroyables, quoique les rues y ſoient remplies de Mendians; & cela, parce qu'il s'en faut*

calcule que de dix enfans nés à Paris, il y en

---

beaucoup que la moitié de ces ſommes ne ſoit employée à leur véritable deſtination. Il en donne pour exemple l'Hôpital de Greenwich, *fondé uniquement pour les pauvres Matelots qui ont ſervi l'Etat*, où il dit hardiment que *plus de la moitié de ceux qui y ſont aujourd'hui, n'y ont d'autres titres que la protection & les recommandations qui les y ont fait recevoir, ſans avoir jamais ſervi ſur Mer.* OBSERVATIONS ON TRADE, *London 1732. pag. 44.*

Aſſûrément une prévarieation auſſi grande & auſſi ſcandaleuſe ne ſeroit pas ſoufferte à l'Hôtel Royal des Invalides. Il eſt littéralement vrai que la corruption & les abus, dans les Hôpitaux & dans toutes les fondations charitables en Angleterre, ſont infinis. Les preuves que j'en pourrois donner ne peuvent trouver place dans une Note. Lorſque M. FOLKES, Préſident de la Société Royale de Londres, cet illuſtre & vertueux Anglois, qui n'avoit pas moins d'humanité que de Science, vint en France il y a quelques années: nos établiſſemens de cette eſpèce n'exciterent pas moins ſon attention que nos Académies. Un de ceux qui font le plus d'honneur à notre Gouvernement & à la Police de Paris, l'Hôpital des Enfans trouvés le frappa d'admiration. Il vit que l'on connoiſſoit véritablement en France le prix des hommes, & les moyens de faire que la Société tire avantage des vices des particuliers. Ils s'adreſſa à Feu M. GEOFFROY, pour avoir des inſtructions ſur l'or-

à un d'envoyé à l'Hôpital, quoiqu'il paroîſſe certain ſuivant le cours ordinaire des choſes que ce n'eſt pas la centième partie de ceux que leurs parens ne ſont pas en état d'élever. La différence infinie pour la ſanté, pour l'induſtrie, & pour la morale, entre une éducation dans un Hôpital & celle qu'on réçoit dans une famille particuliere, nous devroit

---

dre merveilleux & la ſage Economie qui régnent dans l'adminiſtration de cet Hôpital.

En conſéquence, il fit tout à ſon retour en Angleterre pour procurer à Londres un Etabliſſement qui n'y eſt pas moins néceſſaire qu'à Paris. Ses bonnes intentions ont eu leur effet: il avoit un grand crédit à la Chambre des Communes dont il étoit Membre. Enfin cette Nation ſi remplie d'humanité, & qui tour à tour donne à ſes voiſins ou reçoit d'eux des exemples de ſageſſe, a pourvû à la ſubſiſtance & à l'éducation des Enfans trouvés par un Acte du Parlement, du 17. Octobr. 1739. dont voici le Préambule: „D'autant que Sa Ma„jeſté, par compaſſion pour la quantité de pau„vres Enfans ſujets à être expoſés & à périr dans „les rues, ou à être maſſacrés par leurs parens „également pauvres & inhumains, a bien voulu „par ſa Charte Royale, ſcellée du grand ſceau de „la Grande-Bretagne, créer & établir une Com„pagnie, ſous le nom de *Gouverneurs & Gardiens „de l'Hôpital, pour l'Entretien & l'Education des „jeunes Enfans expoſés & abandonnés, &c.*"

engager à rendre l'entrée des Hôpitaux moins facile. Tuer ſon propre enfant eſt quelque choſe de ſi révoltant pour la nature, que cela ne peut pas arriver communement; mais de rejetter ſur un autre le ſoin qu'on en devroit prendre, c'eſt ce qui ne tente peut-être que trop l'indolence naturelle du Genre humain.

Ayant conſidéré la vie Domeſtique & les mœurs des Anciens, comparées à celles des Modernes où dans le total nous paroîſſons plutôt ſupérieurs en ce qui regarde la queſtion préſente; nous examinerons à préſent les coûtumes & les inſtitutions Politiques des deux âges, & nous pèſerons l'influence qu'elles peuvent avoir pour favoriſer la propagation du Genre humain ou pour y nuire.

Avant l'augmentation de la Puiſſance Romaine, ou plutôt, juſqu'à ſon entier établiſſement, preſque toutes les Nations dont parle l'ancienne Hiſtoire, étoient partagées en petits territoires ou Républiques peu conſidérables, où prévaloit une grande égalité de fortunes; & le centre du Gouvernement étoit toûjours près de ſes frontieres. Telle étoit la ſituation des choſes, non-ſeulement en Grece & en Italie, mais auſſi en Eſpagne, dans les Gaules, en Allemagne, en Afrique,

& dans une grande partie de l'Asie mineure: Il faut avouer qu'aucune institution ne pouvoit être plus favorable à la propagation du Genre humain : car un homme dont la fortune est augmentée, ne pouvant pas consommer plus qu'un autre, est forcé de la partager avec ceux qui dépendent de lui ou qui le servent. Cependant leur possession étant précaire, ils n'ont pas le même encouragement pour le mariage, que si chacun avoit une petite fortune sûre & indépendante. D'ailleurs, des Villes trop grandes sont destructives pour la Société, engendrent des vices & des dèsordres de toute espèce, affament les Provinces eloignées, & s'affament elles-mêmes par la cherté du prix où elles font monter les denrées; quelle heureuse situation pour le Genre humain, que ces Pays si favorables à l'Industrie & à l'Agriculture, au Mariage & à la Propagation, où chaque homme avoit sa petite maison & son champ à lui-même, & où chaque Province avoit sa Capitale libre & indépendante! Ce sont les obstacles qui naissent de la pauvreté & de la nécessité qui empêchent les hommes de doubler en nombre à chaque génération; & sûrement rien n'est plus favorable à leur multiplication, que les petites Républiques & une

égalité de fortune parmi les Citoyens. Tous les petits Etats produiſent naturellement une égalité de fortune, parce qu'ils ne fourniſſent pas les occaſions de grandes augmentations; mais les petites Républiques beaucoup plus encore par cette diviſion de puiſſance & d'autorité qui leur eſt eſſentielle.

Lorſque Xénophon † retourna de la fameuſe expédition avec Cyrus, il s'engagea lui-même avec ſix mille Grecs au ſervice de Seuthès, Prince de Thrace, & les articles de ſon Traité étoient, que chaque Soldat recevroit une Darique par mois, chaque Capitaine deux Dariques, & lui-même comme Général quatre; Réglement de paye qui ne ſurprendroit pas peu nos Officiers modernes.

Lorſque Démoſthène & Eſchine avec huit autres Athéniens furent envoyés Ambaſſadeurs à Philippe de Macédoine, leurs appointemens pour plus de quatre mois, étoient mille drachmes, ce qui eſt moins d'une drachme par jour pour chaque Ambaſſadeur ††. Or, une drachme par jour & quel-

---

† *De exp. Cyr. Lib. 7.*

†† *Demoſth. de falſa Leg.* Il appelle cette ſomme conſidérable.

quefois deux, étoient la paye d'un Soldat d'Infanterie †.

Un Centurion parmi les Romains n'avoit du tems de Polybe que la double paye d'un Soldat ordinaire ††; & nous trouvons qu'après un triomphe, leurs gratifications étoient réglées ſelon cette proportion (*a*). Marc-Antoine depuis & le Triumvirat donnerent aux Centurions cinq fois la récompenſe des autres (*b*); tant l'aggrandiſſement de la République avoit augmenté l'inégalité parmi les Citoyens (*c*).

Il faut avouer que la ſituation des affaires dans nos tems modernes, à l'égard de la liberté civile, auſſi-bien que de l'egalité de fortune n'eſt pas à beaucoup près ſi favorable, ſoit à la propagation ou au bonheur du Genre humain. L'Europe eſt partagée principalement en grandes Monarchies, & les parties qui en

† *Thucyd. Lib. 3.*

†† *Lib. 6. Cap. 37.*

(*a*) *Titi-Livii, Lib. 41. Cap. 7. & 13.*

(*b*) *Appian. de Bello Civil. Lib. 4.*

(*c*) Céſar donna aux Centurions dix foix la gratification des Soldats ordinaires. *De Bello Gallico, Lib. 8.* Dans le Cartel des Rhodiens, mentionné ci-deſſous, on ne fait point de différence du prix de la rançon, rélative à celle des rangs dans l'Armée.

ſont diviſées en petits territoires ſont communement gouvernées par des Princes abſolus, qui ruïnent leur Peuple par le ridicule qu'ils ont de vouloir contrefaire les grands Monarques dans la ſplendeur de leur Cour & le nombre de leurs forces. La Suiſſe & la Hollande reſſemblent ſeules aux anciennes Républiques, & quoique la premiere ſoit bien loin d'avoir aucun avantage du côté du ſol, du climat ou du Commerce, cependant le nombre de Peuple qui y abonde, nonobſtant l'uſage où ſont les Suiſſes de s'enrôler eux-mêmes au ſervice de toutes les Puiſſances de l'Europe, prouve ſuffiſamment les avantages de leurs inſtitutions Politiques.

Les anciennes Républiques tiroient leur principale ou plutôt leur unique ſécurité du nombre de leurs Citoyens. Les Trachiniens ayant perdu un grand nombre de leur Peuple, ceux qui reſtoient, au lieu de s'enrichir eux-mêmes de l'héritage de leurs Concitoyens, s'adreſſerent à Sparte leur Métropole pour en obtenir un nouveau fonds d'habitans. Les Spartiates auſſi-tôt raſſemblerent dix mille hommes, parmi leſquels les Anciens partagerent les terres dont les premiers propriétaires avoient péri †.

† *Diod. Sic. Lib. 12.*

Après que Timoléon eut banni Denys de Syracuſe, & rétabli les affaires de la Sicile, trouvant les Villes de Syracuſe & de Sellinuntium extrêmement dépeuplées par la tyrannie, la guerre & les factions, il demanda à la Grèce quelques nouveaux habitans pour les repeupler (*a*). Immédiatement après quarante mille hommes, Plutarque dit ſoixante mille (*b*), s'offrirent d'eux-mêmes, & il fit autant de lots de terre qu'il partagea entr'eux à la grande ſatisfaction des Anciens habitans. On voit par-là que l'ancienne Politique recherchoit plus l'abondance de Peuple que celle des richeſſes, & l'on reconnoît les bons effets de ces maximes, dans la maniere dont étoit peuplé un auſſi petit Pays que la Grèce, qui pouvoit fournir à la fois une Colonie ſi conſidérable. Les maximes des premiers Romains étoient à peu près les mêmes. C'eſt un Citoyen pernicieux, diſoit M. Curius †,

(*a*) *Diod. Sic. Lib. 16. Thucyd. Lib. 3.*

(*b*) *In vitâ Timol.*

† Pline, *Lib. 18. Cap. 3.* Le même Auteur au Chap. 6. dit: *Verumque fatentibus, latifundia perdidere Italiam: jam vero & Provincias. Sex domi ſemiſſem Africæ poſſidebant cum interfecit eos Nero princeps.* Dans cette vûe, les barbares boucheries commiſes par les premiers Empereurs Romains,

que celui qui ne peut ſe contenter de ſept acres †, combien de pareilles idées d'égalité devoient-elles favoriſer la propagation!

Nous devons conſidérer à préſent les déſavantages qui pouvoient ſe trouver chez les Anciens à l'égard de la multiplication de l'eſpèce humaine, & les obſtacles qu'y pouvoient mettre leurs maximes & leurs inſtitutions Politiques. Il y a communement des compenſations dans chaque condition humaine, & quoique ces compenſations ne ſoient pas toûjours parfaitement équivalentes, elles ſervent du moins à mettre des bornes au principe dominant. Il eſt déja très-difficile de les comparer & d'apprécier leur influence dans le même ſiècle, & dans les Pays voiſins; mais après tant de ſiècles qui

n'étoient peut-être pas ſi deſtructives pour le Public, que nous pouvons l'imaginer: elles ne ceſſerent que quand ils eurent éteint toutes les familles illuſtres, qui, dans les derniers tems de la République, avoient joui du pillage du Monde entier. Les nouveaux Nobles qui s'éleverent en leur place furent moins ſplendides, comme nous l'apprenons de Tacite, *Annal. Liv. 3. Chap. 55.*

† L'an de Rome 292. le Dictateur L. Q. Cincinnatus n'en avoit que quatre. Au tems de la premiere guerre Punique A. Régulus n'en avoit que ſept.

ſe ſont écoulés, & n'ayant pour nous conduire que quelques lumieres répandues parci par-là dans les anciens Auteurs, que pouvons-nous faire autre choſe que de nous amuſer en parlant pour & contre ſur un ſujet ſi intéreſſant? C'eſt, du moins le moyen de corriger les jugemens abſolus & trop précipités.

Premierement, eſt à remarquer que les anciennes Républiques étoient prèſque dans une guerre continuelle, effet naturel de leur eſprit guerrier, de leur amour pour la liberté, de leur émulation mutuelle, & de cette haine qui prévaut généralement chez les Nations qui vivent dans un étroit voiſinage. De plus, il faut convenir que la guerre dans un petit Etat eſt beaucoup plus deſtructive que dans un grand; ſoit parceque dans le premier cas, tous les Habitans ſont obligés de remplir l'armée, ſoit à cauſe que dans un petit Etat tout eſt frontiere, & par conſéquent expoſé aux incurſions de l'ennemi.

Les maximes des anciennes guerres étoient beaucoup plus deſtructives que celles des guerres de ces derniers ſiècles, principalement à cauſe de la diſtribution du pillage que l'on accordoit aux Soldats. Parmi nous, les Soldats ſont une ſorte de Peuple ſi vil & ſi miſérable, que la moindre abondance au de-

là de leur ſimple paye, engendre la confuſion, le déſordre, & une totale diſſolution de la diſcipline. La miſere même & la baſſeſſe des malheureux qui rempliſſent nos Armées, les rendent moins deſtructives pour le Pays qu'elles envahiſſent. Ce qui eſt un exemple entre pluſieurs de l'erreur des premieres apparences dans tous les raiſonnemens Politiques (*a*).

Les anciennes Batailles étoient beaucoup plus ſanglantes par la nature même des Armes qu'on y employoit. Les Anciens rangeoient leurs Soldats ſur ſeize ou vingt, quelquefois cinquante hommes de profondeur, & il n'étoit pas difficile de trouver un champ dans lequel les deux armées puſſent être miſes en bataille, & s'engager l'une avec l'autre. Même lorſque quelque corps de troupe étoit arrêté par des bois, des hayes, de petites hauteurs, ou des chemins creux, la bataille

(*a*) Les anciens Soldats étant Citoyens libres, & au-deſſus du rang le plus bas, étoient tous mariés. Nos Soldats modernes ſont ou forcés à vivre ſans ſe marier, ou leurs mariages ne contribuent prèſque en rien à l'augmentation du Genre humain: circonſtance qui mérite d'être pèſée, & qui eſt de quelque conſéquence en faveur des Anciens.

n'étoit pas aſſez-tôt décidée entre ceux qui étoient aux priſes, pour que les autres n'euſſent pas le tems de ſurmonter les difficultés qui s'oppoſoient à eux, & de prendre part à l'action. Et comme les Armées entieres étoient ainſi engagées, & que chaque homme s'attachoit de près à ſon ennemi, les batailles étoient communement très-meurtrieres, il ſe faiſoit un grand carnage des deux côtés, ſpécialement de celui des vaincus.

Les lignes longues & claires que demandent les armes à feu, & la prompte déciſion de l'action ſont que nos combats modernes ne ſont preſque que des rencontres de parti, & que le Général qui eſt battu au commencement du jour, eſt encore en état de retirer la plus grande partie de ſon armée ſaine & entiere. Si le projet de la Colonne du Chevalier Follard, qui paroît impraticable †, pouvoit avoir lieu, il rendroit les

† Quel eſt l'avantage de la Colonne, après qu'elle a rompu les lignes des ennemis? Il conſiſte uniquement en ce qu'alors elle les prend en flanc, & qu'en faiſant feu de tout côté, elle diſſipe tout ce qui ſe trouve près d'elle. Mais juſqu'à ce qu'elle ait rompu les ennemis, ne leur préſente-t-elle pas elle-même un flanc expoſé à leur mouſqueterie; & ce qui eſt beaucoup pis à leur canon.

batailles modernes auſſi deſtructives que les anciennes.

Les Batailles de l'Antiquité, ſoit par leur durée, ſoit par leur reſſemblance avec les combats particuliers, étoient portées à un degré de furie entierement inconnu aux derniers âges. Rien ne pouvoit alors engager les Combattans à faire quartier que l'eſpérance du profit, en faiſant des Eſclaves de leurs priſonniers. Dans les guerres civiles, comme nous l'apprenons de Tacite (*a*), les batailles étoient beaucoup plus meurtrieres, parce que les priſonniers n'étoient pas Eſclaves.

Quelle vigoureuſe réſiſtance ne devoit-on pas éprouver de la part du Vaincu qui s'attendoit à un deſtin ſi triſte! Quelle rage invétérée ne devoient pas produire des maximes de guerre ſi cruelles & ſi meurtrieres!

Dans l'ancienne Hiſtoire, on trouve de fréquens exemples de Villes aſſiégées, dont les habitans plutôt que d'ouvrir leurs portes, tuoient leurs femmes & leurs enfans, & ſe précipitoient eux-mêmes à une mort volontaire, adoucie peut-être par l'eſpoir de la faire payer cher à l'ennemi. Les

(*a*) *Hiſt. Lib. 2. Cap. 44.*

Grecs

Grecs (*a*) auſſi-bien que les Barbares ſe ſont ſouvent portés à ce degré de fureur. Cette même réſolution & cette même cruauté doivent en d'autres circonſtances moins remarquables, avoir été très-deſtructives pour la Société humaine ; ſur-tout dans ces petites Républiques qui vivoient dans un étroit voiſinage, & qui étoient engagées dans des contentions & des guerres perpétuelles.

Quelquefois les guerres en Grèce, dit Plutarque (*b*), ne ſe faiſoient pas autrement que par invaſions, par pillages & par pirateries. Une pareille maniere de faire la guerre dans de petits Etats, devoit être plus deſtructive que les ſiéges & les batailles les plus meurtrieres.

Par la loi des douze Tables, une poſſeſſion de deux ans formoit une preſcription pour les terres; un an ſuffiſoit pour les biens meubles †, ce qui prouve qu'il n'y avoit pas

(*a*) Comme Abydus, dont parle Tite-Live, *Liv. 31. Chap. 17. & 18.* & Polybe, *Liv. 16.* comme auſſi les Xanthiens. Appien, de la Guerre civile, *Liv. 4.*

(*b*) *In vitâ Arati.*

† *Inſtit. Lib. 2. Cap. 6.* Il eſt vrai que la même Loi paroît avoir continué juſqu'au tems de Juſtinien. Mais les abus introduits par la barbarie

alors en Italie beaucoup plus d'ordre, de tranquillité & de Police, qu'il n'y en a à préſent parmi les Tartares.

Le ſeul cartel que je me rappelle dans l'Hiſtoire ancienne, eſt celui entre Démétrius *Poliorcete* & les Rhodiens, où il étoit convenu qu'un Citoyen libre ſeroit rendu pour mille drachmes, un Eſclave portant les armes, pour cinq cens.

Secondement, il paroît que les anciennes Mœurs étoient plus défavorables à la Population que les Modernes, non-ſeulement en tems de guerre, mais auſſi en tems de paix, & cela à tous égards, ſi l'on en excepte l'amour de la liberté civile & de l'égalité, article à la vérité d'une importance conſidérable. Il eſt très-difficile, s'il n'eſt pas entierement impoſſible d'exclure les factions d'un Gouvernement libre; mais dans nos tems modernes, on ne trouve de ces rages invétérées entre les factions, & de ces maximes ſanguinaires que dans les ſeuls partis de Religion, où il eſt arrivé ſouvent que des Prêtres fanatiques ont été tout à la fois les Accuſateurs, les Juges & les Bourreaux. Dans l'Hiſtoire ancienne, nous pouvons toûjours obſerver que

ne ſont pas toûjours corrigés par la politeſſe des ſiècles ſuivans.

lorſqu'un parti prévaloit, ſoit les Nobles, ſoit le Peuple; car à cet égard, je n'apperçois aucune différence †, les Vainqueurs à l'inſtant même maſſacroient tous ceux du parti oppoſé, qui tomboient entre leurs mains, & banniſſoient ceux qui avoient été aſſez heureux pour échapper à leur furie. Alors, point de forme de procès, point de loi, point de jugement, point de pardon: ainſi à chaque révolution, on maſſacroit ou l'on chaſſoit de la Ville la quatrième ou la troiſième partie, peut-être près de la moitié de ſes habitans.

Les Exilés ne manquoient pas de ſe joindre à l'ennemi étranger, & de cauſer tout le dommage poſſible à leurs Concitoyens, juſqu'à ce que la fortune les mît en état de prendre leur revanche par une nouvelle révolution. Et comme elles étoient très-fréquentes dans des Gouvernemens ſi violens, il ne nous eſt pas aiſé aujourd'hui d'imaginer les dèſordres, les méfiances, les jalouſies & les inimitiés qui devoient prévaloir en ce tems-là.

† Lyſias qui étoit lui-même de la faction populaire, & qui eut aſſez de peine à échapper aux trente Tyrans, dit, que la Démocratie eſt un Gouvernement auſſi violent que l'Oligarchie.

Orat. 24. De ſtatu popul.

Je ne me rappelle dans toute l'ancienne Hiſtoire que deux révolutions qui ſe ſoient paſſées ſans une grande effuſion de ſang, en maſſacres & en aſſaſſinats. A ſavoir celle qui ſoumit la République Romaine à Céſar, & le rétabliſſement de la Démocratie Athénienne par Traſibule.

Les Hiſtoriens nous apprennent qu'il accorda une Amniſtie générale pour toutes les offenſes paſſées, & qu'il en introduiſit le premier le mot & la pratique dans la Grèce †. Il paroît cependant par pluſieurs Oraiſons de Lyſias ††, que les principaux coupables de la tyrannie précédente, & même quelques autres de moindre importance furent cités aux Tribunaux, & même punis de mort. Cette difficulté n'a pas encore été éclaircie, n'a pas même été remarquée par les Savans & les Hiſtoriens. Quant à la clémence de Céſar, quoiqu'on l'ait fort célébrée, elle ne ſeroit pas beaucoup applaudie dans le ſiècle préſent. Par exemple, il fit égorger tout le Sénat de Caton, lorſqu'il devint maître d'Utique (*a*), & nous pouvons

† *Cicero, Philipp. 1.*

†† Comme *Orat. 11. contra Eratoſt. Orat. 12. contra Agorat. Orat. 15. pro Mantith.*

(*a*) *Appian, de Bello civ. Lib. 2.*

croire aiſément que le petit nombre dont il étoit compoſé, n'étoient pas ceux du parti qui avoient le moins de mérite. Tous ceux qui avoient porté les armes contre l'Uſurpateur furent proſcrits, & par la Loi d'Hirtius, déclarés incapables d'aucun Office public.

Ces Peuples qui étoient ſi amoureux de la liberté, ne paroîſſent pas l'avoir trop bien entendue; lorſque les trente Tyrans établirent pour la premiere fois leur autorité à Athènes, ils commencerent par faire arrêter tous les Sycophantes & Délateurs qui s'étoient rendus ſi odieux durant la derniere Démocratie, & les firent périr par des jugemens arbitraires & contre les Loix. „Cha„que Citoyen, diſent Salluſte † & Lyſias ††, „ſe réjouït de leur punition, ne conſidérant „pas que de ce moment même la Liberté „étoit anéantie."

Toute l'énergie du ſtyle nerveux de Thucidide, l'abondance & la force de la langue Grecque ne paroîſſent pas ſuffire à cet Hiſtorien, lorſqu'il entreprend de décrire les déſordres que les factions faiſoient naître dans

† Diſcours de Céſar, *de Bello Catil.*

†† *Orat. 24. in Orat. 29.* Il ne fait mention de la faction, que comme de la cauſe pourquoi ces punitions irrégulières devoient déplaire.

toutes les Républiques Grecques. Il paroît que ſes penſées ſont telles qu'il ne peut pas trouver des mots pour les communiquer; il termine cette deſcription ſi pathétique par une réflexion qui eſt tout à la fois très-fine & très-ſolide.

„Dans ces débats, dit-il, ceux qui étoient „les plus ſimples, les plus ſtupides, & qui „avoient le moins de prévoyance avoient „d'ordinaire le deſſus; car connoiſſant leur „foibleſſe & craignant d'être ſurpris par ceux „d'une plus grande pénétration, ils termi„noient promptement & ſans préméditation „les affaires par l'épée & par le poignard, & „prévenoient ainſi leurs Antagoniſtes, qui „formoient, pour les détruire, de beaux „plans & des projets raiſonnés (*a*)."

(*a*) *Thucid. Liv. 3.* Le Pays de l'Europe où j'ai remarqué que les factions ſont les plus violentes, & les haines de parti les plus fortes, eſt l'Irlande. Les choſes en ſont au point qu'on n'y obſerve pas les civilités les plus communes entre les Proteſtans & les Catholiques. Leurs cruelles révoltes & les terribles revanches que chaque Parti a priſes à ſon tour, ont engendré cette haine mutuelle, qui eſt la principale cauſe des déſordres, de la pauvreté & de la dépopulation de ce Pays-là. J'imagine que chez les Grecs, les factions étoient encore portées à un plus haut degré de rage, attendu que par-

Sans parler ici de Denys † l'Ancien, qui paſſe pour avoir maſſacré de ſang-froid plus de dix mille de ſes Concitoyens, d'Agatocle ††, de Nabis (*a*), ni des autres encore plus ſanguinaires que lui, même dans les Gouvernemens libres, tous les mouvemens étoient extrêmement violens & deſtructifs. A Athènes, les trente Tyrans & les Nobles, dans l'eſpace d'une année, firent périr, ſans forme de Procès, environ douze cens perſonnes du Peuple, & bannirent plus de la moitié, des Citoyens qui reſtoient (*b*). Dans Argos, environ le même tems, le Peuple tua douze cens des Nobles, & enſuite leurs propres *Démagogues*, parce qu'ils avoient refuſé de pouſſer leurs pourſuites plus loin (*c*).

---

mi eux les révolutions étoient communement plus fréquentes, & les aſſaſſinats beaucoup plus en uſage & plus tolérés.

† *Plut. de virt. & fort. Alex.*

†† *Diod. Sic. Lib. 18. & 19.*

(*a*) *Titi-Livii, Lib. 31. 33. & 34.*

(*b*) *Diod. Sic. Lib. 14.* Iſocrate dit qu'il n'y eut que cinq mille Habitans de bannis. Il fait monter le nombre de ceux qui furent tués à quinze cens. *Areop. Æſchines contra Cteſiph.* aſſigne préciſement le même nombre. Sénèque (*de tranq. anim. Cap. 5.*) dit treize cens.

(*c*) *Diod. Sic. Lib. 15.*

Le Peuple en Corcyre maſſacra quinze cens des Nobles & en bannit mille (*a*). Ces nombres paroîtront d'autant plus ſurprenans que nous connoiſſons l'extrême petiteſſe de ces Etats; mais toute l'ancienne Hiſtoire eſt pleine de ces exemples (*b*).

(*a*) *Diod. Sic. Liv. 13.*

(*b*) Nous nous contenterons d'en rapporter quelques-uns d'après le ſeul Diodore de Sicile, qui ſe ſont paſſés dans le cours de ſoixante ans, & dans l'âge le plus brillant de la Grèce. Cinq cens des Nobles & de leurs Partiſans furent bannis de Sibaris, *Lib. 12. pag. 77. ex edit. Rhodomanni.* De Chios, ſix cens Citoyens bannis, *Lib. 13. pag. 189.* A Ephèſe, trois cens quarante tués, mille bannis, *Lib. 13. pag. 223.* Des Cyrénéens, cinq cens Nobles tués, tout le reſte banni, *Lib. 14. pag. 263.* A Corinthe, cent vingt de tués, de bannis cinq cens, *Lib. 14. pag. 304.* Phœbidas le Spartiate bannit trois cens Béotiens, *Lib. 15. pag. 342.* A la chute des Lacédémoniens, les Démocraties furent rétablies en pluſieurs Villes, & le Peuple prit de ſéveres vengeances des Nobles à la maniere Grecque. Mais les choſes n'en demeurerent pas là; car les Nobles bannis retournant en pluſieurs Places, maſſacrerent leurs Adverſaires à Phiale, à Corinthe, à Mégare, à Phliaſie. Dans cette derniere Place ils tuerent trois cens du Peuple; mais ceux-ci s'étant révoltés de nouveau, tuerent plus de ſix cens Nobles, & bannirent le reſte, *Lib. 15. pag. 357.* En Arcadie, quatorze cens de bannis, outre pluſieurs de

Lorſqu'Alexandre ordonna que tous les Exilés fuſſent rétablis chacun dans leurs Villes, il ſe trouva que leur nombre montoit à vingt mille hommes (*a*), les reſtes apparemment de boucheries & de maſſacres encore plus grands. Qui ne ſeroit effrayé d'en trouver une multitude ſi étonnante, dans un pays

---

tués. Les Bannis ſe retirerent à Sparte & à Pallantium; ces derniers furent délivrés à leurs Compatriotes & tous tués, *Lib. 15. pag. 273.* Il y avoit dans l'armée de Sparte, cinq cens bannis d'Argos & de Thèbes, *Id. pag. 274.* Voici un détail de la plus remarquable des cruautés d'Agatocle tiré du même Auteur. Le Peuple avant ſon uſurpation avoit banni ſix cens Nobles, *Lib. 19. pag. 655.* Après cela le Tyran, de concert avec le Peuple, tua quatre mille Nobles & en bannit ſix mille, *Id. pag. 657.* Il tua quatre mille perſonnes du Peuple à Géla, *Id. pag. 741.* Le Frere d'Agatocle bannit huit mille Citoyens de Syracuſe, *Lib. 20. pag. 757.* Les Habitans d'Ægeſta, au nombre de quarante mille, furent tous tués, hommes, femmes & enfans, & pluſieurs à cauſe de leur argent expoſés à la torture, *Id. pag. 802.* Tous les parens, à ſavoir, peres, freres, enfans, grands-peres de ſon Armée Libienne furent tués, *Id. pag. 803.* Agatocle tua ſept mille Exilés après la Capitulation, *Id. pag. 816.* Il eſt à remarquer qu'Agatocle étoit un homme d'un grand ſens & d'un grand courage.

(*a*) *Diod. Sic. Lib. 18.*

auſſi étroit que l'ancienne Grèce! Quelles devoient être les troubles domeſtiques, les jalouſies, les partialités, les animoſités, les vengeances qui déchiroient ces Villes, où les factions étoient portées à un tel degré de fureur & de déſeſpoir!

Il ſeroit plus aiſé, dit Iſocrate à Philippe, de trouver à préſent en Grèce de quoi lever une Armée parmi les Vagabonds, que dans les Villes.

Quand même les choſes n'en venoient pas à de telles extrémités (ce qui ne manquoit pas d'arriver preſque en chaque Ville, deux ou trois fois par ſiècle) les Maximes de l'ancien Gouvernement rendoient la propriété des biens très-précaire. Xénophon, dans le Banquet de Socrate, nous donne une deſcription aſſez naturelle de la tyrannie du Peuple Athénien. „Dans ma pauvreté, dit „Charmides, je ſuis beaucoup plus heureux „que je ne l'étois lorſque j'étois riche; d'autant qu'il eſt plus heureux d'être en pleine „ſécurité, que dans des alarmes continuelles; d'être libre, que d'être Eſclave; de recevoir des hommages, que d'en rendre; „de trouver des gens qui ſe fient en vous, „plutôt que des gens qui vous ſoupçonnent. „Anciennement j'étois obligé de careſſer

„tout Délateur: on m'imputoit toûjours „quelque choſe, & il ne m'étoit jamais per„mis de voyager ou d'être abſent de la Ville. „A préſent que je ſuis pauvre, j'ai la tête „haute, & je menace les autres. Les Ri„ches ont peur de moi, & me traitent avec „toute ſorte de politeſſe & de reſpect. Enfin „je ſuis devenu une eſpèce de Tyran dans la „Ville (*a*)."

Dans un des Plaidoyers de Lyſias (*b*), l'Orateur en paſſant rapporte très-froidement, comme une Maxime du Peuple Athénien, que toutes les fois que la République manquoit d'argent, on mettoit à mort quelque Homme riche, ſoit Citoyen, ſoit Etranger, pour avoir la confiſcation de ſes biens; & lorſqu'il parle de cet uſage, il ne paroît avoir aucune intention de blâmer, bien moins encore d'indiſpoſer ceux qui étoient ſes Auditeurs & ſes Juges.

Soit qu'un Homme fût Citoyen ou Etranger parmi ces Républicains, il ſemble qu'il étoit néceſſaire qu'il s'appauvrît lui-même, ou bientôt le Peuple l'appauvriſſoit & le tuoit par-deſſus le marché. L'Orateur dont je viens de parler, rapporte un état ſingulier

(*a*) Page 885. *ex edit. Leunci.*
(*b*) *Orat. 29. in Nicom.*

d'un bien dépenſé au ſervice du Public (*a*),

(*a*) Pour recommander ſon Client à la faveur du Peuple, il calcule toutes les ſommes qu'il a dépenſées. Etant χορηγὸς, trente mines. Pour un Chœur d'hommes, vingt mines ; ὁ πυρρικιστὰς, huit mines ; ἀνδράσι κορηγῶν, cinquante mines ; κυκλικῷ κώρῳ, trois mines. Sept fois Trierarche où il a dépenſé ſix talens. Taxes, une fois trente mines, une autre fois quarante. γυμνασιάρχων, douze mines ; χορηγὸς παιδικῷ κώρῳ, quinze mines ; κωμωδοῖς χορηγῶν, dix-huit mines ; πυρρικιστὰς ἀγενείοις, ſept mines ; τριήρει ἁμιλλώμενος, quinze mines ; ἀρχηθεωρὸς, trente mines : en tout dix talens trente-huit mines. Somme immenſe pour un Athénien, & que l'on regarderoit comme une grande richeſſe, *Orat. 20.* Il eſt vrai, dit-il, que la Loi ne l'obligeoit pas abſolument à faire une ſi grande dépenſe ; il auroit pû en épargner les trois quarts : mais ſans la faveur du Peuple, perſonne n'étoit en ſûreté, & c'étoit le ſeul moyen de le gagner. Voyez l'Oraiſon 24. *De pop. ſtatu.* Dans un autre endroit, il introduit un Harangueur qui dit qu'il a dépenſé toute ſa fortune, & une fortune immenſe, quatre-vingts talens pour le Peuple. *Orat. 25. De prob. Evandri.* Les μέτοικοι, ou Etrangers, dit-il, qui ne contribuent pas largement aux plaiſirs du Peuple, ont bientôt lieu de s'en repentir. *Orat. 30. contra Philip.* Vous pouvez voir avec quel ſoin Démoſthène étale les dépenſes de cette nature, quand il plaide pour lui-même *de corona*, & comme à cet égard il exagere la meſquinerie de Midias, dans ſon accu-

dont plus de la troiſième partie eſt en curioſités & en choſes appartenantes à la Danſe.

Je n'ai pas beſoin d'inſiſter ſur les tyrannies Grecques, qui toutes enſemble étoient horribles. Les Monarchies mixtes, par leſquelles la plûpart des anciens Etats de la Grèce étoient gouvernés, avant l'introduction des Républiques, étoient même très-mal établies. A peine aucune Ville, excepté Athènes, dit Iſocrate, pourroit-elle montrer une ſucceſſion de Rois de quatre ou cinq générations (*a*).

Outre pluſieurs autres raiſons ſenſibles de l'inſtabilité des anciennes Monarchies, le partage égal des biens entre les Freres dans les familles particulieres, par une conſéquence néceſſaire devoit contribuer à déranger & à troubler l'Etat. La préférence univerſelle donnée à l'Ainé (*b*) dans les Gou-

---

ſation contre ce Criminel. Obſervons en paſſant que tout ceci eſt la marque d'une judicature très-inique; cependant les Athéniens ſe vantoient eux-mêmes d'avoir l'adminiſtration la plus ſage & la mieux réglée de tous les Peuples de la Grèce.

(*a*) *Panath.*

(*b*) L'Auteur de *l'Eſſai du Nombre d'Hommes* regarde les règles touchant la ſucceſſion & le droit de primogéniture, comme une des cauſes de la di-

vernemens modernes, quoiqu'elle augmente l'inégalité des fortunes, a cependant ce bon effet, qu'elle accoûtume les hommes à

ſette de Peuple dans les Siècles modernes. Il eſt vrai que cette Coûtume auroit ſes avantages, ſi elle étoit reſtrainte à un petit nombre de familles conſidérables, qui par leur éclat & leurs richeſſes ſont en état de ſervir la Patrie. On prétend même que dans une Monarchie, une puiſſante Nobleſſe eſt une barriere contre le Deſpotiſme, & je ne ſais ſi le fait eſt bien ſûr. Ce qui eſt certain, c'eſt que par-tout où cette Coûtume prévaut au point de vouloir élever & ſoûtenir toutes les familles généralement par cette diviſion inégale des biens paternels; elle eſt une ſource fatale d'oiſiveté pour les Ainés & empêche le mariage des Cadets, qui élevés de même façon que leurs Ainés, veulent les imiter dans leur faſte; ce qu'ils peuvent faire rarement, à moins que de ſe ſouſtraire aux embarras qu'une famille entraîne. Cette Coûtume s'étend à Veniſe au point que de toute une famille, un ſeul prend le parti du mariage: cependant la ſageſſe de cette République ne permet guères de douter qu'elle ne connoîſſe ſes véritables intérêts. En Angleterre, on remarque qu'un des heureux effets de ce partage inégal des biens eſt que ſouvent les Cadets deviennent des Citoyens plus induſtrieux & plus utiles à leur Patrie que leurs Ainés: ceux-ci ſont le ſujet de plus d'un Proverbe qui ne ſont pas à leur avantage. Que de Problèmes en Politique qui peut-être ne ſeront jamais réſolus!

cette même idée de ſucceſſion, & qu'elle ôte tout droit & toute prétention au plus jeune.

La Colonie nouvellement établie à Héraclée, tombant immédiatement en factions, eut recours à Sparte, qui envoya Héripidas avec une pleine autorité pour terminer leurs diſſenſions. Cet Homme, ſans être provoqué par aucune oppoſition, ſans être échauffé par une fureur de parti, ne connut pas de meilleur expedient que de faire ſur le champ mettre à mort environ cinq cens Citoyens (*a*); ce qui prouve combien ces maximes violentes de Gouvernement étoient profondement enracinées dans toute la Grèce.

Si telle étoit la diſpoſition des eſprits des hommes parmi ce Peuple poli, à quoi doit-on s'attendre dans les Républiques d'Italie, d'Afrique, d'Eſpagne & des Gaules, que l'on appelloit barbares? Comment ſans cela les Grecs auroient-ils pû s'eſtimer tant au deſſus des autres Nations, par leur humanité, leur politeſſe & leur modération? Ce raiſonnement paroît très-naturel; mais malheureuſement l'Hiſtoire de la République Romaine, dans ces premiers tems, ſi nous en croyons ce qui eſt écrit, eſt contre nous. Il n'y avoit pas encore eû de ſang répandu à

(*a*) *Diod. Sic. Lib. 14.*

Rome dans aucune ſédition avant le meurtre des Gracques. Denys d'Halicarnaſſe † remarquant la ſinguliere humanité du Peuple Romain à cet égard, en tire la conſéquence qu'il étoit originairement d'extraction Grecque; d'où nous pouvons conclure que les factions & les révolutions dans les Républiques barbares, étoient beaucoup plus violentes que celles même ci-deſſus mentionnées.

Si les Romains furent ſi long-tems ſans en venir aux mains, ils firent une ample compenſation après qu'ils eurent une fois commencé ces ſcènes ſanguinaires. L'Hiſtoire de leurs guerres civiles par Appien, contient les tableaux les plus effrayans de maſſacres & de proſcriptions qui aient jamais été préſentés au monde. Ce qui plaît le plus dans cet Hiſtorien, eſt qu'il paroît touché de tous ces procédés barbares, & qu'il ne parle pas avec cette froideur & cette indifférence choquantes que la coûtume a produites dans pluſieurs des Hiſtoriens Grecs (*a*).

† Lib. 1.

(*a*) Les Auteurs que j'ai cités ci-deſſus, ſont tous Hiſtoriens, Orateurs & Philoſophes, dont le témoignage n'eſt pas ſuſpect. Il eſt dangereux de s'en fier aux Ecrivains adonnés & à la plaiſanterie & à la ſatyre. Par exemple, que doit inférer

Les

Les maximes de l'ancienne Politique contiennent en général ſi peu d'humanité & de modération, qu'il paroît ſuperflu de chercher des raiſons particulieres pour les violences commiſes en tant d'occaſions différentes. Cependant, je ne puis m'empêcher

---

la poſtérité de ce paſſage du Docteur SWIFT? „Je lui dis que dans le Royaume de Tribnie (la „Grande-Bretagne) & à Langdon (Londres) la Ca„pitale où j'avois ſéjourné quelque tems dans mes „voyages, le gros du Peuple dans un ſens eſt en„tièrement compoſé de Délateurs, Témoins, Ac„cuſateurs, Pourſuivans en Juſtice, avec les autres „Subalternes qui en ſont les Suppôts, le tout ſous „les étendards, la conduite, & à la ſolde des Mi„niſtres d'Etat & de leurs Députés. Les com„plots dans le Royaume ſont communement l'ou„vrage de ces gens-là, &c."

Voyages de Gulliver.

Une pareille repréſentation conviendroit au Gouvernement d'Athènes, mais non pas à celui d'Angleterre, qui même dans ces tems modernes eſt un prodige pour l'humanité, la douceur & la liberté. Cependant la Satyre du Docteur, quoique pouſſée à l'extrême, comme c'eſt ſa coûtume, ne manque pas d'objet. L'Evêque de Rocheſter, qui étoit ſon ami & du même parti que lui, avoit été banni un peu auparavant par un Bill de Proſcription, avec grande juſtice, mais ſans les preuves que la Loi demande.

d'obſerver que les Loix dans les derniers tems de la République Romaine, étoient ſi abſurdement imaginées, qu'elles obligeoient les chefs de parti à recourir à ces extrémités. Toutes les peines capitales furent abolies. Quelque criminel, ou ce qui eſt encore plus, quelque dangereux qu'un Citoyen pût être, les Loix ne permettoient de le punir autrement que par le banniſſement. Par-là il devint néceſſaire dans les révolutions de parti de tirer l'épée de la vengeance particuliere; & lorſque les Loix étoient une fois violées, il n'étoit pas aiſé de mettre des bornes à ces expéditions ſanguinaires. Si Brutus eût eû le deſſus du Triumvirat, auroit-il pû avec un peu de prudence laiſſer vivre Octave & Antoine, & ſe contenter de les bannir à Rhode ou à Marſeilles, où ils auroient trouvé les moyens d'exciter de nouveaux troubles & de nouvelles rébellions? En faiſant mourir C. Antoine, frere du Triumvir, il montra aſſez quelle étoit ſa façon de penſer. Cicéron avec l'approbation de tout ce qu'il y avoit à Rome de ſages & de vertueux, ne fit-il pas mettre à mort arbitrairement les Compagnons de Catilina, d'une maniere contraire à la Loi, & ſans aucune forme de procès? S'il modera ſes exécutions, cela ne vint-il pas de la clémence

de ſon tempérament ou des conjonctures du tems ? Quelle ſécurité dans un Gouvernement qui prétend aux Loix & à la Liberté !

Ainſi un extrême en produit un autre. De la même maniere qu'une exceſſive ſévérité dans les Loix engendre un grand relâchement dans leur exécution, de même la douceur portée à un trop haut point, produit naturellement la cruaute & la barbarie.

Une cauſe générale des déſordres ſi fréquens dans les anciens Gouvernemens, paroît avoir conſiſté dans la grande difficulté d'établir quelque Ariſtocratie dans ces ſiècles, & d'empêcher par ce moyen les mécontentemens perpétuels, & les ſéditions du Peuple, toutes les fois que les plus miſérables même d'entre les Citoyens, étoient exclus de la Législature & des Offices publics. La ſimple qualité d'homme libre donnoit un tel rang oppoſé à l'Eſclave, qu'elle paroîſſoit mettre un Citoyen en droit de prétendre à tout ce qu'il y avoit dans la République de dignités & de privilèges. Les Loix de Solon (*a*) n'excluoient aucun homme libre des élections ; mais confinoient quelques Magiſtratures dans des claſſes d'un cens particulier.

(*a*) *Plutarch. in vita Solon.*

Cependant le Peuple ne fut pas ſatisfait que ces Loix ne fuſſent rappellées. Par un Traité avec Antipater (*a*), aucun Athénien n'avoit de voix qui ne poſſédât du moins deux mille drachmes (environ ſix mille livres ſterling); & quoiqu'un pareil Gouvernement nous parût à nous ſuffiſamment Démocratique, il déplut ſi fort à ce Peuple, que plus des deux tiers abandonnerent immédiatement leurs Pays (*b*). Caſſandre réduiſit ce cens à la moitié †; cependant le Gouvernement fut encore regardé comme une tyrannie Oligarchique, & l'effet d'une violence étrangere.

Les Loix de Servius Tullius †† paroîſſent très-équitables & très-raiſonnables en fixant le pouvoir proportionnément au bien: cependant on ne put jamais amener le Peuple Romain à s'y ſoûmettre tranquillement.

Dans ces tems-là, il n'y avoit pas de milieu entre une jalouſe & ſévere Ariſtocratie, exercée ſur des ſujets mécontens, ou une Démocratie turbulente, factieuſe & tyrannique.

Troiſièmement, il y a pluſieurs autres circonſtances où les Anciens paroîſſent inſé-

(*a*) *Diod. Sic. Lib. 18.*
(*b*) *Id. ibid.*
† *Id. ibid.*
†† *Titi Livii, Lib. 1. Cap. 48.*

rieurs aux Modernes, aux deux égards & du bonheur, & de l'accroiſſement du Genre humain. Dans les premiers ſiècles, le Commerce, les Manufactures & l'Induſtrie, n'étoient pas ſi floriſſantes qu'elles le ſont à préſent en Europe. Le ſeul habillement des Anciens, des femmes comme des hommes, paroît avoir été une eſpèce de flanelle qu'ils portoient communement de couleur blanche ou griſe, & qu'ils faiſoient dégraiſſer toutes les fois qu'il en étoit beſoin. Tyr, qui avant que d'avoir été détruite par Aléxandre, étoit après Carthage, la Ville qui faiſoit le plus grand Commerce dans la Mer Méditerranée, n'étoit pourtant pas une Ville puiſſante, ſi nous en croyons le compte que rend Arrien de ſes Habitans (*a*). On ſuppoſe communement qu'Athènes a été une Ville commerçante; mais ſuivant Hérodote (*b*), elle étoit auſſi peuplée avant la guerre de Médie qu'en

(*a*) *Lib.* 2. Il y en eut huit cens de tués durant le ſiège, & tous les Captifs montent à trente mille. Diodore de Sicile, *Liv.* 17. dit ſeulement treize cens; mais il rend raiſon de ce petit nombre, en diſant que les Tyriens avoient envoyé auparavant leurs femmes & leurs enfans à Carthage.

(b) Lib. 5. Il fait monter le nombre des Citoyens à trente mille.

aucun autre tems depuis; & cependant en ce tems ſon Commerce étoit ſi peu de choſe, que comme l'obſerve le même Hiſtorien (*a*), les Grecs ne fréquentoient pas plus les Côtes même de l'Aſie dont ils étoient voiſins, que les Colonnes d'Hercule, car l'Auteur ne concevoit rien au-delà (*b*).

(*a*) *Ibid. Lib. 5.*

(*b*) M. WALLACE, qui eſt d'accord avec M. HUME ſur tous ces faits, en tire des conſéquences toutes différentes. Selon lui: *La trop grande étendue du Commerce entre l'Europe, & les coins les plus reculés de l'Orient & de l'Occident, eſt une des cauſes de la diſette de monde en Europe.* Il ſoûtient qu'une grande variété de Manufactures, qui ſont la ſuite d'un Commerce étendu, eſt contraire à la Population, & prétend néanmoins ne ſe pas contredire, lorſqu'il aſſûre ailleurs qu'en Ecoſſe ce ſeroit un grand avantage pour l'Agriculture, la valeur & l'amélioration des terres, ſi les Manufactures les plus utiles étoient établies dans les Villages, & ſoûtenues par des perſonnes riches de tous les Etats; que de cette façon les Manufacturiers encourageroient l'Agriculture, en pourvoyant les Marchés en échange de la production des terres; que les Laboureurs encourageroient les Manufacturiers en achetant leurs marchandiſes, & que les uns & les autres conſpireroient par des efforts réunis, à rendre les terres fertiles, le Pays peuplé & la Société floriſſante. On ne peut nier qu'il n'y

Lorſque l'argent rapporte un gros intérêt, & le trafic de grands profits, c'eſt une marque que le Commerce & l'Induſtrie ſont encore dans leur enfance. Lyſias (*a*) parle de cent pour cent de profit fait ſur une cargaiſon de deux talens envoyée à une diſtance pas plus grande que d'Athènes à la Mer Adriatique, & ce fait n'eſt pas cité comme un exemple d'un profit exorbitant. Antidorus, dit Démoſthène (*b*), a payé trois talens & demi pour une maiſon qu'il a louée à un talent par an. L'Orateur blâme ſes Tuteurs pour n'avoir pas placé ſon argent auſſi avantageuſement. Ma fortune, dit-il, dans onze ans de minorité doit avoir triplé. Il fait monter à quarante mines la valeur de vingt des Eſclaves que lui avoit laiſſés ſon pere, & les profits annuels de leur travail à douze (*c*). L'intérêt le plus modéré à Athènes, car ſou-

ait beaucoup d'érudition dans les Ouvrages différens de ces deux Ecrivains Anglois: quelque oppoſé que ſoit le ſyſtème de l'un à celui de l'autre, chacun d'eux fonde le ſien ſur des faits, & quelquefois ſur les mêmes: c'eſt au Lecteur à décider lequel des deux raiſonne le plus conſéquemment.

(*a*) *Orat. 33. adverſ. Diagit.*

(*b*) *Contra Aphob. pag. 25. ex edit. Aldi.*

(*c*) *Id. ibid. pag. 19.*

vent on payoit beaucoup plus (a), étoit à douze pour cent (*b*), & il ſe payoit par mois. Sans inſiſter ſur l'intérêt exorbitant de trente-quatre pour cent, auquel les ſommes conſidérables diſtribuées aux Elections avoient fait monter l'argent à Rome (*c*); nous trouvons que Verrès avant ces tems de factions, régloit vingt-quatre pour cent pour l'argent qu'il avoit laiſſé dans les mains des Publicains; quoique Cicéron s'écrie contre cet article, ce n'eſt pas à cauſe de l'extravagante uſure, mais à cauſe qu'il n'étoit pas ordinaire de prendre aucun intérêt en pareille occaſion (*d*). A la vérité, l'intérêt tomba à Rome après l'établiſſement de l'Empire; mais il ne demeura jamais ſi bas pendant un tems un peu conſidérable, qu'il l'eſt dans les Etats commerçans des Siècles modernes †.

Parmi les autres inconvéniens que les Lacédémoniens firent éprouver aux Athéniens en fortifiant Décélie, Thucidide †† repréſente comme un des plus conſidérables qu'ils

(*a*) *Id. ibid.*
(*b*) *Id. ibid. & Æſchines contra Cteſiph.*
(*c*) *Epiſt. ad Attic. Lib. 5. Epiſt. 21.*
(*d*) *Contra Verrem. Orat. 3.*
† Voyez le Diſcours IV.
†† *Liv. 7.*

ne pouvoient plus apporter leur blé de l'Eubée par terre, en paſſant par Oropus, mais qu'ils étoient obligés de s'embarquer & de faire voile autour du Promontoire de Sunium. Ce qui eſt un exemple ſurprenant de l'imperfection de la Navigation des Anciens; car le tranſport par eau n'eſt pas ici au-deſſus du double de celui par terre.

Je ne me rappelle pas aucun paſſage de quelque ancien Auteur où l'accroiſſement d'une Ville ſoit attribué à l'établiſſement de quelque Manufacture. Le Commerce floriſſant, dont il eſt parlé, eſt principalement l'échange de ces Commodités pour leſquelles différens ſols & différens climats ſont propres. Le trafic du vin & de l'huile en Afrique, ſuivant Diodore de Sicile (*a*), étoit le fondement des richeſſes d'Agrigente. La ſituation de la Ville de Sybaris, ſuivant le même Auteur, étoit cauſe qu'elle étoit extrêmement peuplée, étant bâtie près des deux rivieres Crathys & Sybaris. Mais nous pouvons obſerver que ces deux rivieres ne ſont pas navigables, & pouvoient ſeulement produire quelques vallées fertiles pour l'Agriculture, avantage ſi petit qu'un Ecrivain moderne en feroit à peine mention.

(*a*) *Liv. 13.*

La barbarie des anciens Tyrans, & l'amour extrême de la Liberté qui animoit ces Siècles, auroient banni néceſſairement tous les Marchands & Manufacturiers, & dépeuplé entierement un Etat qui auroit ſubſiſté ſur l'Induſtrie & le Commerce. Tandis que le cruel & ſoupçonneux Denys commettoit toutes ſes boucheries, quel eſt celui qui auroit voulu reſter expoſé à cette implacable barbarie, s'il n'avoit pas été retenu par des biens fonds, ou s'il avoit pû emporter avec lui quelque Art ou quelque Induſtrie pour ſe procurer ſa ſubſiſtance dans d'autres Pays?. Les perſécutions de Philippe II. & de Louïs XIV. ont rempli toute l'Europe de Manufacturiers de Flandres & de France (*a*).

J'avoue que l'Agriculture eſt l'eſpèce d'Induſtrie qui eſt principalement requiſe pour la ſubſiſtance d'une multitude de Peuples; mais

(*a*) Ces Manufactures, ainſi tranſportées, pour me ſervir des expreſſions d'un autre Auteur Anglois, ont cauſé de plus grands dommages aux Etats qui les avoient perdues ſi inconſidérément. Ces objets innocens du Commerce ſont bientôt revenus *ſous la forme terrible d'Hommes & de Vaiſſeaux armés*, ont fait perdre au Roi d'Eſpagne la glus grande partie des Pays-Bas, & ont mis Louïs XIV. à la fin d'une guerre qui a ruïné ſon Royaume, dans le danger de le voir démembrer.

eſt-il poſſible que cette Induſtrie même puiſſe fleurir où les Manufactures & les autres Arts ſont inconnus ou négligés? La Suiſſe eſt à préſent un exemple très-remarquable, où nous trouvons tout à la fois les plus habiles Cultivateurs de la terre, & les Trafiquans les plus médiocres qu'il y ait dans toute l'Europe. Nous avons raiſon de préſumer que l'Agriculture fleuriſſoit puiſſamment en Grèce & en Italie, du moins en des cantons particuliers & en de certains tems; il ne nous eſt pas auſſi bien prouvé que les Arts méchaniques aient atteint le même degré de perfection, ſpécialement ſi nous faiſons attention à la grande égalité dans les anciennes Republiques, où chaque famille étoit obligée de cultiver ſon propre petit champ avec le plus de ſoin, pour pourvoir à ſa ſubſiſtance.

Mais eſt-ce raiſonner juſte que de conclure de ce que dans quelques exemples, l'Agriculture peut fleurir ſans le Commerce ou les Manufactures, que dans une grande étendue de Pays & pour des tems conſidérables, elle ait pû ſubſiſter ſeule? La voye la plus naturelle pour l'encourager, eſt d'exciter les autres eſpèces d'Induſtrie, & de fournir par-là à celui qui cultive la terre, un Marché où il vende ſes denrées, & d'où il remporte en

retour les ſortes de biens qui peuvent contribuer à ſon plaiſir & à ſa jouïſſance. Cette méthode eſt infaillible & univerſelle, & comme elle eſt plus miſe en pratique dans ces Gouvernemens modernes que dans les Anciens, il y a à préſumer que les premiers ſont plus peuplés.

Tout homme, dit Xénophon (*a*), peut être un Fermier; il ne faut ni art ni habileté. Tout conſiſte dans une ſorte d'induſtrie & d'attention au travail, une forte preuve qu'ainſi que Columelle paroît l'inſinuer, l'Agriculture étoit encore aſſez mal connue dans le ſiècle de Xénophon.

Toutes les choſes qui dans ces derniers tems ont été découvertes ou perfectionnées, n'ont-elles contribué en rien à rendre la ſubſiſtance des hommes plus aiſée, & par conſéquent à leur propagation? Notre habileté ſupérieure dans les Méchaniques, la découverte du nouveau Monde qui a ſi fort augmenté le Commerce, l'établiſſement des Poſtes, & l'uſage des Lettres de change doivent néceſſairement avoir beaucoup contribué à l'encouragement des Arts & de l'Induſtrie, & à la propagation des hommes. Si l'on ve-

(*b*) Oecon.

noit tout à coup à perdre ces avantages, quels dommages s'enſuivroient dans toute eſpèce d'affaires & de travail! Quelles multitudes de familles périroient ſur le champ de beſoin & de faim! Il ne paroît pas même probable qu'aucune autre inſtitution pût nous tenir lieu de ces nouvelles inventions.

Avons-nous aucun lieu de croire que la Police des anciens Etats fût comparable en quoi que ce ſoit à celle des Modernes, ou que les hommes fuſſent alors également en ſûreté, ſoit dans leurs maiſons, ſoit dans leurs voyages par terre & par mer? Il n'eſt pas douteux que tout homme qui voudra examiner cette queſtion avec impartialité, ne nous donne la préférence ſur ce point (*a*).

Ainſi en comparant le tout, il paroît impoſſible de donner des raiſons ſatisfaiſantes, pourquoi le monde auroit été plus peuplé dans les tems Anciens que dans les Modernes. L'égalité de biens parmi les Anciens, la Liberté & les petites diviſions de leurs Etats, étoient, à la vérité, favorables à la propagation du Genre humain. Mais leurs guerres étoient plus ſanglantes, leurs Gouvernemens plus factieux & plus incertains, le Commerce

(*a*) *Eſſais de Morale & de Politique*, Eſſai XV.

plus languiſſant, les Manufactures plus foibles, & la Police générale plus négligée & plus irréguliere. Ces derniers avantages paroiſſent former un contrepoids ſuffiſant aux premiers avantages, & favoriſent plutôt l'opinion oppoſée à celle qui prévaut communement ſur cette matiere.

Mais, me dira-t-on, il n'y a pas de raiſonnement à admettre contre les faits. S'il paroît que le monde étoit alors plus peuplé, qu'il ne l'eſt à préſent, nous devons être aſſûrés que toutes nos conjectures ſont fauſſes, & que quelque circonſtance eſſentielle dans la comparaiſon nous a échappé. J'avoue cela aiſément : je reconnois l'inſuffiſance de tous nos raiſonnemens précédens. Ce ne ſont au plus que quelques petites eſcarmouches, & quelques foibles rencontres qui ne décident rien; mais malheureuſement nous n'avons pas de quoi rendre le combat principal plus déciſif.

Les faits qui nous ſont tranſmis par les anciens Auteurs, ſont ſi incertains & ſi imparfaits, qu'ils n'offrent rien de ſatisfaiſant ſur cette matiere; & comment cela pourroit-il être autrement? puiſque les faits même qu'il faut leur oppoſer en calculant la grandeur des Etats modernes, ſont bien loin d'être ou

certains ou complets. Des Ecrivains célèbres (*a*) ont ſouvent établi leurs calculs ſur

(*a*) Diodore de Sicile, *Liv. 1. Chap. 53. & 54.* rapporte qu'il naquit plus de dix-ſept cens enfans mâles en Egypte, le même jour qui donna la naiſſance au fameux Séſoſtris, que le Pere de ce Monarque ordonna que l'on fit mener tous ces jeunes Enfans à la Cour, & qu'on leur donnât la même éducation qu'à ſon Fils. Perſuadé qu'élevés avec le Prince dès leur plus tendre enfance, ils ſeroient ſes Amis, ſes Généraux & ſes Soldats les plus fidèles & les plus affectionnés. L'ingénieux & ſavant Docteur HALLEY part de-là, & donnant à chaque jour à peu près un pareil nombre de mâles, calcule qu'il n'en devoit pas naître dans un an moins de ſix cens vingt mille cinq cens; d'où il conclut qu'il y avoit au-delà de dix-ſept millions de mâles en Egypte dans ce ſiècle reculé, & en admettant un nombre égal d'Enfans de l'autre Sexe, qu'il s'y trouva plus de trente-quatre millions d'ames. Le calcul eſt juſte; mais ſur quoi porte-t-il? Sur un fait, peut-être fabuleux comme tant d'autres, que les Hiſtoriens ont rapporté de ce même Séſoſtris.

Ce célèbre Mathématicien a auſſi établi une Régle par laquelle on peut à peu près déterminer le nombre d'Habitans de quelque Ville, ou quelque Etat que ce ſoit, par celui de ſes Hommes de guerre. M. WALLACE, qui l'admet, compare les Egyptiens & les François, & comptant ceux-ci au nombre de ſeize ou vingt millions, & l'Armée que

des fondemens qui ne valoient pas mieux que ceux de l'Empereur Héliogabale, qui forma une eſtimation de l'immenſe grandeur de Rome, du poids de dix mille livres de toile

---

le Roi maintient ſur le pié de deux cens mille hommes, trouve que l'Egypte, ſuivant cette proportion, doit avoir contenu trente-deux ou quarante millions d'Habitans. Sans remonter plus haut que le commencement du Regne de Louïs XIV. lorſqu'il n'avoit encore que de petites Armées qui faiſoient de ſi grandes choſes, dans une pareille comparaiſon faite de ce tems-là, ſur les principes de M. HALLEY, la France auroit joué un bien plus petit rôle vis-à-vis de l'Egypte. Il n'y a pourtant pas apparence qu'elle fût alors moins peuplée. De nouvelles combinaiſons dans la Politique de l'Europe ont obligé depuis la France à tenir un plus grand nombre de Troupes ſur pié. On n'en doit pas conclure pour cela qu'elle ait aujourd'hui un plus grand nombre d'Habitans. Que ſeroit-ce ſi on faiſoit le même calcul ſous les Regnes de Louïs XI. ou de François I. & à plus forte raiſon ſous ceux de leurs Prédéceſſeurs ! La fauſſeté des réſultats ſuffiroit pour faire ſentir la témérité, & peut-être le ridicule de tous ces calculs ſur leſquels on bâtit de ſemblables ſyſtèmes. Les Anglois ſont convaincus qu'on peut tout calculer, & en cela ils ont raiſon ; mais ils ne prennent pas toûjours garde, s'ils ont les fondemens néceſſaires pour appuyer leurs calculs.

d'Araignées,

d'Araignées, qui furent trouvées dans cette Ville (*a*).

Il eſt à remarquer que les nombres de toute eſpèce ſont incertains dans les anciens Auteurs, & ont été ſujets à de plus grandes corruptions, qu'aucune autre partie du Texte. La raiſon en eſt bien ſenſible; les autres altérations d'ordinaire affectent le ſens ou la Grammaire, & ſont plus aiſément apperçues par le Lecteur & par le Copiſte.

On trouve peu d'énumérations des Habitans de quelque Pays par un ancien Auteur digne de foi, faites de maniere à fournir des vûes aſſez étendues de comparaiſon.

Il eſt probable qu'il y avoit anciennement des moyens de vérifier les nombres des Citoyens aſſignés à chaque Ville libre, parce qu'ils entroient pour une partie dans le Gouvernement, & que l'on en gardoit des Régiſtres exacts. Mais comme on ne fait jamais mention du nombre des Eſclaves, cela nous laiſſe dans l'incertitude ſur la quantité des Habitans d'une ſeule Ville.

La premiere page de Thucidide eſt, à mon avis, le commencement d'une Hiſtoire réelle. Toutes les Hiſtoires précédentes ſont

(*a*) *Ælii Lamprid. in vitâ Heliogabalis, Cap. 28.*

tellement mêlées de Fables, que les Philoſophes doivent les abandonner en grande partie à l'embelliſſement des Poëtes & des Orateurs.

En général, il y a plus de candeur & de ſincérité dans les anciens Hiſtoriens; mais moins d'exactitude & de ſoin. Nos factions ſpéculatives, ſur-tout celles de Religion, nous faſcinent tellement les yeux, que les hommes ſemblent regarder l'impartialité, avec leurs Adverſaires & avec les Hérétiques, comme un vice ou une foibleſſe. Mais l'impreſſion, en rendant les Livres ſi communs, oblige les Hiſtoriens modernes à éviter avec plus de ſoin les incongruités & les contradictions. Diodore de Sicile eſt un bon Ecrivain; c'eſt pour cela même que je vois avec peine que ſa Narration contredit, en tant de particularités, les deux Ouvrages les plus authentiques de l'Hiſtoire Grecque, à ſavoir, l'Expédition de Xénophon, & les Oraiſons de Démoſthène. Plutarque & Appien paroîſſent à peine avoir lû les Epîtres de Cicéron.

A l'égard des tems éloignés, les nombres des Habitans de chaque Ville, dont il eſt fait mention, ſont ſouvent trop ridicules pour être d'aucune autorité. Les Citoyens libres de Sybaris en état de porter les armes, & qui

furent mis en bataille, étoient au nombre de trois cens mille. Ils rencontrèrent à Siagra cent mille Citoyens de Crotone, autre Ville Grecque, qui leur étoit contigue & furent défaits par eux. C'eſt un fait que rapporte Diodore de Sicile, & ſur lequel il inſiſte très-ſérieuſement (*a*). Strabon fait auſſi mention du même nombre de Sybarites (*b*).

Diodore de Sicile (*c*) faiſant le calcul des habitans d'Agrigente, lorſque cette Ville fut détruite par les Carthaginois, dit qu'ils montoient à vingt mille Citoyens, deux cens mille Etrangers, outre les Eſclaves qui dans une Ville auſſi opulente qu'il repréſente celle-ci, devoient pour le moins être auſſi nombreux. Il eſt à remarquer que les femmes & les enfans n'y ſont pas compris, & que par conſéquent ſur le tout, la Ville devoit contenir près de deux millions d'habitans (*d*). Et quelle étoit la raiſon d'un nombre ſi prodigieux? Les Agrigentins étoient très-induſtrieux à cultiver les champs voiſins, qui n'ex-

(*a*) *Lib. 12.*
(*b*) *Lib. 6.*
(*c*) *Lib. 13.*
(*d*) Diogène de Laërte, dans la Vie d'Empédocle, dit qu'Agrigente contenoit ſeulement huit cens mille Habitans.

cédoient pas une petite Province d'Angleterre, & ils trafiquoient avec leur vin & leur huile en Afrique, qui manquoit alors entièrement de toutes ces Denrées.

Ptolomée, dit Théocrité (*a*), commande à trente trois mille trois cens trente neuf Villes. Je ſuppoſe qu'il n'a aſſigné ce nombre qu'à cauſe de ſa ſingularité. Diodore de Sicile † donne trois millions d'Habitans à l'Egypte, nombre aſſurément très-modique; mais il fait monter celui des Villes qu'elle contenoit à dix-huit mille, ce qui eſt une contradiction évidente.

Il dit †† qu'il y avoit anciennement dans ce Pays ſept millions d'hommes; c'eſt ainſi que les tems reculés ont toûjours été le plus enviés & le plus admirés.

Je crois aiſément que l'Armée de Xerxès étoit extrêmement nombreuſe, ſoit à cauſe de la grande étendue de ſon Empire, ſoit en conſéquence de la folle coûtume des Nations Orientales d'embarraſſer leurs Camps d'une multitude ſuperflue. Mais aucun homme raiſonnable citera-t-il les narrations merveilleuſes d'Hérodote comme une autorité? J'a-

(*a*) Idyll. 17.
† *Lib. 1.*
†† *Id. ibid.*

voue qu'il y a quelque choſe de très-ſenſé dans l'argument de Lyſias ſur ce ſujet (*a*). Si l'Armée de Xerxès, dit-il, n'avoit pas été ſi prodigieuſement nombreuſe, elle n'eût jamais fait un pont ſur l'Helleſpont ; il lui auroit été plus aiſé de faire faire aux hommes un trajet ſi court, ſur le grand nombre de vaiſſeaux dont il étoit Maître.

Polybe dit † que les Romains entre la premiere & la ſeconde guerre Punique, étant menacés d'une invaſion par les Gaulois, firent la revue de toutes leurs forces & de celles de leurs Alliés, & qu'elles ſe trouvèrent monter à ſept cens mille hommes en état de porter les armes ; nombre prodigieux aſſurément & qui joint à celui des Eſclaves, eſt probablement plus que cette étendue de Pays ne comporte à préſent ††. Il ſemble cependant que le calcul ait été fait avec quelque exactitude, & Polybe nous donne le détail des particularités ; mais n'a-t-on pas pû

(*a*) *Orat. funebris.*

† Liv. 2.

†† Le Pays qui fournit ce nombre n'étoit pas au-deſſus du tiers de l'Italie ; à ſavoir, les Etats du Pape, la Toſcane & une partie du Royaume de Naples.

amplifier le nombre pour donner plus de courage au Peuple?

Diodore de Sicile fait monter la même énumération à près d'un million: ces variations ſont ſuſpectes. Il eſt évident qu'il ſuppoſe auſſi que de ſon tems l'Italie n'étoit pas ſi peuplée, autre circonſtance qui autoriſe nos ſoupçons: car qui peut croire que les Habitans de ce Pays aient diminué depuis le tems de la premiere guerre Punique juſqu'à celui du Triumvirat?

Jules Céſar, ſuivant Appien †, livra bataille à quatre millions de Gaulois, il en tua un million, & il en prit un autre priſonnier ††; en ſuppoſant que le nombre des Soldats de l'armée ennemie & celui des morts fuſſent en effet rapportés avec exactitude, ce qui n'eſt jamais poſſible; comment pourroit-on ſavoir combien ſouvent le même Homme eſt retourné dans les armées, ou comment diſtinguer les Soldats nouvellement enrégimentés des Anciens? On ne doit faire aucune attention à ces calculs exagérés, ſur-tout lorſque

† *Celtica.*

†† *Plutarch. in vitâ Cæſ.* ne fait monter cette armée de Gaulois qu'à trois millions. *Julian. in Cæſaribus*, à deux.

l'Auteur ne nous dit rien de la maniere dont ces calculs ont été faits.

Paterculus ne fait monter le nombre † des Soldats tués par l'armée de Céſar qu'à quatre cens mille. Ce compte paroît beaucoup plus raiſonnable, & en effet plus aiſé à concilier avec l'Hiſtoire de ces guerres, que le Conquérant a donnée lui-même dans ſes Commentaires.

On s'imagineroit que chaque circonſtance de la vie & des actions de Denys l'Ancien pourroit être regardée comme authentique, & exemte de toute exagération fabuleuſe, ſoit parce qu'il vivoit dans un tems où les Lettres fleuriſſoient dans la Grèce, ſoit parce que ſon principal Hiſtorien étoit Philiſtus, homme reconnu pour un grand génie, & qui étoit Courtiſan & Miniſtre de ce Prince. Mais pouvons-nous admettre qu'il eût ſur pié une armée de cent mille hommes d'Infanterie, & de dix mille de Cavalerie, & une Flotte de quatre cens Galères ††? Il eſt à remarquer qu'il eſt ici queſtion de Troupes mercenaires qui ſubſiſtoient de leur paye, comme nos Armées en Europe: car les Citoyens étoient tout dèſarmés, & lorſqu'après

† *Lib. 2. Cap. 47.*
†† *Diod. Sic. Lib. 2.*

Dion envahit la Sicile, & qu'il appella ſes Compatriotes pour venger leur Liberté, il fut obligé d'apporter des armes avec lui qu'il diſtribua parmi ceux qui le joignirent †.

Dans un Etat où l'Agriculture ſeule fleurit, il peut y avoir beaucoup d'Habitans, & s'ils ſont bien armés & bien diſciplinés, c'eſt une grande force qui eſt toûjours prête dans l'occaſion; mais on ne peut maintenir un Corps conſidérable de Troupes mercenaires, ſans Commerce & ſans Manufactures, ou ſans des Domaines très-étendus. Les Provinces-Unies n'ont jamais eû, ſoit ſur terre, ſoit ſur mer, les mêmes forces que celles que l'on dit avoir appartenu à Denys. Cependant elles poſſèdent un auſſi grand territoire, parfaitement bien cultivé, & ont infiniment plus de reſſource dans leur Commerce & leur Induſtrie. Diodore de Sicile avoue que de ſon tems même l'armée de Denys paroîſſoit incroyable; c'eſt-à-dire, comme je l'explique, paſſoit pour une pure fiction que l'on devoit à la flatterie outrée des Courtiſans, & peut-être à la vanité & à la Politique du Tyran lui-même.

La critique peut avec juſtice être ſoupçonnée de témérité, lorſqu'elle prétend corriger

† *Plutarch. in vita Dionyſ.*

ou diſputer le ſimple témoignage des Anciens Hiſtoriens par quelque raiſonnement probable ou analogique; cependant la licence des Auteurs ſur toute ſorte de ſujets, & particulierement à l'égard des nombres eſt ſi grande, que nous devons toûjours demeurer dans une eſpèce de doute ou de réſerve, toutes les fois que les faits qu'ils avancent s'écartent dans la moindre choſe des bornes ordinaires de la nature & de l'expérience. J'en choiſirai un exemple dans l'Hiſtoire Moderne. Le Chevalier Temple nous dit dans ſes Mémoires, qu'ayant eû une converſation libre avec Charles II. il avoit ſaiſi cette occaſion pour lui repréſenter l'impoſſibilité d'introduire dans cette Isle la Religion & le Gouvernement de France, principalement à cauſe des grandes forces néceſſaires pour ſoûmettre l'eſprit & la liberté d'un Peuple ſi brave. „Les Romains, dit-il, furent forcés „de tenir ici douze Légions (*a*) à ce deſſein „(une grande abſurdité) & Cromwell a laiſſé „une Armée de près de quatre-vingt mille

(*a*) Strabon, *Liv. 4.* dit qu'une Légion ſeroit ſuffiſante, avec quelque peu de Cavalerie; mais les Romains communement entretenoient une plus grande force dans cette Isle, qu'ils n'ont jamais pris la peine de ſubjuguer entièrement.

„hommes." Ce fait ne doit-il pas être regardé par les Critiques futurs, comme démontré lorſqu'ils le trouveront affirmé par un ſage & ſavant Miniſtre d'Etat, qui étoit Contemporain du fait, & qui adreſſe la parole ſur un ſujet dèſagréable à un grand Monarque qui étoit auſſi Contémporain, & qui avoit rompu ces mêmes forces quatorze ans auparavant. Cependant il eſt aiſé de prouver par des autorités inconteſtables, que lorſque Cromwel mourut, ſon Armée ne montoit pas à la moitié du nombre ci-deſſus allégué.

C'eſt une erreur ordinaire de conſidérer tous les Siècles de l'Antiquité, comme une même période de tems, & de calculer le nombre d'Habitans contenus dans les grandes Villes, comme ſi ces Villes avoient été toutes Contemporaines. Les Colonies Grecques fleurirent extrêmement en Sicile durant le Siècle d'Alexandre ; mais du tems d'Auguſte, elles étoient tellement tombées que prèſque tout le produit de cette Isle fertile étoit conſommé en Italie †.

Examinons à préſent le nombre des Habitans aſſignés aux Villes particulieres de

† Strabon, *Liv. 6.*

l'Antiquité ; & en omettant ce qui regarde Ninive, Babylone & la Thébes d'Egypte, renfermons-nous dans la Sphère de l'Hiſtoire réelle des Empires Grec & Romain. Il faut que j'avoue que plus je réfléchis ſur ce ſujet, plus je me ſens enclin au Scepticiſme à l'égard de cette grande Population attribuée aux anciens tems.

Platon (*a*) dit qu'Athènes eſt une très-grande Ville; & c'étoit ſûrement la plus grande de toutes les Villes Grecques (*b*), excepté Syracuſe qui étoit à peu près de la même grandeur dans le tems de Thucidide (*c*), & qui après s'accrut beaucoup au-delà. Car Cicéron † en parle comme de la plus grande des Villes Grecques de ſon tems, ne comprenant pas apparemment ni Antioche, ni Aléxandrie ſous cette dénomination. Athé-

(*a*) *Apolog. Socr.*

(*b*) Argos paroît auſſi avoir été une grande Ville; car Lyſias ſe contente de dire qu'elle n'excédoit pas Athènes. *Orat. 34.*

(*c*) *Lib. 6.* Voyez auſſi *Plutarch. in vitâ Niciæ.*

† *Orat. contra Verrem, Liv. 4. Chap. 52.* Strabon, *Liv. 6.* dit qu'elle avoit vingt-deux milles de tour; mais il faut conſidérer qu'elle contenoit deux Havres, dont l'un étoit très-vaſte, & pouvoit être regardé comme une eſpèce de rade.

née (*a*) dit que par le calcul de Démétrius Phaléréus, il y avoit à Athènes vingt-un mille Citoyens, dix mille Etrangers & quatre cens mille Eſclaves. Ceux dont je révoque l'opinion en doute, inſiſtent beaucoup ſur ce nombre, & ils le regardent comme un fait déciſif pour leur ſentiment. Mais, à mon avis, il n'eſt pas douteux qu'Athénée & Ctéſiclès qu'il cite, ne ſe ſoient ici trompés. Le nombre des Eſclaves eſt augmenté d'un chiffre entier, & ne doit être compté que pour quarante mille.

Premierement, lorſqu'Athénée (*b*) dit que le nombre des Citoyens étoit de vingt-un mille, il n'eſt queſtion que des hommes faits; car Hérodote † dit qu'Ariſtagoras, Ambaſſadeur des Ioniens, trouva qu'il étoit plus difficile de tromper un Spartiate que trente mille Athéniens, voulant parler de tout l'Etat qu'il ſuppoſe réuni dans une Aſſemblée du Peuple, excluant les femmes & les enfans. Thucidide †† dit qu'en faiſant des déductions pour les abſens employés dans les Flottes,

(*a*) *Lib. 6. Cap. 20.*

(*b*) Démoſthène en compte vingt mille. *Contra Ariſtog.*

† Liv. 5.

†† *Lib. 8.*

l'Armée & les Garniſons, ou retenus par leurs affaires particulieres, les Aſſemblées des Athéniens n'ont jamais monté à cinq mille hommes. Les Troupes dont le même Hiſtorien (*a*) fait l'énumération, & qui étoient toutes compoſées de Citoyens, au nombre de treize mille hommes d'Infanterie armée, prouvent la même maniere de calculer.

Tous les Hiſtoriens Grecs (*b*) ont ſuivi cette méthode, & entendent toûjours parler d'hommes faits, lorſqu'ils donnent le nombre des Habitans † de quelque République. Ceux-ci donc étant le quatrième des Habitans d'Athènes, ſur ce pié les Citoyens libres alloient à quatre-vingt-quatre mille, les Etrangers à quarante mille, & les Eſclaves, en calculant par le plus petit nombre, & en les ſuppoſant mariés, & faiſant des enfans, comme les hommes libres, à cent ſoixante mille ††. Ainſi tous les Habitans enſemble devoient faire à peu près deux cens quatre-vingt-quatre mille; un nombre aſſurément aſſez conſidérable. L'autre calcul d'un mil-

(*a*) *Lib.* 2. Le calcul de Diodore de Sicile s'accorde parfaitement avec celui-ci, *Lib.* 12.

(*b*) Xénophon, *Mem. Lib.* 2.

† *Lib.* 2.

†† *De Ratione red.*

lion ſept cens vingt mille, fait Athènes plus grande que Londres & Paris réunis.

Secondement, il n'y avoit que dix mille maiſons à Athènes.

Troiſièmement, quoique l'étendue des murs †, telle que Thucidide nous la donne, fût grande (à ſavoir dix-huit milles, outre la Cote de la Mer), cependant Xénophon dit qu'il y avoit de vaſtes champs au-dedans des murs. Il paroît, à la vérité, qu'ils ont joint quatre Cités diſtinctes & ſéparées.

Quatrièmement, les Hiſtoriens ne parlent d'aucune révolte d'Eſclaves, excepté un

† Obſervons que lorſque Denys d'Halicarnaſſe dit, que ſi l'on regarde les anciens murs de Rome, l'étendue de cette Ville ne paroîtra pas plus grande que celle d'Athènes, il faut qu'il entende l'Acropolis ou la Ville haute. Aucun ancien Auteur ne parle jamais du Pyrée, de Phalérus & de Mienychia, comme de la même choſe qu'Athènes. On peut encore beaucoup moins ſuppoſer que Denys ait voulu conſidérer la matiere ſous cet aſpect, après que les murs de Cimon & de Périclès furent détruits, & qu'Athènes fut entièrement ſéparée de ces autres Villes. Cette obſervation fait tomber tous les raiſonnemens de Voſſius, & introduit le ſens commun dans ces calculs.

trouble ſéditieux parmi ceux qui travailloient aux Mines (*a*).

Cinquièmement, Xénophon (*b*), Démoſthène † & Plaute ††, diſent que les Eſclaves étoient traités avec beaucoup de douceur & d'indulgence, ce qui n'auroit pas été le cas, ſi la diſproportion eût été de vingt à un. Elle n'eſt pas ſi grande dans nos Colonies; cependant nous ſommes obligés d'exercer ſur nos Nègres le Gouvernement Militaire le plus rigoureux.

Sixièmement, aucun homme n'eſt jamais eſtimé riche pour poſſéder ce qui peut être compté comme une égale diſtribution de propriété dans un Pays, ou même le triple ou le quadruple de ce bien. Ainſi quelques gens calculent que chaque perſonne en Angleterre dépenſe ſix ſols par jour, cependant celui qui a cinq fois cette ſomme à dépenſer, eſt encore regardé comme pauvre. Revenons aux Anciens; au rapport d'Echine †††, Timarche avoit joui d'une aſſez grande fortune; il n'étoit cependant Maître que de

(*a*) Athénée, *Lib. 6.*
(*b*) *De Rep. Athen.*
† *Philipp. 3.*
†† *Sticho.*
††† *Contra Timarch.*

dix Eſclaves employés aux Manufactures. Lyſias & ſon frere, deux Etrangers furent proſcrits par les quarante pour leurs grandes richeſſes; quoiqu'ils n'en euſſent chacun que ſoixante (*a*). Démoſthène fut laiſſé très-riche par ſon Pere, cependant il n'avoit pas plus de cinquante-deux Eſclaves (*b*). L'Attelier de ſes vingt Menuiſiers d'Ebéniſterie, eſt régardé comme une Manufacture très-conſidérable (*c*).

Septièmement, durant la guerre de Décélie, comme les Hiſtoriens Grecs l'appellent, vingt mille Eſclaves déſertèrent, & ſelon Thucidide (*d*) réduiſirent les Athéniens à de grandes extrémités. Ceci n'auroit pû arriver ſi ces déſerteurs n'euſſent été que la vingtième partie des Eſclaves, & les meilleurs n'auroient pas déſerté.

Huitièmement, Xénophon (*e*) propoſe un plan pour entretenir aux dépens du Public dix mille Eſclaves; & chacun, dit-il, ſe convaincra aiſément que l'Etat en peut ſupporter un auſſi grand nombre, en conſidérant

(*a*) *Orat. 11.*
(*b*) *Contra Aphob.*
(*c*) *Ibid.*
(*d*) *Lib. 7.*
(*e*) *De Ratione red.*

la

la quantité que nous en avions avant la guerre de Décélie ; maniere de parler entierement incompatible avec le nombre plus grand d'Athénée.

Neuvièmement, tout ce que les Athéniens payoient à l'Etat ne montoit pas à ſix mille talens, & quoique les nombres dans les anciens Manuſcrits ſoient ſouvent ſoupçonnés par les Critiques, cependant celui-ci eſt inconteſtable, ſoit à cauſe que Démoſthène (*a*) qui le donne, entre auſſi dans les détails qui le vérifient, ſoit à cauſe que Polybe (*b*) aſſigne le même nombre, & en fait la baſe de ſes raiſonnemens. Or, l'Eſclave le plus commun pouvoit gagner par ſon travail une obole par jour au-deſſus de ſa ſubſiſtance, comme nous l'apprenons de Xénophon †, qui dit que l'Intendant de Nicias payoit autant à ſon Maître pour chaque Eſclave qu'il employoit au travail des Mines. Si l'on veut prendre la peine de ſupputer une obole par jour, & les Eſclaves à quatre cens mille, en calculant ſeulement au denier vingt-cinq, on trouvera la ſomme de douze mille talens, en faiſant même une déduction pour

(*a*) *De Claſſibus.*
(*b*) *Lib. 2. Cap. 62.*
† *De Ratione red.*

le grand nombre de Fêtes que l'on obſervoit à Athènes. D'ailleurs, pluſieurs Eſclaves tiroient de leur Art une valeur beaucoup plus grande. Le prix le plus bas que Démoſthène † eſtime les Eſclaves de ſon pere, eſt de deux mines par tête; & ſur cette ſuppoſition, il eſt aſſez difficile, je l'avoue, de concilier même le nombre de quarante mille Eſclaves avec le Cens de ſix mille talens.

Dixièmement, Thucidide †† dit que Chios contenoit plus d'Eſclaves qu'aucune Ville de la Grèce, excepté Sparte. Donc Sparte en avoit alors plus qu'Athènes à proportion du nombre des Citoyens. Il y avoit de Spartiates neuf mille dans la Ville, trente mille dans le Pays *. Les Eſclaves mâles alors au-deſſus de vingt ans, devoient aller à plus de ſept cens quatre-vingt mille, ce qui feroit en tout plus de trois millions cent vingt mille: nombre qu'il auroit été impoſſible de faire ſubſiſter dans un Pays étroit & deſert, tel que la Laconie qui n'avoit pas de Commerce. Si le nombre des Elotes eût été ſi prodigieux, le maſſacre de deux mille dont

† *Contra Aphob.*
†† *Lib. 8.*
* *Plutarch. in vitâ Lycurg.*

Thucidide * fait mention les auroit irrités ſans les affoiblir.

D'ailleurs, il faut obſerver que le nombre quel qu'il ſoit, aſſigné par Athénée **; comprend tous les Habitans de l'Attique auſſi-bien que ceux d'Athènes. Les Athéniens aimoient beaucoup la vie de la Campagne comme nous l'apprenons de Thucidide †; & lorſqu'ils furent tous reſſerrés dans leur Ville par l'invaſion de leur territoire durant la guerre du Péloponeſe, la Ville ne ſe trouva pas en état de les contenir, & ils furent obligés faute de logement, de coucher ſous les Portiques, dans les Temples, & même dans les ruës ††.

La même remarque doit s'étendre à toutes les autres Villes de la Grèce; lorſqu'il eſt queſtion du nombre des Citoyens, nous de-

* *Lib. 4.*

** Le même Auteur aſſûre que Corinthe avoit autrefois quatre cens ſoixante mille Eſclaves; Egine, quatre cens ſoixante & dix mille: mais les raiſonnemens précédens ſont bien forts contre ces faits. Il eſt pourtant à remarquer qu'Athénée cite pour ce dernier fait, une autorité auſſi grande que celle d'Ariſtote. Le Scholiaſte ſur Pindare fait mention du même nombre d'Eſclaves à Egine.

† *Lib. 2.*

†† *Id. ibid.*

vons toûjours l'entendre des Habitans du Pays voiſin, auſſi-bien que de la Ville. Cependant avec tout cela il faut avouer que la Grèce étoit un Pays très-peuplé, & excédoit de beaucoup ce que nous pourrions imaginer d'un ſi petit territoire, qui n'étoit pas naturellement trop fertile, & qui ne tiroit aucuns ſupplémens de blé des autres endroits. Car excepté Athènes, qui commerçoit avec le Pont * pour cette denrée, les autres Villes paroiſſent avoir ſubſiſté principalement de leur territoire voiſin.

---

* *Demoſth. contra Lept.* Les Athéniens tiroient annuellement du Pont, quatre cens mille Boiſſeaux de blé, comme il paroiſſoit par les Régiſtres de la Douane. En ce tems ils en tiroient peu d'aucune autre place. Ceci en paſſant eſt une forte preuve qu'il y a quelque grande erreur dans le paſſage précédent d'Athénée; car l'Attique étoit ſi ſtérile en blé, qu'elle n'en produiſoit pas aſſez pour nourrir les Payſans. *Titi-Livii, Lib. 43. Cap. 6. Lucian. (Navigium ſive vota)* dit, qu'un Vaiſſeau qui par les dimenſions qu'il en donne, paroît avoir été environ de la grandeur de nos Vaiſſeaux du troiſième rang, portoit autant de blé qu'il en falloit pour faire ſubſiſter l'Attique pendant un an. Mais peut-être qu'Athènes étoit déchue en ce tems; & d'ailleurs il n'eſt pas ſûr de ſe fier à ces calculs de Rhétorique purement arbitraires.

Rhodes eſt bien connue pour avoir été une Ville d'un Commerce très-étendu, & de beaucoup de reputation & de ſplendeur; cependant elle ne contenoit que ſix mille Citoyens en état de porter les armes lorſqu'elle fut aſſiégée par Démétrius (*a*).

Thébes a toûjours été une des Villes Capitales de la Grèce (*b*), cependant elle ne l'emportoit pas ſur Rhodes par le nombre de ſes Habitans (*c*); Xénophon dit que Phliaſia eſt une petite Ville †. Nous trouvons néanmoins qu'elle contenoit ſix mille Citoyens ††. Je n'entreprendrai pas de concilier des faits auſſi contradictoires.

Mantinée étoit égale à quelque Ville d'Arcadie * que ce fût, & par conſéquent elle étoit égale à Mégalopolis, qui avoit cinquante ſtades, ou ſix milles & un quart de circonférence **; cependant Mantinée n'avoit que trente mille Citoyens ***; donc les Vil-

(*a*) *Diod. Sic. Lib. 20.*
(*b*) *Iſoc. Paneg.*
(*c*) *Diod. Sic. Lib. 15. & 17.*
† *Hiſt. Græc. Lib. 7.*
†† *Id. Lib. 7.*
* *Polyb. Lib. 2.*
** *Polyb. Lib. 9. Cap. 20.*
*** Lyſias, *Orat. 34.*

les Grecques contenoient ſouvent des champs & des jardins avec les maiſons, donc nous ne pouvons juger du nombre de leurs Habitans par l'étendue de leurs murs. Athènes ne contenoit pas plus de dix mille maiſons, tandis que ſes murs avec la côte de la Mer avoient plus de vingt milles d'étendue. Syracuſe étoit de vingt-deux milles en circonférence. A peine cependant a-t-il été remarqué par les Anciens, que cette Ville ait été plus peuplée qu'Athènes. Babylone étoit un quarré de quinze milles ou de ſoixante milles en circuit ; mais nous apprenons de Pline qu'il y avoit des enclos & de vaſtes champs cultivés. Le mur de Marc-Aurele étoit de cinquante milles de circonférence *. Le circuit de toutes les treize diviſions de Rome, ſuivant Publius Victor, n'étoit que d'environ quarante-trois milles. Lorſque l'ennemi envahiſſoit le Pays, tous les Habitans ſe retiroient dans les murs des Villes avec leur bétail, leurs meubles, leurs inſtrumens d'Agriculture, &c. La grande hauteur des murs faiſoit qu'un petit nombre d'hommes pouvoit les défendre facilement.

Sparte, dit Xénophon **, eſt une des Vil-

* *Vopiſcus, in vitâ Aurel.*

** *De Rep. Laced.* Il n'eſt pas aiſé de concilier

les de la Grèce qui a le moins d'Habitans; cependant Polybe (*a*) dit qu'elle avoit quarante huit ſtades de circonférence, & qu'elle étoit ronde.

Tous les Etoliens en état de porter les armes du tems d'Antipater, ne faiſoient que dix mille hommes (*b*).

Polybe nous dit que la Ligue Achéenne pouvoit, ſans aucun inconvénient, raſſembler trente ou quarante mille hommes, & ce calcul paroît très-probable; car cette Ligue comprenoit la plus grande partie du Péloponèſe: cependant Pauſanias (*c*), parlant du même tems, dit que tous les Achéens en état de porter les armes, même lorſque pluſieurs Eſclaves affranchis leur furent joints, ne montoient pas à plus de quinze mille.

Les Theſſaliens juſqu'à la derniere conquête qu'en firent les Romains, furent dans tous les tems, turbulens, factieux & ſéditieux *; ainſi il n'eſt pas naturel de ſuppoſer

---

ce paſſage avec celui de Plutarque, qui dit que Sparte avoit neuf mille Citoyens.

(*a*) *Polyb. Lib. 9. Cap. 20.*

(*b*) *Diod. Sic. Lib. 18.*

(*c*) *In Achaïcis.*

* *Titi-Livii, Lib. 34. Cap. 51. Plato in Critone.*

que cette partie de la Grèce ait jamais été fort peuplée.

Tous les Habitans de l'Epire, de tout âge, de tout ſexe, & de toute condition, qui furent vendus par Paul Emile, monterent ſeulement à cent cinquante mille *; cependant l'Epire n'avoit pas le double d'étendue de la Province d'Yorck **.

---

* *Titi-Livii, Lib. 45. Cap. 34.*

** Un Ecrivain moderne de France, dans ſes *Obſervations ſur les Grecs*, a remarqué que Philippe de Macédoine étant déclaré Capitaine-Général des Grees, auroit été ſoûtenu par la force de deux cens trente mille hommes de cette Nation, dans l'expédition qu'il projettoit contre la Perſe. Je ſuppoſe que ce nombre comprend tous les Citoyens libres de toutes les Villes: mais j'avoue que ma mémoire ne me rappelle pas ſur quelle autorité ce calcul eſt fondé. Cet Auteur, quoique d'ailleurs très-ingénieux, a ſuivi une mauvaiſe méthode, de donner beaucoup d'érudition ſans une citation. Mais en ſuppoſant que cette énumération pût être juſtifiée par de bonnes autorités, nous pouvons établir le calcul ſuivant. Les Grecs libres de tout âge & de tout ſexe, étoient au nombre de neuf cens vingt mille. Les Eſclaves, en les calculant comme ci-deſſus par le nombre des Eſclaves Athéniens, qui rarement étoient mariés ou avoient des familles, étoient le double des Citoyens mâles, en état de porter les armes c'eſt-à-dire, quatre cens ſoixan-

Nous pouvons examiner à préſent le nombre du Peuple dans Rome & dans l'Italie, & ramaſſer le peu que l'on a de lumiere diſperſée dans des paſſages des Auteurs anciens. Nous trouverons de grandes difficultés à fixer aucune opinion ſur ce ſujet, & aucunes raiſons pour appuyer ces calculs exagéres, que les Ecrivains Modernes font tant valoir.

Denys d'Halicarnaſſe (*a*) dit que les anciens murs de Rome avoient à peu près la même circonférence que ceux d'Athènes; mais que l'étendue des Fauxbourgs étoit immenſe, & que l'on ne ſavoit ni où la Ville finiſſoit, ni où la Campagne commençoit. Il paroît par le même Auteur (*b*), par Juvénal *, & par quelques autres Auteurs anciens **, que dans quelques endroits de Ro-

---

te mille, & tous les Habitans de l'ancienne Grèce, environ un million trois cens quatre-vingt mille, nombre qui n'eſt pas conſidérable, & qui n'excède pas de beaucoup ce que l'on peut trouver à préſent en Ecoſſe, pays qui eſt à peu près de la même étendue & qui eſt aſſez mal peuplé.

(*a*) *Lib. 4.*

(*b*) *Lib. 10.*

* Satyre III. Liv. 269. & 270.

** Strabon, *Lib. 5.* dit que l'Empereur Auguſte défendit d'élever les maiſons plus haut de ſoixan-

me, les maiſons étoient très-élevées, & que les familles vivoient à des étages différens l'une au-deſſus de l'autre. Mais il y a apparence que ce n'étoient que les Citoyens les plus pauvres, & ſeulement dans un petit nombre de rues.

Si nous en pouvons juger par la deſcription que fait Pline le Jeune * de ſa mai-

---

te & dix pieds. Dans un autre paſſage, *Liv. 16.* il parle des maiſons de Rome, comme étant prodigieuſement hautes. Voyez auſſi à ce ſujet Vitruve, *Liv. 2. Chap. 8.* Ariſtides le Sophiſte, dans ſon Oraiſon εἰς Ῥώμην, dit que Rome étoit compoſée de Villes ſituées ſur le ſommet d'autres Villes, & que ſi on venoit à l'étendre, elle couvriroit la ſurface entiere de l'Italie. Lorſqu'un Auteur ſe permet des déclamations auſſi extravagantes, & qu'il donne ſi fort dans le ſtyle hyperbolique, on ne ſait juſqu'à quel point il faut le réduire: mais ce raiſonnement paroît naturel, ſi Rome étoit bâtie d'une maniere auſſi éparſe que Denys le dit; & ſi elle s'étendoit ſi conſidérablement dans la Campagne, il doit y avoir eû peu de rues où les maiſons fuſſent ſi hautes. C'eſt ſeulement faute de terrein, que quelqu'un bâtit d'une maniere ſi incommode.

* *Lib. 2. Epiſt. 16. Lib. 5. Epiſt. 6.* Pline décrit là une maiſon de Campagne; mais puiſqu'elle étoit ſelon l'idée que les Anciens avoient d'un bâtiment magnifique & commode, les gens riches bâtiſſoient

ſon, & par les plans des anciens bâtimens de *Bartoli*, les gens de qualité avoient des Palais très-ſpacieux, & leurs édifices étoient comme les maiſons des Chinois aujourd'hui, où chaque appartement eſt ſéparé du reſte, & ne s'éleve pas plus haut qu'un ſeul étage. A quoi ſi nous ajoûtons que la Nobleſſe Romaine affectoit fort les portiques très-étendus, & même des bois * dans la Ville, nous pourrons peut-être accorder à Voſſius (quoiqu'il n'y ait aucune ſorte de raiſon pour cela) de lire à ſa maniere le fameux paſſage de Pline l'Ancien **, ſans

---

ſûrement à la Ville dans le même goût. *In laxitatem ruris excurrunt*, dit Sénèque des Riches & des Voluptueux, *Epiſt. 114.* Valere Maxime, *Liv. 4. Chap. 4.* parlant du Champ de quatre Acres de Cincinnatus, dit : *Anguſte ſe habitare nunc putat, cujus domus tantum patet, quantum Cincinnati rura patuerant.* Voyez à ce ſujet le *Livre 36. Chap. 15.* & auſſi le *Livre 18. Chap. 2.*

* Vitruve, *Lib. 5. Cap. 11.* Tacite, *Annal. Lib. 11. Cap. 3.* Suétone, *in vitâ Octav. Cap. 72. &c.*

** *Mœnia ejus (Romæ) collegere ambitu Imperatoribus, Cenſoribuſque Veſpaſianis*, A. U. C. 828. *Paſſ.* XIII. M. CC. *Complexa montes ſeptem, ipſa dividitur in regiones quatuordecim, compita earum, 265. Ejuſdem ſpatii menſura, currente à milliario in capite Rom. Fori ſtatuto ad ſingulas portas quæ ſunt*

admettre les conſéquences extravagantes qu'il en tire.

---

hodiè numero 37. ita ut duodecim portæ ſemel numerentur, prætereanturque ex veteribus ſeptem, quæ eſſe deſierunt, efficit paſſuum per directum 30775. Ad extrema verò tectorum cum caſtris prætoriis ab eodem milliario, per vicos omnium viarum, menſura collegit paulo amplius ſeptuaginta millia paſſuum. Quo ſi quis altitudinem tectorum addat, dignam profectò æſtimationem concipiat, fateaturque nullius urbis magnitudinem in toto orbe potuiſſe ei comparari. Pline, *Lib. 3. Cap. 5.*

Dans tous les meilleurs Manuſcrits de Pline, ce paſſage ſe lit tel qu'il eſt ici rapporté & l'enceinte des murs de Rome eſt fixée à treize milles. La ſeule queſtion eſt de ſavoir ce que Pline entend par 30775. pas, & comment ce nombre étoit formé. La maniere dans laquelle je le conçois eſt celle-ci. Rome étoit un demi-cercle de treize milles de circonférence. Le *Forum*, & par conſéquent la Colonne milliaire, comme nous le ſavons, étoient ſitués ſur les bords du Tibre & près du centre du cercle, ou ſur le diamétre du demi-cercle. Quoiqu'il y eût trente ſept portes à Rome, cependant il n'y en avoit que douze, dont les rues fuſſent aſſez larges pour conduire à la Colonne milliaire. Pline donc ayant fixé la circonférence de Rome, & ſachant que cela ne ſuffiſoit pas pour donner une idée de la ſurface, employe encore ce moyen. Il ſuppoſe toutes les rues conduiſant de la Colonne aux douze portes, miſes au bout l'une de l'autre

Le nombre des Citoyens qui recevoient

ſur une ſeule ligne, & que nous parcourons cette ligne de maniere à compter ſucceſſivement les douze rues, dans lequel cas il dit que toute la ligne eſt de 30775 pas; ou en d'autres mots, que chaque rue ou rayon du demi-cercle eſt de deux milles & demi, & que toute la longueur de Rome eſt de cinq milles, & ſa largeur d'environ moitié autant, outre les Fauxbourgs épars.

Le P. HARDOUIN entend ce paſſage de la même maniere, en ce qu'il eſt queſtion d'y mettre les différentes rues de Rome ſur une ligne pour faire 30775 pas: mais il ſuppoſe que les rues conduiſoient du Milliaire à chaque Porte, & qu'aucune rue n'excédoit 800. pas de longueur. Or un demi-cercle, dont le rayon auroit été ſeulement de 800. pas, n'auroit pas pû avoir une circonférence de treize milles, qui eſt la meſure que Pline donne à l'enceinte de Rome. Un rayon de deux milles & demi forme bien près de cette circonférence. Il y a une abſurdité à ſuppoſer une Ville bâtie de maniere que les rues ſe rendent au centre de chaque Porte dans ſa circonférence. D'ailleurs ſon explication diminue trop de la grandeur de l'ancienne Rome, & réduit cette Ville au-deſſous même de Briſtol ou de Rotterdam.

Le ſens que Voſſius *(Obſervationes variæ)* donne à ce paſſage de Pline, péche étrangement par l'autre extrême. Un Manuſcrit qui n'eſt d'aucune autorité, au-lieu de treize milles fixe trente milles, pour l'étendue des murs de Rome; & Voſſius l'en-

du blé par la diſtribution publique du tems

tend ſeulement de la partie Curviligne de la circonférence, ſuppoſant que comme le Tibre formoit le diamétre, il n'y avoit pas de murs de ce côté: mais on convient que cette leçon eſt contraire à prèſque tous les Manuſcrits. Pourquoi Pline, Ecrivain Contemporain, auroit-il répèté la grandeur des murs de Rome en deux paſſages ſucceſſifs? Pourquoi la répèter avec une variation ſi ſenſible. Que voudroit dire Pline en parlant deux fois du Milliaire, ſi la ligne meſurée n'avoit pas été dépendante du Milliaire? Vopiſcus dit, que les murs d'Aurélien ont été tirés *Laxiore ambitu*, & qu'ils ont compris tous les bâtimens & Fauxbourgs du côté du Nord du Tibre; cependant ſon enceinte n'étoit que de cinquante milles, & les Critiques ne laiſſent pas de ſoupçonner ici quelque erreur ou corruption dans le Texte.

Il n'eſt pas probable que Rome ait diminué depuis le tems d'Auguſte à celui d'Aurélien; elle demeura toûjours la Capitale du même Empire, & dans ce long intervalle, aucune des guerres civiles, excepté les tumultes à la mort de Maxime & de Balbin, n'a jamais affecté la Ville. Aurélius Victor dit que Rome a été augmentée par Caracalla. Il n'y a point de reſte d'anciens bâtimens qui annoncent une pareille grandeur de Rome. La Réplique de Voſſius à cette objection paroît abſurde, que les décombres des bâtimens ſeront à ſoixante ou ſoixante & dix piés ſous terre. Il paroît par Spartian *(in vitâ Severi)* que la Pierre de

d'Auguſte, étoit de deux cens mille *. Il ſembleroit que ſur ce fait on pourroit fonder un calcul aſſez certain, mais il eſt accompagné de circonſtances qui nous rejettent dans le doute & dans l'incertitude.

---

cinq milles, *in via Lavicana*, étoit hors de la Ville. Olympiodorus & Publius Victor fixent le nombre des maiſons de Rome entre quarante & cinquante milles. L'extravagance même des conſéquences que tire ce Critique, auſſi-bien que Lipſius, ſi elles ſont néceſſaires, détruiſent les fondemens ſur leſquels elles ſont établies, que Rome contenoit quatorze millions d'Habitans, tandis que ſuivant ſon calcul, tout le Royaume de France n'en contient que cinq.

La ſeule objection, contre l'explication que j'ai donnée ci-deſſus au paſſage de Pline, paroît conſiſter en ce que Pline, après avoir parlé des trente-ſept Portes de Rome, donne ſeulement une raiſon pour ſupprimer les ſept anciennes, & ne dit rien des dix-huit Portes, dont les rues qui en venoient, ſe terminoient, à mon avis, avant que de parvenir au *Forum*. Mais comme Pline écrivoit pour les Romains, qui connoiſſoient parfaitement la diſpoſition des rues, il n'eſt pas étrange qu'il ait pris pour accordée une circonſtance qui étoit ſi familiere à tout le monde. Peut-être auſſi que pluſieurs de ces rues conduiſoient à des Quais ſur la Riviere.

* *Ex monument. Ancyr.*

N'y avoit-il que les pauvres Citoyens qui reçuſſent la diſtribution? Il eſt ſûr qu'elle ſe faiſoit principalement en leur faveur. Mais il paroît par un paſſage de Cicéron (*a*), que les Riches pouvoient auſſi prendre leur portion, & qu'on ne leur faiſoit aucun reproche de la demander.

A qui ce blé étoit-il donné? Etoit-ce ſeulement aux Chefs de famille, ou bien à chaque Homme, Femme & Enfant? La portion chaque mois étoit pour chacun de cinq de ces meſures, que les Romains appelloient *Modii* (environ $\frac{5}{6}$ d'un Boiſſeau); c'étoit trop peu pour une famille, & trop pour un particulier. Un très-exact Antiquaire (*b*) conclut donc que ce blé étoit donné à tout homme d'un âge fait; mais il avoue que la choſe eſt incertaine.

Recherchoit-on exactement ſi celui qui demandoit, demeuroit dans l'enceinte de Rome, ou ſuffiſoit-il qu'il ſe préſentât à la diſtribution qui ſe faiſoit tous les mois, ce qui paroît plus probable (*c*)?

(*a*) *Tuſc. Queſt. Lib. 3. Cap. 48.*

(*b*) *Nicolaus Hortenſius, de re frumentaria Rom.*

(*c*) Pour ne pas trop détourner les Peuples de leurs affaires, Auguſte ordonna que la diſtribution de blé ſe fit ſeulement trois fois par an. Mais

N'y

N'y avoit-il pas des gens qui demandoient ſans avoir de droit? Il eſt rapporté que Céſar en retrancha à la fois cent ſoixante & dix mille, qui s'étoient gliſſés ſans avoir de juſte titre, & il n'eſt guères probable qu'il ait rémédié à tous les abus.

Mais enfin quelle proportion d'Eſclaves faut-il aſſigner à ces Citoyens? C'eſt ce qu'il y a de plus important & de plus incertain dans la queſtion. Il eſt fort douteux ſi l'on peut établir Athènes, comme une règle pour Rome. Peut-être que les Athéniens * avoient plus d'Eſclaves, parce qu'ils les employoient aux Manufactures, pour leſquelles une Ville Capitale, telle que Rome, ne paroît pas ſi propre. Peut-être que de l'autre côté les Romains avoient plus d'Eſclaves, à cauſe de la ſupériorité de leur luxe & de leurs richeſſes.

On gardoit à Rome exactement les Liſtes de mortalité: mais aucun ancien Auteur ne

---

le Peuple trouvant la diſtribution par mois plus commode (comme conſervant, je ſuppoſe, une économie plus réguliere dans leur famille) ſouhaita qu'on la rétablît. *Sueton. Auguſt. Cap. 40.* Si pluſieurs du Peuple n'étoient venus de quelque diſtance pour recevoir leur blé, la précaution d'Auguſte auroit été ſuperflue.

* *Sueton. in Jul. Cap. 41.*

nous a donné le nombre des Enterremens, excepté Suétone (*a*), qui nous dit que dans une ſaiſon il y eut trente mille noms portés au Temple de la Déeſſe Lybitina: mais c'étoit durant la Peſte, ce qui fait que l'on n'en peut rien conclure avec quelque certitude.

Le blé public, quoique diſtribué ſeulement à deux cens mille Habitans, intéreſſoit conſidérablement toute l'Agriculture d'Italie; c'eſt un fait que l'on ne peut concilier qu'avec quelques exagérations modernes des Habitans de ce Pays.

Ce que je trouve de plus propre à établir quelque conjecture touchant la grandeur de l'ancienne Rome eſt ceci: Nous ſavons par Hérodien (*b*) qu'Antioche & Aléxandrie étoient peu inférieures à Rome. Il paroît par Diodore de Sicile (*c*), qu'une rue droite d'Aléxandrie allant d'un Port à l'autre, étoit longue de cinq milles, & comme Aléxandrie étoit beaucoup plus étendue en longueur qu'en largeur, elle paroît avoir été une Ville

(*a*) *In vitâ Neronis.*
(*b*) *Sueton. Aug. Cap. 42.*
(*c*) *Lib. 17.*

à peu près de la grandeur de Paris (*a*), & Rome environ de celle de Londres.

(*a*) Quinte-Curce dit que ſes murs n'avoient que dix milles de circonférence lorſqu'Aléxandre les fonda. Strabon, qui avoit voyagé à Aléxandrie, auſſi-bien que Diodore de Sicile, dit qu'elle avoit à peine quatre milles de longueur & dans la plûpart des endroits environ un mille de largeur, *Liv. 17.* Pline dit qu'elle reſſembloit à un long vêtement Macédonien s'étendant par le bas, *Liv. 5. Cap. 10.* Nonobſtant cette grandeur d'Aléxandrie, qui paroît aſſez modérée, Diodore de Sicile parlant de ſon enceinte, telle qu'elle a été fixée par Aléxandre (& qu'elle n'a jamais excédée, comme nous l'apprenons d'Ammien Marcellin, *Lib. 22. Cap. 16.*) dit qu'elle étoit μεγέθει διαφέρουσα, extrêmement grande, *Ibid.*

La raiſon pour laquelle, ſelon lui, elle ſurpaſſe toutes les autres Villes du monde (car il n'excepte pas Rome) eſt qu'elle contenoit trois cens mille Habitans libres. Il fait auſſi mention du revenu des Rois, à ſavoir, 6000, comme d'une circonſtance qui concourt à le prouver. Somme qui à nos yeux n'eſt pas ſi conſidérable, en y comprenant même ce que la différence de valeur d'argent peut exiger d'augmentation. Ce que Strabon dit du pays voiſin, ſignifie ſeulement qu'il étoit bien peuplé, οἰκεμένη καλῶς. Ne pourroit-on pas avancer, ſans une grande hyperbole, que tous les bords de la Tamiſe, depuis Graveſende juſqu'à Windſor, ſont une Ville? C'eſt ce que Strabon dit des bords

Du tems de Diodore de Sicile (*a*), il y avoit à Aléxandrie trois cens mille perſonnes libres, je ſuppoſe que c'eſt en y comprenant les Femmes & les Enfans (*b*). Mais quel pouvoit être le nombre des Eſclaves? ſi nous avions quelque fondement raiſonnable pour les fixer à un nombre égal à celui des Habitans libres, cela favoriſeroit le calcul précédent.

Il y a un paſſage dans Hérodien qui eſt un peu ſurprenant; il dit poſitivement que le Palais de l'Empereur étoit auſſi grand que le

---

du Lac Maréotis & du Canal Canopus. C'eſt une phraſe commune en Italie que le Roi de Sardaigne n'a qu'une Ville en Piémont; car il eſt tout une Ville. Agrippa dans Joſeph. *de Bello Judaïc. Lib. 2. Cap. 16.* pour faire comprendre l'exceſſive grandeur d'Aléxandrie qu'il tâche d'amplifier, décrit ſeulement l'enceinte de la Cité, telle qu'elle a été tracée par Aléxandre; ce qui prouve clairement que le gros des Habitans logeoient dans la Ville, & que la Campagne voiſine n'étoit pas autre que ce que l'on doit naturellement attendre aux environs de toutes les grandes Villes, c'eſt-à-dire, très-bien cultivée & bien peuplée.

(*a*) *Lib.* 7.

(*b*) Il dit, ἐλεύθεροι & non πολῖται, ce que l'on doit avoir entendu des Citoyens, hommes faits.

reſte de la Ville (*a*). Il s'agit ici de celui de Néron, qui, à la vérité, eſt repréſenté par Suétone (*b*) & par Pline (*c*), comme étant d'une énorme étendue; mais aucune imagination ne peut ſe prêter à concevoir qu'il ait eû aucune proportion avec une Ville telle que Londres.

(*a*) *Lib. 4. Cap. 1.* πάσης πόλεως. Politien l'interprete, *Ædibus majoribus etiam reliqua Urbe.*

(*b*) Il dit *(in Nerone, Cap. 30.)* qu'un Portique, ou une place de ce Palais, avoit trois mille piés de long: *Tanta laxitas ut Porticus triplices milliarias haberet.* Ce paſſage ne peut ſignifier trois miles; car toute l'étendue du Palais, depuis le Mont Palatin au Mont *Eſquilius*, n'étoit pas à beaucoup près ſi grande. Ainſi lorſque *Vopiſcus*, *in Aureliano*, parle d'un Portique dans les jardins de Salluſte, qu'il appelle *Porticus milliarenſis;* il faut entendre de mille piés.

De même dans Horace, Liv. 2. Ode XV.

. . . . . *Nulla decempedis*
Metata privatis opacam
Porticus excipiebat Arcton.

Il dit auſſi Liv. 1. Satyre VIII.

Mille pedes in fronte, trecentos cippus in agrum
Hic dabat.

(*c*) Lib. 36. Cap. 15. *Bis vidimus urbem totam cingi domibus principum, Caji ac Neronis.*

Il eſt à remarquer que ſi l'Hiſtorien eût raconté les extravagances de Néron, & qu'il eût fait uſage de cette expreſſion, elle auroit eû beaucoup moins de poids, ces exagérations de Rhétorique ſe gliſſent inſenſiblement dans le ſtyle de l'Auteur, même le plus ſage & le plus correct; mais Hérodien ne parle de ce Palais qu'en paſſant, en racontant les querelles entre Géta & Caracalla.

Il paroît par le même Hiſtorien (*a*) qu'il y avoit alors beaucoup de terre qui n'étoit point cultivée, & dont on ne tiroit aucun uſage; il loue beaucoup Pertinax d'avoir permis à chacun de s'emparer de pareilles terres & de les cultiver ſelon ſa fantaiſie ſans payer aucune taxe. *Des terres ſans culture & dont on ne tiroit aucun uſage!* C'eſt ce qui eſt inouï dans aucun Pays de la Chrétienté, excepté peut-être en quelques parties éloignées de la Hongrie, comme j'en ai été informé: ce fait aſſurément s'accorde très-mal avec l'idée dont on eſt ſi préoccupé, que l'Europe anciennement étoit ſi prodigieuſement peuplée.

Nous apprenons par Vopiſcus (*b*) qu'il y avoit dans l'Etrurie beaucoup de terre fer-

(*a*) *Lib. 2. Cap. 15.*
(*b*) *In Aurelian. Cap. 48.*

tile ſans culture, que l'Empereur Aurélien avoit intention de convertir en vignes pour fournir au Peuple Romain une diſtribution gratuite de Vin, ce qui étoit l'expédient le plus propre pour dépeupler encore davantage cette Capitale & tous les territoires voiſins.

Il n'eſt pas hors de propos de rappeller ici le compte que rend Polybe *, des grands troupeaux de Cochons que l'on rencontroit dans la Toſcane & dans la Lombardie, auſſi-bien que dans la Grèce, & de la maniere de les nourrir qui étoit alors en uſage. „Il y a, „dit-il, de grands troupeaux de Cochons „par toute l'Italie, & c'eſt particulierement „dans l'Etrurie & dans la Gaule Ciſalpine, „qu'autrefois il y en avoit le plus. Un „troupeau contient mille Cochons ou plus: „lorſqu'un de ces troupeaux à la pâture en „rencontre un autre, ils ſe mêlent enſemble, „& les Pâtres qui les conduiſent, n'ont point „d'autre expédient pour les ſéparer, que d'al„ler à des quartiers différens où ils ſonnent „leurs cornets; ces animaux étant accoutu„més à ce ſignal, courent immédiatement „chacun au cornet de ſon propre Conduc-

* *Lib. 12. Cap. 8.*

„teur. Au lieu que dans la Grèce, s'il arri-
„ve que des troupeaux de Cochons viennent
„à ſe mêler dans les forêts, celui qui en a le
„plus grand nombre ſaiſit adroitement cette
„occaſion de les emmener tous. Et les vo-
„leurs ſont très-attentifs à dérober les Co-
„chons, qui en cherchant de la pâture, ſe
„ſont écartés à une grande diſtance du Pâtre
„qui les garde."

Ne pourrions-nous pas inférer de ce récit, que le Nord de l'Italie étoit alors moins peuplé & plus mal cultivé qu'à préſent? Comment ces nombreux troupeaux pouvoient-ils trouver de la pâture dans un Pays ſi cultivé, ſi fermé de hayes, ſi diviſé par fermes, enfin autant planté de vignes & de blés mêlés enſemble? Je ſuis obligé d'avouer que la deſcription de Polybe a plus l'air de ce qui ſe paſſe dans nos Colonies Américaines, que des uſages d'une Province Européenne.

Nous trouvons une réfléxion dans les Etiques d'Ariſtote †, qui, ce me ſemble, ne peut s'accorder avec aucune ſuppoſition, & qui en prouvant trop en faveur de notre raiſonnement préſent, peut paſſer réellement

† *Lib. 9. Cap. 10.* Son expreſſion eſt ἄνθρωπος, & non πολίτης, Habitans & non Citoyens.

pour ne prouver rien. Ce Philoſophe traitant de l'amitié, & obſervant que cette liaiſon ne doit ni être bornée à très peu, ni s'étendre à une grande multitude, explique ſon avis par l'argument ſuivant. „De la même „maniere, dit-il, qu'une Ville ne ſauroit ſubſiſter, ſi elle a auſſi peu d'Habitans que dix, „ou autant que cent mille; ainſi dans le „nombre des amis, on doit obſerver un certain milieu, & l'on détruit l'eſſence de l'amitié en donnant dans un de ces deux extrêmes." Quoi! trouver impoſſible qu'une Ville puiſſe contenir cent mille Habitans! Ariſtote n'avoit-il jamais vû ni entendu parler d'une Ville qui fût à peu près auſſi peuplée? J'avoue que ceci paſſe ma conception.

Pline † dit que Séleucie, le Siège de l'Empire Grec en Orient, paſſoit pour contenir ſix cens mille Habitans. Strabon †† dit que Carthage en a contenu ſept cens mille. Les Habitans de Pékin ne ſont pas beaucoup plus nombreux, Londres, Paris & Conſtantinople, peuvent admettre à peu près le même calcul; du moins les deux dernieres Villes ne l'excèdent pas *. Nous avons dé-

† *Lib. 6. Cap. 28.*

†† *Lib. 17.*

* Quoiqu'on faſſe d'ordinaire monter le nom-

ja parlé de Rome, d'Aléxandrie & d'Antioche. A en juger par l'expérience des Siècles paſſés & préſens, il y a une eſpèce d'impoſſibilité dans la nature des choſes, qu'aucune Ville puiſſe jamais s'élever beaucoup au-deſſus de cette proportion. Soit que le Commerce ou le Siège de l'Empire faſſent la grandeur d'une Ville, il paroît y avoir des obſtacles invincibles qui préviennent un accroiſſement plus conſidérable. Les Sièges des vaſtes Monarchies en introduiſant un luxe extravagant, des dépenſes irrégulieres, la pareſſe, la dépendance, & de fauſſes idées de rang & de ſupériorité, ne ſont pas propres pour le Commerce. Lorſqu'une grande Cour entraîne la préſence d'une nobleſſe nombreuſe qui

---

bre des Habitans de Paris à huit cens mille perſonnes, M. DUPRÉ DE SAINT-MAUR eſtime qu'il eſt *au-deſſous de ſix cens mille, en comptant même les Enfans qui viennent de naître.* Voyez Pages 58. & ſuivantes de ſes *Réflexions ſur le Rapport entre l'Argent & les Denrées*, les probabilités ſur leſquelles il fonde ſon opinion.

Cet Ouvrage eſt rempli de Recherches curieuſes & de calculs très-exacts ſur cette matiere; & par-là peut-être utile, non-ſeulement pour éclaircir pluſieurs points de l'Antiquité, mais même pour le bon ordre des Finances. ESSAI SUR LES MONNOIES, *A Paris, chez* J. B. Coignard, 1746.

poſsède de trop grandes fortunes, ceux d'un rang inférieur demeurent dans les Villes de Province où ils peuvent faire figure avec un revenu modique. Et ſi les domaines d'un Etat parviennent à une grandeur énorme, il s'éleve néceſſairement pluſieurs Capitales dans les Provinces plus éloignées, où excepté quelques Courtiſans, les Habitans du Pays ſe raſſemblent pour leur éducation, leur fortune & leur amuſement †. Londres en uniſſant un Commerce très-étendu & un Empire aſſez médiocre, eſt peut-être parvenu à une grandeur qu'aucune Ville ne ſera en état de paſſer.

Choiſiſſez Douvres ou Calais pour un Centre; tracez un cercle dont le rayon ſoit de deux cens mille; vous comprendrez Londres, Paris, les Pays-Bas, les Provinces-Unies, & quelques-unes des Provinces de France & d'Angleterre les mieux cultivées. Je ne craindrai pas d'affirmer qu'on ne peut trouver dans l'Antiquité aucun eſpace de terrein de pareille étendue qui ait contenu autant de

† Telles étoient Aléxandrie, Antioche, Carthage, Ephèſe, Lyon, ſous l'Empire Romain. Telles ſont à préſent Bourdeaux, Toulouſe, Dijon, Rennes, Rouen, Aix, &c. en France: Dublin, Edimbourg & Yorck dans la Grande-Bretagne.

Villes grandes & peuplées, & fournies d'autant de richeſſes & d'Habitans. La méthode de comparaiſon la plus ſûre me paroît être de balancer dans les deux Périodes de tems, les Etats qui ont poſsèdé le plus d'Arts, de connoiſſances & de politeſſe, & la meilleure forme de Gouvernement.

C'eſt une obſervation de l'Abbé Du Bos †, que le climat d'Italie eſt à préſent plus chaud qu'il ne l'étoit dans les tems anciens. „Il eſt „écrit, dit-il, dans les Annales de Rome, que „dans l'année 480. de ſa fondation, l'Hyver „fut ſi rigoureux qu'il détruiſit les arbres. „Le Tibre gela à Rome, & fut couvert de „neige pendant quarante jours. Lorſque Ju„venal †† décrit une femme ſuperſtitieuſe, „il la repréſente caſſant la glace du Tibre, „afin de pouvoir faire ſes ablutions."

Hybernum fracta glacie deſcendet in amnem,
Ter matutino Tyberi mergetur.

„Il parle de cette riviere gelée, comme „d'un évènement ordinaire. Pluſieurs paſ„ſages d'Horace ſuppoſent les rues de Rome „pleines de neige & de glace. Nous ſau„rions mieux à quoi nous en tenir ſur ce fait,

† Vol. 2. Sect. 16.
†† Satyre VI.

„ſi les Anciens euſſent connu l'uſage des „Thermometres; mais leurs Ecrivains, ſans „ſe l'être propoſé, nous donnent des infor- „mations ſuffiſantes pour nous convaincre „que les Hyvers ſont à préſent plus tempé- „rés à Rome qu'anciennement. Aujour- „d'hui, le Tibre ne gele pas plus à Rome que „le Nil au Caïre. Les Romains trouvent un „Hyver très-rigoureux ſi la neige reſte deux „jours ſur la terre, & ſi l'on voit pendant „vingt-quatre heures quelques petits gla- „çons prendre à une fontaine qui eſt expoſée „au Nord."

L'obſervation de cet ingénieux Critique peut être appliquée aux autres climats de l'Europe. Qui pourroit découvrir le doux climat de la France dans la deſcription que Diodore de Sicile (*a*) fait des Gaules: „Com- „me c'eſt un climat ſeptentrional, on y eſt „incommodé du froid à un degré extrême. „Dans les tems couverts, au lieu de pluie, il „y tombe de grandes quantités de neige, & „dans les tems clairs, il y gele ſi exceſſive- „ment que les rivieres acquièrent des Ponts „de leur propre ſubſtance, ſur leſquels peu- „vent paſſer non-ſeulement les Voyageurs, „mais de groſſes Armées avec tout leur ba-

(*a*) *Lib.* 4.

„gage & les chariots chargés. Il y a plu„ſieurs rivieres dans les Gaules, le Rhône, „le Rhin, &c. prèſque toutes ces rivieres ſont „glacées, & il eſt ordinaire pour empêcher „qu'on ne tombe en les paſſant, de couvrir „la glace de paille dans les endroits que le „chemin traverſe."

Le Nord des Cévennes, dit Strabon (*a*) en parlant des Gaules, ne produit ni Figues, ni Olives, & les Vignes qui y ont été plantées ne portent point de grapes qui puiſſent mûrir.

Ovide ſoûtient poſitivement avec tout le ſérieux d'une affirmation en proſe, que de ſon tems le Pont Euxin geloit tous les Hyvers; & il cite pour garans de la vérité, de ce qu'il avance (*b*) les Gouverneurs Romains qu'il nomme. Cela n'arrive jamais à préſent dans la latitude de Tomy, où Ovide étoit relégué. Toutes les plaintes du même Poëte ſemblent annoncer une rigueur dans les ſaiſons qu'à peine éprouve-t-on à préſent à Pétersbourg & à Stockolm.

Tournefort, un Provençal qui a voyagé dans les mêmes Pays, remarque qu'il n'y a

(*a*) *Lib. 4.*

(*b*) *Triſt. Lib. 3. Eleg. 9. De Ponto. Lib. 4. Eleg. 7. 9. & 10.*

pas un plus beau climat dans le monde, & il assure qu'il ne pouvoit y avoir que la mélancolie d'Ovide, qui lui en fît concevoir des idées si tristes; mais les faits allégués par le Poëte sont trop circonstanciés pour admettre une pareille interprétation.

Polybe (*a*) dit que le climat en Arcadie étoit très-froid & l'air humide.

L'Italie, dit Varron (*b*), est le climat le plus tempéré de l'Europe. Les parties éloignées de la Mer (sans doute il veut parler des Gaules, de la Germanie & de la Pannonie) ont presque un Hyver perpétuel.

Suivant Strabon (*c*), les parties septentrionales d'Espagne sont assez peu habitées à cause du grand froid.

En accordant donc que cette remarque est juste, que le climat de l'Europe est devenu plus chaud qu'il ne l'étoit anciennement: comment en pouvons-nous rendre raison? Je pense que le meilleur moyen, est de supposer que la terre est à présent beaucoup mieux cultivée, qu'on a éclairci les bois qui anciennement jettoient une ombre sur la terre, & qui empêchoient les rayons du Soleil

(*a*) *Lib. 4. Cap. 21.*
(*b*) *Lib. 1. Cap. 2.*
(*c*) *Lib. 3.*

de la pénètrer. Nos climats ſeptentrionaux dans l'Amérique deviennent plus tempérés à proportion qu'on y détruit plus de forêts †; mais en général, chacun peut remarquer que le froid ſe fait toûjours ſentir beaucoup moins rigoureuſement & dans le Nord & dans le Sud de l'Amérique, que dans les endroits ſous la même Latitude en Europe.

Sazerna cité par Columelle ††, aſſure que la diſpoſition des Cieux avoit été altérée avant ſon tems, & que l'air étoit devenu beaucoup plus doux & plus chaud. Comme il paroît, dit-il, par pluſieurs endroits, qui à préſent abondent en Vignobles & en plantations d'Oliviers, qui anciennement à cauſe de la rigueur du climat, ne pouvoient comporter aucune de ces productions. Un pareil changement, s'il eſt réel, eſt un ſigne évident qu'avant le Siècle de Sazerna, ces Pays ont

† Les climats chauds du Midi deviennent auſſi plus ſains; & il eſt à remarquer que dans les Hiſtoires Eſpagnoles de la premiere découverte & conquête de ces Pays, ils paroiſſent avoir été très-ſains, étant alors bien peuplés & bien cultivés. Il n'y eſt point parlé de maladie ou de diminution des petites Armées de Cortès ou de Pizzarro.

†† *Lib. 1. Cap. 1.*

été

été mieux cultivés & plus peuplés (*a*): ſi ce changement a continué juſqu'aux tems préſens, c'eſt une preuve que ces avantages ont toûjours été en augmentant dans cette partie du Monde.

Il nous reſte à jetter les yeux ſur tous les Pays qui ont été la ſcène de l'Hiſtoire Ancienne & Moderne; comparons leur ſituation paſſée & préſente. Nous ne trouverons peut-être pas lieu à ces plaintes générales du vuide préſent & de la déſolation du Monde. Maillet à qui nous devons la meilleure rélation que nous ayons de l'Egypte, nous la repréſente comme extrêmement peuplée, quoiqu'il penſe que le nombre de ſes Habitans ſoit diminué. J'avouerai que la Syrie, l'Aſie Mineure, & la Côte de Barbarie, ſont très-déſertes en comparaiſon de leur ancienne condition. La dépopulation de la Grèce eſt auſſi très-ſenſible; mais il eſt permis de douter ſi le Pays que l'on appelle à préſent Turquie en Europe, ne contient pas autant d'Habitans que du tems floriſſant de la Grèce.

Les Thraces paroiſſent avoir vécu comme les Tartares d'à préſent, de pâturage & de

(*a*) Il paroît avoir vécu du tems de Scipion l'Africain le Jeune.

pillage *. Les Gètes étoient encore moins civiliſés **. Les Illyriens ne l'étoient pas davantage †. Ces Peuples occupoient les neufs dixièmes de ce Pays ; & quoique la Police & le Gouvernement des Turcs ne ſoient pas fort favorables à l'induſtrie & à la propagation ; cependant ils entretiennent du moins la paix & l'ordre parmi les Habitans, & ſont préférables à cette condition barbare & incertaine dans laquelle les Anciens vivoient.

La Pologne & la Moſcovie en Europe ne ſont pas très-peuplées, mais le ſont ſûrement beaucoup plus que la Scythie & l'ancienne Sarmatie, où l'on n'avoit jamais entendu parler d'Agriculture, & où le pâturage étoit le ſeul Art qui fît ſubſiſter les Peuples. La même obſervation peut s'étendre au Danemark & à la Suède. Perſonne ne doit regarder comme une forte objection contre cette opinion, ces Eſſais immenſes de Peuple qui anciennement ſortirent du Nord & couvrirent toute l'Europe. Lorſque le Corps entier, ou même la moitié d'une Nation quitte ſon Pays, il eſt aiſé d'imaginer quelle

* Xénophon, *Lib.* 7. Polybe, *Liv.* 4. *Cap.* 45.
** *Ovid. paſſim, &c.* Strabon, *Lib.* 7.
† Polybe, *Lib.* 2. *Cap.* 12.

prodigieuſe multitude d'hommes doivent marcher enſemble, avec quel courage & quelle fureur ils doivent attaquer, & combien la terreur qu'ils inſpirent aux Nations qu'ils envahiſſent augmentera dans des imaginations effrayées, & la valeur & le nombre de ces uſurpateurs. L'Ecoſſe n'eſt ni étendue ni peuplée; mais ſi la moitié de ſes Habitans avoient à chercher une nouvelle habitation, ils formeroient une Colonie auſſi nombreuſe que les Teutons & les Cimbres, & ils ébranleroient toute l'Europe, en ſuppoſant qu'elle ne fût pas dans un meilleur état de défenſe qu'anciennement. L'Allemagne a ſûrement à préſent vingt fois plus d'Habitans que dans les tems anciens, où ils ne cultivoient pas la terre, & où chaque Tribu s'eſtimoit à proportion de l'étendue de la déſolation qu'elle répandoit autour d'elle, comme nous l'apprenons de Céſar *, de Tacite ** & de Strabon †. Ce qui prouve que la diviſion en petites Républiques ne rendra pas ſeule une Nation peuplée, à moins qu'il n'y régne en même tems un eſprit de paix, d'ordre & d'induſtrie.

* *De Bello Gallico, Lib. 6.*

** *De Moribus Germ.*

† *Lib. 7.*

L'état barbare de l'Angleterre dans les anciens tems eſt aſſez connu, & il eſt aiſé de conjecturer combien peu il y avoit d'Habitans, ſoit par leur barbarie, ſoit par une circonſtance dont Hérodien fait mention, c'eſt que toute l'Angleterre étoit marécageuſe, même du tems de Sévere, & après que les Romains y avoient été entièrement établis pendant plus d'un Siècle.

On ne doit pas imaginer que les Gaulois fuſſent anciennement beaucoup plus avancés dans les Arts de la vie que leurs voiſins du Nord, puiſqu'ils voyageoient dans cette Isle pour s'inſtruire dans les myſteres de la Religion & dans la Philoſophie des Druides (*a*). Je ne puis donc penſer que les Gaules fuſſent à beaucoup près auſſi peuplées que la France l'eſt à préſent.

Il eſt vrai que ſi nous en croyons & ſi nous en joignons enſemble le témoignage d'Appien & celui de Diodore de Sicile, il faudroit admettre un Peuple incroyable dans les Gaules. Le premier Hiſtorien (*b*) dit qu'il y avoit quatre cens Nations dans ce Pays.

(*a*) Céſar, *de Bello Gallico*, *Lib.* 6. Strabon, *Lib.* 7. dit que les Gaulois n'étoient pas beaucoup plus avancés dans les Arts que les Germains.

(*b*) Celt. Part. 1.

Le ſecond aſſure que la plus grande des Nations Gauloiſes étoit de deux cens mille, outre les femmes & les enfans, & la moindre de cinquante mille. En calculant donc & prenant un milieu, il faudroit admettre près de deux cens millions d'hommes dans un Pays que nous trouvons peuplé à préſent, quoique ſelon la ſuppoſition commune, il n'y en ait guère plus de vingt (*a*). L'extravagance de pareils calculs leur fait perdre toute autorité. Il eſt bon de remarquer ici que l'égalité de biens à laquelle on peut attribuer cette ſupériorité en nombre d'Habitans que l'on donne à la terre du tems des Anciens, n'étoit point connue dans les Gaules (*b*). Ajoûtons auſſi que leurs guerres inteſtines avant la conquête de Céſar, etoient perpétuelles (*c*). Strabon (*d*) obſerve que quoique toute la Gaule fût cultivée, elle ne l'étoit pourtant pas avec une ſorte d'induſtrie & de ſoin ; le génie des Habitans les portant moins aux Arts qu'aux Armes, juſqu'à ce que Eſclava-

(*a*) L'ancienne Gaule n'étoit pas plus étendue que la France moderne.

(*b*) Céſar, *de Bello Gallico, Lib. 6.*

(*c*) *Id. ibid.*

(*d*) *Lib. 4.*

ge où les Romains les réduisirent, produisit la paix parmi eux.

César (*a*) entre dans un détail très-particulier des grandes forces qui furent levées dans le *Belgium*, pour s'opposer à ses Conquêtes, & les fait monter à deux cens huit mille hommes, qui ne faisoient pourtant pas la totalité de ceux qui dans ce Pays étoient en état de porter les Armes : car le même Historien nous dit que ceux qu'il appelle *Bellovaci*, auroient pû armer cent mille hommes, quoiqu'ils ne se fussent engagés que pour soixante. Ainsi en prenant le tout dans la même proportion de dix à six, le nombre des hommes en état de combattre dans tous les Etats du *Belgium*, étoient au-dessus d'un demi million, & tous les Habitans deux millions. Et le *Belgium* étant à peu près la quatrième partie des Gaules, ce Pays devoit contenir huit millions, ce qui n'excéde pas la troisième partie de ses Habitans d'aujourd'hui **.

---

* *De Bello Gallico, Lib. 2.*

** Il paroît par les Commentaires de César, que les Gaulois n'avoient point d'Esclaves domestiques : le gros du Peuple, à la vérité, étoit en quelque sorte Esclave de la Noblesse, comme le Peuple de Pologne l'est aujourd'hui. Un Noble

Le Pays des anciens Helvétiens étoient de deux cens quarante milles en longueur, & de cent quatre-vingt en largeur, ſuivant Céſar *; cependant il ne contenoit que trois cens ſoixante mille Habitans. Le Canton de Berne ſeul en a autant à préſent.

Après ce calcul d'Appien & de Diodore de Sicile, je ne ſais ſi j'oſerai dire que les Hollandois Modernes ſont beaucoup plus nombreux que les anciens Bataves.

L'Eſpagne eſt déchue de ce qu'elle étoit il y a trois Siècles; mais ſi nous remontons à deux mille ans, & ſi nous conſiderons l'état

---

Gaulois avoit quelquefois dix mille Cliens, ou Dépendans de cette eſpèce, & nous ne pouvons pas douter que les Armées ne fuſſent compoſées du Peuple, auſſi-bien que de la Nobleſſe. Une Armée de cent mille Nobles d'un petit Etat, eſt quelque choſe d'incroyable. Les Soldats, parmi les Helvétiens, étoient la quatrième partie des Habitans, une preuve claire que tous les mâles d'âge à ſervir portoient les armes. Voyez Céſar, *de Bello Gallico, Lib. 1.*

J'ajoûterai à cette Réflexion que dans les Commentaires de Céſar, on peut compter davantage ſur les nombres, que dans aucun autre ancien Auteur, à cauſe de la Traduction Grècque que nous avons encore, & qui ſert à juſtifier l'original.

* *De Bello Gallico, Lib. 1.*

incertain & turbulent de ſes Habitans, en ſuivant les probabilités, nous ne pouvons nous empêcher de penſer qu'elle eſt à préſent beaucoup plus peuplée. Pluſieurs Eſpagnols ſe tuoient eux-mêmes lorſque les Romains * leur ôtoient leurs Armes. Il paroît par Plutarque ** que le vol & le pillage paſſoient pour honorables parmi les Eſpagnols. Hirtius † donne la même idée de ce Pays du tems de Céſar; il dit que chaque homme pour ſa ſûreté étoit obligé de vivre dans des Châteaux ou dans des Villes murées. Ces déſordres ne ceſſerent qu'après leur entiere conquête ſous Auguſte ††. Le Récit que Strabon (*a*) & Juſtin (*b*) font de l'Eſpagne, répond exactement à ceux que je viens de rapporter. De combien donc l'idée que nous avons de la maniere dont l'Antiquité étoit peuplée, doit elle diminuer, quand nous trouvons que Cicéron comparant l'Italie, l'Afrique, la Gaule, la Grèce & l'Eſpagne, parle du grand nombre d'Habitans de ce der-

* *Titi-Livii, Lib. 34. Cap. 17.*
** *In vitâ Marii.*
† *De Bello Hiſp.*
†† *Vell. Patercul. Lib. 2. Sect. 90.*
(*a*) *Lib. 3.*
(*b*) *Lib. 44.*

nier Pays, comme d'une circonſtance particuliere qui le rendoit formidable (*a*)?

Il eſt cependant probable que l'Italie a déchu; mais combien de grandes Villes ne contient-elle pas encore, Veniſe, Gènes, Pavie, Turin, Milan, Naples, Florence, Livourne, qui ne ſubſiſtoient pas dans les tems anciens, ou qui étoient alors très-peu conſidérables. Si nous réfléchiſſons à ceci, nous ne porterons pas, ſur la matiere en queſtion, les choſes aux extrêmes, où l'on a coûtume de les porter.

Lorſque les Auteurs Romains ſe plaignent que l'Italie, qui anciennement fourniſſoit du blé aux autres Pays, eſt devenue dépendante de toutes les Provinces pour ſon pain journalier, ils n'attribuent jamais ce changement à l'augmentation de ſes Habitans, mais à la

(*a*) *Nec numero Hiſpanos, nec robore Gallos, nec calliditate Pœnos, nec artibus Græcos, nec denique hoc ipſo hujus Gentis, ac terræ Domeſtico nativoque ſenſu, Italos ipſos ac Latinos . . . . . ſuperavimus. De Haruſp. Reſp. Cap. 9.* Les déſordres de l'Eſpagne paroiſſent avoir paſſé en Proverbes. *Nec impacatos à tergo horrebis Iberos. Virg. Georg. Lib. 3.* Les Iberes, par une figure poëtique ſont pris ici ſimplement pour des Voleurs en général.

négligence de l'Agriculture (*a*), ce qui étoit l'effet naturel de cette pernicieuſe pratique, de tirer le blé d'ailleurs pour le diſtribuer *gratis* parmi les Citoyens Romains, & qui ſera toûjours un très-mauvais moyen de multiplier les Habitans de quelque Pays que ce ſoit (*b*). Ces préſens dont Martial & & Juvenal parlent tant, & que faiſoient régulierement les grands Seigneurs à leurs Cliens, doivent avoir eû le même effet pour produire la pareſſe, la débauche & une diminution continuelle parmi le Peuple.

Si j'avois à aſſigner une époque où j'imagine que cette partie du monde dût probablement contenir plus d'Habitans qu'à préſent, je choiſirois le Siècle de Trajan & des Antoniens. La grande étendue de l'Empire Romain étant alors civiliſée & cultivée, &

(*a*) *Varro, de Re Ruſtica, Lib. 2. Præf. Columella, Præf. Sueton. Auguſt. Cap. 42.*

(*b*) Quand on admettroit l'Obſervation de M. l'Abbé DU BOS, qu'il fait aujourd'hui plus chaud en Italie, que dans les anciens tems, il ne s'enſuit pas de-là néceſſairement qu'elle ſoit plus peuplée ou mieux cultivée. Si les autres Pays de l'Europe étoient alors plus ſauvages & plus couverts de bois, les vents froids qui en venoient pouvoient affecter le climat d'Italie.

une profonde paix regnant & au dedans & au dehors parmi des Peuples qui vivoient ſous un même Gouvernement & une même Police (*a*). Mais on nous dit que tous les Gou-

(*a*) Les Habitans de Marſeille ne perdirent leur grande ſupériorité ſur les Gaulois, dans le Commerce & dans les Arts méchaniques, que lorſque les Romains qui les avoient conquis eurent détourné ceux-ci des armes, pour les appliquer à l'Agriculture & à la vie Civile. Voyez Strabon, *Liv. 4.* Cet Auteur en pluſieurs endroits répete l'Obſervation touchant les avantages réſultans des Arts & de la politeſſe que l'on devoit aux Romains, & il vivoit dans le tems où ce changement étoit encore nouveau & devoit être plus ſenſible. Pline auſſi en parle en cette ſorte: *Quis enim non, communicato orbe terrarum, Majeſtate Romani Imperii, profeciſſe vitam putet, commercio rerum ac Societate feſtæ pacis, omniaque etiam quæ occulta anteà fuerant, in promiſcuo uſu facta*, Lib. 14. Proem. *Numine Deûm electa* (parlant de l'Italie) *quæ cælum ipſum clarius faceret, ſparſa congregaret Imperia, rituſque molliret, & tot populorum diſcordes feraſque linguas ſermonis commercio contraheret ad colloquia, & humanitatem homini daret; breviterque una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret*, Lib. 2. Cap. 5. Il n'y a rien de plus fort à ce ſujet que le paſſage ſuivant de Tertullien, qui vivoit du tems de Sévere. *Certè quidem ipſe orbis in promptu eſt, cultior de die & inſtructior priſtino.*

vernemens étendus, ſpécialement ceux des

Omnia jam pervia, omnia nota, omnia negotioſa. Solitudines famoſas retro fundi amœniſſimi obliteraveruut ſilvas, arva domueruut, feras pecora fugaveruut, areuæ feruntur, ſaxa panguntur, paludes eliquantur, tantæ urbes, quantæ non caſæ quoudam. Jam nec Inſulæ horrent, nec ſcopuli terrent; ubique domus, ubique populus, ubique Reſpublica, ubique vita. Summum teſtimonium frequentiæ humanæ, oneroſi ſumus mundo, vix nobis elementa ſufficiunt; & neceſſitates arctiores, & querelæ apud omnes, dum jam nos natura non ſuſtinet. De Anima, Cap. 30. L'air de Rhétorique & de déclamation qui paroît dans ce paſſage, diminue quelque choſe de ſon autorité, mais ne la détruit pas entièrement. Un homme d'une imagination vive, tel que Tertullien, augmente toute choſe également, & c'eſt pour cette raiſon que ſes jugemens comparatifs, ſont ceux ſur leſquels on peut le plus compter. On peut appliquer la même remarque au paſſage ſuivant du Sophiſte Ariſtidès qui vivoit du tems d'Adrien: „Le Monde entier, dit-il, s'adreſſant lui-„même aux Romains, paroît célébrer une Fête, & „les hommes laiſſant les épées qu'ils portoient an-„ciennement, s'addonnent à préſent à la joye & „aux plaiſirs. Les Villes oubliant leur anciennes „querelles, n'ont plus que cette ſeule émulation, „c'eſt à qui d'entre elles s'embellira le plus par „tous les ornemens que l'on peut tirer des Arts. „On voit s'élever par-tout des Théatres, des Am-„phithéatres, des Portiques, des Aquéducs, des

Monarchies abſolues ſont contraires à la pro-

„Temples, des Ecoles, des Académies, & l'on „peut aſſûrer avec vérité, que votre heureux Em„pire a relevé le Monde qui étoit entièrement tom„bé. Ce ne ſont pas les Villes ſeules qui ont reçu „une augmentation d'ornement & de beauté, tou„te la Terre, comme un jardin, eſt cultivée & or„née, tellement que les hommes qui ſont placés „hors des limites de votre Empire (& qui ſont en „petit nombre) paroiſſent mériter notre pitié & „notre compaſſion."

Il eſt remarquable que quoique Diodore de Sicile ne faſſe monter tous les Habitans de l'Egypte, lors de la conquête des Romains, qu'à trois millions ſeulement; cependant Joſeph *(de Bello Judaïc. Lib. 2. Cap. 16.* dit que ſous le Regne de Néron, il y avoit ſept millions & demi d'Habitans, ſans y comprendre ceux d'Alexandrie, & il dit expreſſément qu'il a extrait ſes calculs des Regiſtres des Officiers Romains qui levoient la Capitation. Strabon *(Lib. 17.)* éleve la ſupériorité de la Police des Romains, à l'égard du Gouvernement des Finances de l'Egypte, au-deſſus de celle de ſes anciens Monarques, & en effet aucune partie d'adminiſtration n'eſt plus eſſentielle au bonheur des Peuples. Cependant dans Athénée, qui a fleuri ſous le Regne des Antonins, nous liſons *(Lib. 1. Cap. 25.)* que la Ville de Maréja, près d'Alexandrie, qui étoit anciennement une très-grande Cité n'étoit plus qu'un Village: cela, à proprement parler, n'eſt pourtant pas une contradiction. Sui-

pagation de l'eſpèce humaine, & contiennent un vice ſecret ou poiſon qui détruit l'effet de toutes ces belles apparences *. Pour confirmer ceci, on cite un paſſage de Plutarque † aſſez ſingulier, & que nous allons examiner ici.

L'Auteur tâchant de rendre compte du ſilence de pluſieurs des Oracles, dit qu'on peut l'attribuer à la déſolation préſente du Monde, qui eſt le fruit des guerres & des factions d'autrefois; il ajoûte que la Grèce a encore plus ſouffert que les autres Pays de cette calamité commune; tellement qu'alors à peine pouvoit-elle fournir trois mille guerriers, que la ſeule Ville de Mégare auroit mis ſur pié dans le tems de la guerre des Médes. Ainſi les Dieux qui affectionnent les Ouvra-

---

das (*Auguſt.*) dit que l'Empereur Auguſte ayant fait faire le dénombrement de tout l'Empire Romain, a trouvé qu'il ne contenoit que 4101017 hommes (ἄνδρες). Il y a ſûrement quelque grande erreur ou dans l'Auteur, ou dans le Copiſte: mais cette autorité, quelque foible qu'elle ſoit, peut ſuffire pour balancer les calculs exagérés d'Hérodote & de Diodore de Sicile à l'égard des tems les plus anciens.

* L'Eſprit des Loix, *Liv. 23. Chap. 19.*

† *De Orat. defectu.*

ges de dignité & d'importance, ont ſupprimé pluſieurs de leurs Oracles, & ne daignent pas employer tant d'interpretes de leurs volontés pour un Peuple devenu ſi peu conſidérable.

Je dois avouer que ce paſſage a tant de difficultés que je ne ſais qu'en faire. Vous voyez que Plutarque attribue la décadence du Genre humain, non à la domination étendue des Romains, mais aux guerres & aux factions anciennes de pluſieurs Nations, qui avoient toutes été terminées par les armes des Romains. Le raiſonnement de Plutarque eſt donc directement contraire aux conſéquences qui ſe tirent du fait qu'il avance.

Polybe ſuppoſe que la Grèce devint plus heureuſe & plus floriſſante après s'être ſoumiſe au joug des Romains (*a*); & quoique

(*a*) *Lib. 2. Chap. 62.* On pourroit peut-être imaginer que Polybe, étant dépendant de Rome, a pû exalter le Gouvernement Romain. Mais, premièrement, quoiqu'il laiſſe quelquefois appercevoir ſa prudence, on ne découvre chez lui aucun ſymptôme de flatterie. Secondement, cette opinion n'eſt ici qu'un ſimple trait qui lui échappe en paſſant, tandis qu'il traite une autre matiere, & l'on convient que ſi la ſincérité d'un Auteur eſt ſuſpecte,

cet Hiſtoirien ait écrit avant que ces Conquérans aient dégénéré, au point de devenir les Deſtructeurs du Genre humain dont ils avoient été les Protecteurs; cependant comme nous apprenons par Tacite, que la ſévérité des Empereurs corrigea dans la ſuite la licence des Gouverneurs, nous n'avons pas lieu de croire cette Monarchie ſi étendue auſſi deſtructive qu'on a coûtume de nous la repréſenter.

Strabon nous apprend que les Romains par égard pour les Grecs avoient conſervé juſqu'à ſon tems la plûpart des privilèges & des libertés de cette célebre Nation. Néron enſuite les augmenta encore plutôt que de les diminuer *. Comment donc pouvons-nous imaginer que le joug des Romains fut ſi fatiguant pour cette partie du monde? L'oppreſſion des Proconſuls étoit arrêtée, & les Magiſtratures de la Grèce étant toutes données dans les différentes Villes par les ſuffrages libres du Peuple, les Compétiteurs ne ſe trouvoient pas dans la néceſſité de les ſolliciter à la Cour des Empereurs. Si beau-

ces propoſitions obliques découvrent mieux ſes véritables ſentimens, que ſes aſſertions plus formelles & plus directes.

* *Plutarch. de his qui ſero à numine puniuntur.*

coup

coup d'entre eux alloient chercher fortune à Rome & s'avançoient eux-mêmes par le ſavoir, l'éloquence & les Arts qui étoient particuliers à leur Pays, pluſieurs auſſi y retournoient avec les fortunes qu'ils avoient faites, & par-là enrichiſſoient les Républiques Grecques.

Mais Plutarque dit que la Dépopulation générale a été ſentie plus fortement dans la Grèce que par-tout ailleurs. Comment concilier ce fait avec la ſupériorité qu'elle avoit par ſes privilèges & ſes avantages?

D'ailleurs, ce paſſage en prouvant trop réellement, ne prouve rien. *Seulement trois mille hommes en état de porter les Armes dans toute la Grèce!* Quel moyen d'admettre une ſi étrange propoſition! Spécialement ſi nous conſidérons le grand nombre de Villes Grecques dont les noms ſe trouvent encore dans l'Hiſtoire, & dont des Ecrivains qui ont vécu long-tems après le Siècle de Plutarque font mention? Il y a ſûrement dix fois plus de Peuple à préſent, quoiqu'il y reſte à peine une Ville, dans tout ce qui compoſoit l'ancienne Grèce. Ce Pays eſt encore paſſablement cultivé, & fournit un ſupplément ſûr de blé dans le cas de quelque diſette en Eſpagne, en Italie ou dans le Midi de France.

Il faut remarquer que l'ancienne frugalité des Grecs, & leur égalité de biens ſubſiſtoient encore au Siècle de Plutarque, comme il paroît par Lucien (*a*); & il n'y a pas lieu d'imaginer que ce Pays fût poſſédé par quelques Maîtres & un grand nombre d'Eſclaves.

Il eſt probable, à la vérité, que la diſcipline militaire étant entierement inutile, fut extrêmement négligée dans la Grèce après l'établiſſement de l'Empire Romain; dans le cas où ces Républiques autrefois ſi guerrieres & ſi ambitieuſes, auroient entretenu chacune une Garde de Ville pour prévenir les déſordres de la populace, c'eſt tout ce dont elles avoient beſoin: c'eſt peut-être cette ſorte de Soldats qui dans toute la Grèce ne montoit pas à trois mille hommes. J'avoue que ſi c'eſt là ce que Plutarque a eu en vûe, on peut lui reprocher ici un Paralogiſme groſſier, c'eſt d'aſſigner des cauſes qui ne ſont en aucune maniere proportionnées aux effets. Mais eſt-ce un ſi grand prodige qu'un Auteur tombe dans une erreur de cette eſpèce *?

(*a*) *De mercede conductis.*

* Il faut avouer que le Diſcours de Plutarque, ſur le ſilence des Oracles, eſt en général d'une tour-

Cependant quelque autorité que ce paſſa-

---

nure ſi étrange, & reſſemble ſi peu à ſes autres productions, qu'on ne ſait quel jugement on en doit porter. Il eſt écrit en forme de Dialogue, eſpèce de compoſition que Plutarque affecte aſſez peu. Les Perſonnages qu'il introduit avancent des opinions étranges, abſurdes & contradictoires, qui reſſemblent plus aux ſyſtèmes viſionnaires de Platon, qu'au bon ſens de Plutarque. Il regne auſſi dans le tout un air de ſuperſtition & de crédulité, qui ne tient en rien de l'eſprit que l'on trouve dans les autres Ouvrages philoſophiques de cet Auteur. Car il eſt à remarquer que quoique Plutarque ſoit un Hiſtorien auſſi ſuperſtitieux qu'Hérodote & que Tite-Live, cependant il y a à peine dans toute l'Antiquité un Philoſophe moins ſuperſtitieux, ſi on en excepte Cicéron & Lucien. Je dois donc avouer qu'un paſſage de Plutarque, extrait de ce Diſcours, a beaucoup moins d'autorité pour moi, que s'il étoit tiré de ſes autres Ouvrages.

Il n'y a qu'un autre Diſcours de Plutarque, qui puiſſe être ſujet aux mêmes objections, à ſavoir, le Diſcours touchant ceux dont la punition eſt différée par les Dieux. Il eſt auſſi écrit en forme de Dialogue, & eſt rempli de ſuperſtitions & de viſions étranges. Il paroît que l'Auteur en le compoſant, a voulu en quelque ſorte ſe faire le rival de Platon, particulierement dans ſon dernier Livre de la République.

Je ne puis m'empêcher d'obſerver ici que M.

ge puiſſe conſerver, nous tâcherons de la contrebalancer par un paſſage auſſi remarquable de Diodore de Sicile, où l'Hiſtorien après avoir dit que l'Armée de Ninus étoit d'un million ſept cens mille hommes d'Infanterie, & de deux cens mille de Cavalerie, tâche de prouver que ce fait eſt croyable par quelques faits poſtérieurs, & ajoûte que nous ne devons pas juger de la quantité d'hommes, qui couvroient anciennement la terre par le vuide préſent, & la Dépopulation qui eſt répandue ſur toute la ſurface de cette Terre (*a*). Ainſi un Auteur qui vivoit dans le ſiècle même de l'Antiquité (*b*), où l'on prétend que la

---

De Fontenelle, un Ecrivain remarquable pour ſa candeur, paroît s'être un peu écarté de ſon caractère ordinaire, lorſqu'il tâche de jetter du ridicule ſur Plutarque, au ſujet des paſſages que l'on trouve dans ce Dialogue ſur les Oracles. On ne doit pas attribuer à Plutarque les abſurdités qu'il met ici dans la bouche des différens Perſonnages, attendu que l'un réfute l'autre, & qu'en général il paroît vouloir rendre ridicules ces opinions mêmes, que M. De Fontenelle le trouve ridicule de ſoûtenir.

(*a*) *Lib. 2.*

(*b*) Il étoit Contemporain de Céſar & d'Auguſte.

terre étoit le plus peuplée, ſe plaint de la déſolation qui prévaloit alors, donne la préférence aux premiers tems, & a recours à d'anciennes Fables pour établir ſon opinion. L'envie de blâmer le préſent & d'admirer le paſſé eſt fortement enraciné dans l'eſprit des hommes ; elle influe ſur ceux même qui ont le plus de ſavoir & le meilleur jugement.

DISCOURS XI.

De la Succeſſion Proteſtante.

Je ſuppoſe qu'un Membre du Parlement, ſous le Regne du Roi Guillaume I. ou de la Reine Anne, lorſque l'établiſſement de la Succeſſion Proteſtante étoit encore incertain, eût à délibérer ſur le parti qu'il devroit prendre dans cette importante queſtion, & voulût peſer avec impartialité les avantages & les déſavantages de chaque côté. Je crois qu'il ne manqueroit pas de faire les Réflexions ſuivantes.

Il appercevroit aiſément les grands avantages qui réſulteroient de la Reſtauration de la famille des Stuarts, par laquelle on conſerveroit la Succeſſion claire & ſans diſpute de la part d'un Prétendant, armé d'un titre auſſi ſpécieux que celui du Sang, qui avec la multitude eſt toûjours le droit le plus fort & le plus aiſé à comprendre. Il eſt inutile de dire, comme pluſieurs ont fait, que la queſtion à l'égard des *Gouverneurs*, indépendans du *Gouvernement*, eſt frivole, & ne mérite pas qu'on diſpute, & bien moins encore

qu'on prenne les Armes à ce ſujet. La généralité des hommes n'adoptera jamais ces ſentimens, & il eſt, je crois, beaucoup plus heureux pour la Société qu'ils ne ſoient pas admis, & que les hommes conſervent leurs préjugés naturels. Comment un Gouvernement Monarchique (qui, bien que peut-être il ne ſoit pas le meilleur *, eſt pourtant & a toûjours été le plus commun de tous) pourroit-il être ſtable ſi les hommes n'avoient pas cet extrême attachement pour le véritable heritier de leur famille Royale? Attachement tel que malgré la foibleſſe de ſon entendement, ou l'infirmité de ſes années, ils

* Le même Auteur convient ailleurs que quoique dans ces derniers tems les différentes eſpèces de Gouvernement aient fait de grands progrès du côté de la perfection, aucune cependant n'en a fait dans ſon genre d'auſſi conſidérables que le Gouvernement Monarchique. „On peut, dit-il, aſſûrer „à préſent des Monarchies civiliſées, ce qui a été „dit anciennement à la louange des ſeules Républi„ques: *Que ce ſont les Loix qui gouvernent, & non „les Hommes.* Elles ſe trouvent ſuſceptibles d'Or„dre, de Méthode & de Conſtance à un dégré „étonnant. La Propriété des biens eſt aſſûrée à „chacun; l'Induſtrie eſt encouragée; les Arts fleu„riſſent, & le Prince vit en ſûreté parmi ſes Su„jets, comme un Pere au milieu de ſes Enfans, &c."

lui donnent une ſi grande préférence au deſſus des perſonnes les plus remarquables par leurs talens, ou les plus célèbres par leurs grandes actions. Sans cela tout homme qui auroit du crédit ſur le Peuple ne feroit-il pas valoir ſon droit à chaque vacance du Thrône, & même ſans attendre qu'il fût vacant, & le Royaume ne deviendroit-il pas par-là le théatre des guerres perpétuelles?

A cet égard, la condition de l'Empire Romain n'etoit pas ſûrement à envier non plus que celle des Nations Orientales, qui ont quelque reſpect pour le titre de leurs Souverains, mais qui les ſacrifient chaque jour au caprice ou à l'humeur momentanée du Peuple ou des Soldats. C'eſt une ſageſſe folle que celle que l'on employe ſi artiſtement à rabaiſſer les Princes, & à les mettre ſur le même niveau avec ce que le Genre humain a de plus bas. Certainement un Anatomiſte ne trouve pas davantage dans le plus grand Monarque que dans un Payſan ou dans un Manœuvre: un Philoſophe moral peut ſouvent y trouver encore moins. Mais à quoi tendent toutes ces réflexions? Tous tant que nous ſommes, nous conſervons toûjours ces préjugés en faveur de la naiſſance & des familles, & ni dans nos occupations ſérieuſes,

ni dans nos amuſemens les moins réfléchis, nous ne pouvons entierement nous en délivrer. Une Tragédie * qui nous repréſen-

* M. Hume qui juge ſi ſainement des matieres politiques, paroît n'avoir pas un goût moins ſûr dans les choſes de pur agrément: beaucoup d'Auteurs Anglois, qui s'en ſont uniquement occupés, ne conviendroient pas de la ſageſſe de cette Réflexion. Rien n'eſt ſi commun ſur le Théatre de Londres, que d'y voir dans la Tragédie la Scene occupée par des hommes de la lie du Peuple, tels que les *Savetiers* & les *Foſſoyeurs* de Shakeſpeare. Dans pluſieurs des Tragédies modernes qui ont le plus réuſſi, des Gentilshommes & de ſimples Bourgeois indifféremment en ſont les Héros. La *Belle Pénitente*, *l'Innocent Adultere* & *Veniſe ſauvée*, dont nous avons des Traductions dans notre Langue, en ſont la preuve. Avec quel étonnement le Public n'a-t-il pas vû notre Théatre en quelque ſorte dèshonoré par la Repréſentation de cette derniere Tragédie? Il eſt vrai qu'il l'avoit déja été par la Pièce de *Cartouche*, Ouvrage ſcandaleux d'un Comédien peu difficile ſur les Mœurs. La Police n'auroit jamais dû laiſſer paroître ſur la Scene une pareille Pièce. Le Théatre eſt fait pour corriger les paſſions ou les ridicules: ce n'eſt que par les ſupplices que l'on peut punir les crimes des Voleurs. Il y a plus d'une Tragédie Angloiſe où ils jouent des rôles conſidérables. Dans le *Marchand de Londres*, dont nous avons auſſi la Traduction, le Héros eſt un Garçon Marchand, qui

teroit des aventures de Matelots, de Porteurs de chaiſe, ou même de ſimples Gentilshommes, nous dégoûteroit tout d'abord; mais celui qui introduit des Rois & des Princes, acquiert à nos yeux un air d'importance & de dignité. Quand même un homme par une ſageſſe ſupérieure ſeroit capable de ſe mettre entierement au deſſus de ſemblables préjugés, la même ſageſſe l'y feroit bientôt revenir de lui-même pour l'amour de la Société, dont il verroit que le bien eſt lié intimement à ces mêmes idées. Bien loin de chercher à détromper le Peuple à cet égard, il ſe plairoit à entretenir ces ſentimens de ré-

vole celui chez qui il fait ſon apprentiſſage; enſuite aſſaſſine ſon oncle, & qui pour ces crimes eſt pendu au cinquième Acte. Ce qui étonne le plus la raiſon, & prouve davantage la force des préjugés, eſt que quels que ſoient les défauts & les indécences du Théatre Anglois, il n'y en a point que des Auteurs qui d'ailleurs ont de l'eſprit, n'entreprennent de juſtifier.

Je renvoye ceux qui ſeront curieux d'en avoir des preuves à un petit Ouvrage intitulé en Anglois: *An Eſſay upon English Tragedy, with Remarks upon the Abbé* LE BLANC'S, *Obſervations on the English Stage, By William Guthrie, Eſq; London 1747.* & à la Réponſe que l'Auteur François y a faite dans la Préface de la nouvelle Edition de ſes Lettres.

vérence pour leur Prince, comme néceſſaires pour conſerver dans la Société une juſte ſubordination. Quoique ſouvent les vies de vingt mille hommes ſoient ſacrifiés pour maintenir un Roi en poſſeſſion de ſon Thrône, ou pour empêcher que le droit de ſucceſſion ne ſoit violé, cette perte ne lui cauſe aucune indignation, ſous prétexte que chaque Individu de ceux qui auront péri, étoit peut-être en lui-même auſſi eſtimable que le Prince qu'il ſervoit. Il conſidère les conſéquences de violer le droit héréditaire des Rois, dont les funeſtes effets peuvent ſe faire ſentir pendant pluſieurs Siècles; tandis que la perte de quelques milliers d'hommes *

* Cette Réflexion n'a pas beſoin d'être appuyée par des faits; l'Hiſtoire de tous les Pays, celle d'Angleterre ſur-tout, n'en fournit que trop d'exemples. M. Hume remarque ailleurs très-judicieuſement, que lorſque les Hommes ſont animés par l'eſprit de parti, ils ſont capables, ſans éprouver ni honte, ni remords, de négliger tous les liens de l'honneur & toutes les Loix de la Morale pour ſervir leur parti; & que cependant lorſqu'un Parti eſt formé ſur un point de droit, il n'y a point d'occaſion où les Hommes temoignent une plus grande obſtination & un ſentiment plus déterminé de juſtice & d'équité.

Des Principes du Gouvernement, Eſſai V.

apporte ſi peu de préjudice à un grand Royaume, que quelques années après on peut ne s'en pas appercevoir.

Les avantages de la Succeſſion dans la branche de la Maiſon d'Hanovre, ſont d'une nature oppoſée; ils viennent de cette circonſtance même que l'Acte qui a décidé en faveur de cette Famille, viole le droit héréditaire, & place ſur le Thrône un Prince à qui la naiſſance n'avoit pas donné un titre à cette dignité. Il eſt évident à quiconque fait attention à l'Hiſtoire de cette Isle, que les privilèges du Peuple pendant les deux derniers Siècles, ont toûjours été en augmentant par le partage des biens d'Egliſe, par les aliénations des terres des Barons, par le progrès du Commerce, & ſur-tout par le bonheur de notre ſituation, qui pendant longtems a ſuffi à notre ſûreté ſans aucune armée ſur pié, ſans aucun établiſſement militaire. Au contraire, la liberté publique dans prèſque toutes les autres Nations de l'Europe a toûjours été en déclinant pendant le même tems : les Peuples étant rebutés des duretés de l'ancienne Milice Gothique, & ayant mieux aimé confier à leur Prince des Armées mercénaires qu'il a aiſément tournées contre eux-mêmes. Il n'eſt donc pas extraordinaire que

quelques-uns de nos Souverains Anglois ſe ſoient trompés ſur la nature de notre Conſtitution, & le génie de notre Nation; comme ils s'autoriſoient de tous les exemples favorables que leurs Ancêtres leur avoient laiſſés, ils ne faiſoient aucune attention à ceux qui leur étoient contraires, & qui ſuppoſoient des bornes dans notre Gouvernement. Ils étoient entretenus dans cette erreur par l'exemple de tous les Princes voiſins, qui portant le même titre, & étant décorés des mêmes marques d'autorité, les ont conduits naturellement à prétendre la même puiſſance & les mêmes prérogatives *. La flatte-

* Il paroît par les Diſcours & par toute la ſuite des actions de Jacques I. & de ſon Fils, qu'ils regardoient le Gouvernement Anglois, comme une ſimple Monarchie, & qu'ils n'ont jamais imaginé qu'une partie conſidérable de leurs Sujets en avoient une idée toute contraire. C'eſt ce qui fit qu'ils déclarèrent leurs prétentions, ſans avoir préparé aucune force pour les ſoûtenir, & même ſans les déguiſemens qu'employent toûjours ceux qui tâchent d'innover quelque choſe dans un Gouvernement. Le Roi Jacques dit clairement à ſon Parlement qui vouloit connoître des affaires de l'Etat: *Ne Sutor ultra crepidam.* A Table & dans la converſation familiere, il avoit coûtume de faire connoître ſes ſentimens d'une maniere encore moins

rie des Courtiſans les aveugla encore davan-

---

déguiſée, s'il eſt poſſible, comme nous l'apprenons d'une Hiſtoire écrite dans la Vie de M. WALLER, & que ce Poëte avoit habitude de répéter ſouvent. Lorſque M. WALLER étoit jeune il eut la curioſité d'aller à la Cour; il ſe tint dans le Cercle, & vit le Roi Jacques dîner. Parmi les Seigneurs qui étoient à ſa Table, il y avoit deux Evêques. Le Roi ouvertement & à haute voix propoſa cette queſtion: *S'il ne pouvoit pas prendre l'argent de ſes Sujets, quand il en avoit beſoin, ſans toute cette formalité du Parlement.* L'un des Evêques répondit à l'inſtant: *A Dieu ne plaiſe que vous ne le puſſiez pas; car vous êtes le ſouffle de nos narines.* L'autre Evêque cherchoit à ne pas répondre, & dit: *Qu'il n'étoit pas aſſez inſtruit des matieres de la Compétence du Parlement.* Mais le Roi le preſſant & ne voulant admettre aucune défaite, le Prélat répliqua aſſez plaiſamment: *Je crois en effet que Votre Majeſté peut prendre légitimement l'argent de mon Frere, car il l'offre.* Dans la Préface de l'Hiſtoire du Monde de Sir WALTER RALEIGH, il y a ce paſſage remarquable: *Philippe II. à main armée & par la force entreprit de ſe rendre Maître des Pays-Bas, non-ſeulement comme un Maître abſolu, tel que les Rois & Souverains d'Angleterre & de France; mais à la maniere du Turc, pour fouler aux pieds toutes leurs Loix naturelles & fondamentales, tous leurs privilèges & leurs anciens droits.* Spencer, en parlant de quelques conceſſions des Rois d'Angleterre à des Communautés Irlandoiſes,

tage, & par-deſſus tout, celle du Clergé, qui par pluſieurs paſſages de l'Ecriture auxquels ils donnoient un ſens forcé, avoient fabriqué un ſyſtème régulier, & avoué de tyrannie & de pouvoir deſpotique *. La ſeule métho-

---

dit: „Quoiqu'au tems de ces premieres conceſ-„ſions elles fuſſent ſupportables, & peut-être rai-„ſonnables, elles ſont à préſent devenues tout le „contraire: mais elles ſeront bientôt annullées „par la puiſſance ſupérieure des Prérogatives de „Sa Majeſté, contre laquelle on ne peut pas s'au-„toriſer de ſes propres conceſſions."

L'Etat d'Irlande, pag. 1537. édition de 1726.

Ces idées étoient très-communes, quoiqu'elles ne fuſſent peut-être pas les notions univerſelles de ces tems-là. Ainſi les deux premiers Princes de la Maiſon de Stuart en étoient d'autant plus excuſables dans leur erreur, & Rapin, le plus judicieux des Hiſtoriens, paroît quelquefois les traiter avec trop de ſévérité à raiſon de ces opinions.

* Ce même Sir WALTER RALEIGH, dont il eſt parlé dans la Note précédente, & qui dans ſon *Hiſtoire du Monde*, reconnoît en termes ſi clairs le pouvoir abſolu des Rois d'Angleterre, donnoit du moins en même tems aux Princes les Conſeils les plus ſages, ſur l'uſage qu'ils en devoient faire; il nous reſte de lui une Lettre qui ſuffiroit ſeule pour conſacrer ſa mémoire, & qui a également pour objet le bonheur des Peuples & la gloire des Souverains, elle eſt écrite au Fils de Jacques I. le Prince Hen-

de de détruire à la fois ces prétentions exor-

---

ri, qui, ſi l'on en croit ſa réputation, eſt mort trop tôt pour les Anglois, & qu'ils ont pleuré comme les Romains pleurèrent Germanicus. Le Lecteur me ſaura peut-être gré de lui en donner la Traduction.

Sir WALTER RALEIGH au Prince HENRI.

„La Lettre ſuivante vous eſt adreſſée par un „Homme qui fait plus de cas de ſa Liberté, & „d'une très-petite fortune dans le lieu de cette Isle „le plus écarté, ſous la Conſtitution préſente de „l'Etat, que de tous les honneurs & de toutes les „richeſſes dont on peut jouïr, ſous quelque autre „Gouvernement que ce ſoit. Vous voyez, MONSEIGNEUR, avec les nouvelles expreſſions, les „nouvelles Doctrines qui ſe répandent dans le „monde: on affecte d'appeller votre Royal Pere „le Vice-Gérent de Dieu, ce que des Hommes „pervers ont tourné au dèshonneur de Dieu, & „au dèſavantage de Sa Majeſté, dont ils voudroient „altérer la bonté naturelle. Ils attachent la Vice-„Gérence à l'idée de Toute-puiſſance, & non à „celle de Bonté qui en Dieu n'eſt pas moins infinie. „La ſageſſe de Sa Majeſté, nous devons l'eſpérer, „le garantira des pièges qui peuvent être couverts „ſous de ſi groſſieres adulations: mais votre jeu-„neſſe & la ſoif de la louange que j'ai remarquée „en vous, peuvent vous égarer, & vous induire „à écouter ces lâches flatteurs qui corromproient

bitantes,

bitantes, étoit de ſe détacher de la véritable

„votre heureux naturel & vous porteroient à la „tyrannie. O mon Prince, gardez-vous d'eux, „& fermez l'oreille à leurs dangereuſes impoſtu- „res! Vous devez hériter d'un Thrône, d'où on „ne peut vous imputer aucun mal, & d'où tout „le bien doit être fait par vous. Votre Pere eſt le „Vice-Gérent de Dieu: tandis qu'il eſt juſte, il „eſt le Vice-Gérent de Dieu. De la ſource du bien, „un Homme peut-il dériver le droit de faire du „mal? Non, mon Prince, c'eſt à des eſprits mé- „priſables & dépravés à ſe plaindre que leur auto- „rité eſt bornée, parce qu'il ne leur eſt pas permis „de faire des injuſtices. Si ce manque de puiſſan- „ce pour faire le mal eſt une incapacité dans un „Prince, diſons-le avec reſpect, c'eſt une impuiſ- „ſance qu'il partage avec la Divinité même."

„Permettez-moi de ne pas douter que tous les „ſyſtèmes, qui ne tendent pas également au bon- „heur mutuel du Prince & du Peuple, ne paroiſ- „ſent auſſi abſurdes à votre entendement que con- „traires à votre heureux naturel. Combattez vous- „même, ô généreux Prince, contre les Ennemis „du Genre humain, pour la cauſe glorieuſe de la „Liberté. Prenez une ambition digne de vous, „pour garantir des Créatures, vos ſemblables, d'un „indigne Eſclavage, d'une condition autant au- „deſſous de celle des Bêtes, qu'il eſt moins miſé- „rable d'agir ſans raiſon, que d'agir contre la rai- „ſon. Aſſûrez à vos futurs Sujets le droit divin „d'être des Agens libres, & à votre Maiſon Roya-

ligne héréditaire, & de choisir un Prince qui n'étant simplement qu'une créature du Public, & recevant la Couronne à des condi-

---

„le le droit divin d'être leurs Bienfaiteurs. Croyez-„moi, mon Prince, aucun autre droit ne peut ve-„nir de Dieu. Aujourd'hui que Votre Altesse „étudie l'Art du Gouvernement, considérez les „Loix, comme votre objet principal dans cette „Science. Lorsque vous ne voulez que la justice, „elles sont pour vous le guide le plus sûr. Cette „façon de penser est ce qui a fait donner à des „Hommes les titres glorieux de Libérateurs & de „Peres de leur Patrie. C'est là ce qui leur attiroit „les Bénédictions de tout un Peuple, & ce qui „faisoit qu'ils ne pouvoient paroître sans qu'on „applaudit à leur seule vûe, comme à un bienfait. „Considérez les avantages inexprimables que re-„cueillera Votre Altesse, quand le pouvoir de ren-„dre les Hommes heureux, sera la mesure de ses „actions. Quand ce sera là votre but, qu'aisément „ce pouvoir s'étendra! Vos regards porteront par-„tout la joye, & chaque mot de votre bouche pa-„roîtra un bienfait. Quoi que de lâches Courti-„sans se plaisent à insinuer, vous avez perdu vos „Sujets, quand vous avez perdu leur amour. Vous „devez régner sur les esprits, non sur les corps „des hommes. L'ame est l'essence de l'homme, „& vous ne sauriez avoir ce qui fait vraiment „l'homme contre son inclination. Choisissez donc „d'être le Roi ou le Conquérant de votre Peuple;

tions expreſſes & avouées, trouvât ſon autorité établie ſur le même fonds que les privilèges du Peuple. En le choiſiſſant dans la ligne Royale, nous ôtons toute eſpérance à des Sujets ambitieux, qui en de pareilles conjonctures pourroient troubler le Gouvernement par leurs cabales & leurs prétentions. En rendant la Couronne héréditaire dans ſa famille, nous avons évité tous les inconvéniens des Monarchies électives. En excluant la ligne héritiere, nous avons aſſuré les reſtrictions que nous avons miſes à la Puiſſance Royale, & nous avons rendu notre Gouvernement conſéquent & uniforme. Le Peuple chérit la Monarchie parce qu'elle le protège; le Monarque favoriſe la Liberté parce qu'il eſt créé par elle. Ainſi l'un & l'autre avantage ſont obtenus par le nouvel établiſ-

---

„ce qui eſt paſſif peut être ſoûmiſſion, mais ne „ſauroit être obéiſſance."

Je ſuis,

MONSEIGNEUR,

De Votre Altesse,

Le très-fidele Serviteur,

WALTER RALEIGH.

A Londres ce 12. Août 1611.

ſement, & auſſi bien aſſurés qu'ils peuvent l'être par la prudence & la ſageſſe humaines.

Voilà les différens avantages qui réſultent de fixer la Succeſſion dans la Maiſon de Stuart ou dans celle d'Hanovre. Il y a auſſi des dèſavantages de chaque côté, qu'un *Patriote* impartial doit peſer & examiner, pour ſe former un juſte jugement ſur le tout.

Les dèſavantages de la Succeſſion Proteſtante conſiſtent dans des Domaines étrangers qui ſont poſſèdés par des Princes de la ligne d'Hanovre, & qui par une ſuppoſition aſſez naturelle, peuvent nous engager dans les intrigues & les guerres du Continent, & nous faire perdre en quelque degré l'ineſtimable avantage que nous poſſédons d'être environnés & gardés par la Mer à laquelle nous commandons. Les dèſavantages de rappeller la famille abdiquée conſiſtent principalement dans la Religion qu'elle profeſſe, qui eſt plus préjudiciable à la Societé que celle qui eſt établie parmi nous, & qui n'admet ni tolération, ni paix, ni ſûreté pour aucune autre Religion.

Il me paroît que ces avantages & ces dèſavantages ſont avoués des deux côtés, du moins par quiconque eſt capable de raiſonnement. Aucun ſujet, quelque loyal qu'il

ſoit ne peut nier que le titre diſputé & les domaines étrangers dans la préſente famille Royale n'entraînent de grands inconvéniens. Et il n'y a aucun Partiſan de la Maiſon de Stuart qui ne convienne que la prétention d'un droit héréditaire & inviolable, & la Religion Catholique ne ſoient auſſi des déſavantages dans cette famille. Il n'appartient donc qu'à un Philoſophe, qui n'eſt d'aucun Parti de mettre toutes ces circonſtances dans la balance, & d'aſſigner à chacune ſon propre poids & ſon influence. Un tel homme reconnoîtra d'abord aiſément que toutes les queſtions politiques ſont infiniment compliquées, & que dans quelque délibération que ce ſoit, il ſe trouve à peine un choix qui ſoit ou totalement bon, ou totalement mauvais. Chaque meſure entraîne des conſéquences mêlées & variées qui peuvent être prévues, & pluſieurs autres qui ne l'ont point été, en réſultent toûjours réellement. Ainſi les ſeules diſpoſitions qu'il apporte à l'examen d'une pareille queſtion, ſont le doute & la réſerve; & tout ce qu'il ſe permet de plus paſſionné, c'eſt de rire & de ſe moquer de la multitude ignorante, qui eſt toûjours bruyante & déciſive, même dans les queſtions les plus délicates, dont pourtant ceux qui la compo-

ſent ſont incapables de juger faute de modération, peut-être encore plus que d'entendement.

Mais pour dire quelque choſe de plus poſitif ſur ce Chapitre, je me flatte dans les réflexions ſuivantes de faire voir ſi non l'entendement, du moins la modération d'un Philoſophe.

Si nous ne devions juger que par les apparences & par l'expérience paſſée, nous ſerions forcés d'avouer que les avantages d'un *titre Parlementaire* dans la Maiſon d'Hanovre, ſont beaucoup plus grands que ceux d'un titre Héréditaire, qui n'eſt pas conteſté dans la Maiſon de Stuart, & que nos Peres ont agi ſagement en préférant le premier au dernier. Tant que la Maiſon de Stuart a regné en Angleterre, c'eſt-à-dire, avec quelques interruptions pendant plus de quatre-vingts ans, le Gouvernement a toûjours été dans une fièvre continuelle par les contentions entre les privilèges du Peuple & les prérogatives de la Couronne. Lorſque l'on a mis bas les Armes, le bruit des diſputes a continué, & lorſque l'on a gardé le ſilence, la jalouſie a toûjours rongé les cœurs, & a jetté la Nation dans une fermentation & dans un dèſordre ſurnaturels. D'un autre côté, tandis

que nous étions auſſi occupés de nos querelles domeſtiques, une Puiſſance étrangere, dangereuſe, ſi non fatale pour la Liberté publique, s'eſt élevée ſans aucune oppoſition de notre part, & même quelquefois par notre aſſiſtance.

Mais depuis ces derniers ſoixante ans qu'un établiſſement *Parlementaire* a lieu, quelques factions qui aient prévalu parmi le Peuple, ou dans nos Aſſemblées publiques, toute la force de la Conſtitution a toûjours été d'un ſeul côté, & il y a eû une harmonie non interrompue entre nos Princes & nos Parlemens. La Liberté publique, la paix intérieure, & l'ordre ont fleuri preſque ſans interruption. Les Arts, les Sciences & la Philoſophie, ont été cultivées. Il n'y a pas juſqu'aux différens Partis de Religion qui n'aient été forcés de laiſſer à part leur haine mutuelle. La gloire de la Nation s'eſt répandue par toute l'Europe. Nous ſommes devenus le Boulevard contre l'oppreſſion, & la Nation Angloiſe eſt aujourd'hui la grande Antagoniſte de cette Puiſſance qui menace de conquérir & de rendre Eſclaves toutes les autres. Aucune Nation ne peut ſe vanter d'avoir joüé pendant ſi long-tems un rôle auſſi glorieux, & dans toute l'Hiſtoire, il n'y a pas

d'autre exemple que tant de millions d'hommes pendant un pareil eſpace de tems aient concouru d'un commun accord au même but d'une maniere ſi libre, ſi raiſonnable & ſi convenable à la dignité de la Nature humaine.

Mais quoique ce que je viens de dire paroiſſe décider clairement en faveur du préſent établiſſement, il y a d'autres circonſtances qu'il faut mettre dans la balance; il ſeroit dangereux de régler notre jugement par un évènement ou un exemple.

Nous avons eu deux Rébellions durant cette floriſſante période, outre des conſpirations ſans nombre dont aucune, à la vérité, n'a été ſuivie d'un évènement vraiment fatal; ce que nous ne devons attribuer qu'au génie étroit des Princes qui ont entrepris de diſputer notre établiſſement, & nous en croire nous-mêmes d'autant plus heureux. Mais les droits de la Famille bannie ne ſont pas encore préſcrits, & qui peut prédire que leurs tentatives futures ne produiront pas de plus grands dèſordres?

Les diſputes entres les privilèges du Peuple & les prérogatives du Souverain, peuvent aiſément être terminées par un concours de ſuffrages, par des Loix, des conférences

& des conceſſions, toutes les fois qu'il y aura de la modération & de la prudence des deux côtés, ou du moins d'un des côtés. Entre des titres qui ſe diſputent la queſtion ne peut être terminée que par l'épée, la guerre civile & la dévaſtation.

Un Prince qui occupe le Thrône avec un titre qu'on lui diſpute, n'oſe pas armer ſes Sujets, la ſeule méthode de mettre un Peuple entièrement à l'abri de l'oppreſſion domeſtique, & de la conquête des Etrangers.

Nonobſtant toutes nos richeſſes & notre réputation, quels riſques n'avons-nous pas courus dernièrement? & quel bonheur n'avons-nous pas eû d'échapper ſi heureuſement à des périls qui étoient moins dûs à une mauvaiſe conduite, ou à des évènemens malheureux de la guerre, qu'à la pernicieuſe pratique d'engager nos Finances, & à la maxime encore plus pernicieuſe de jamais n'acquitter nos Charges publiques? On n'eût certainement pas pris de ſi fatales meſures s'il ne ſe fût pas agi de ſoûtenir un établiſſement précaire (*a*).

(*a*) Ceux qui conſidéreront combien cette pratique pernicieuſe d'engager les fonds publics, eſt univerſelle par toute l'Europe, diſputeront peut-

Mais pour nous convaincre qu'un titre héréditaire eſt à préférer à un *titre Parlementaire* qui n'eſt pas ſoûtenu par quelque autre motif. Un homme n'a qu'à ſe tranſporter lui-même à l'époque de la Reſtauration, & à ſe ſuppoſer Membre du Parlement qui rappella la Famille Royale, & mit fin aux plus grands dèſordres qu'aient jamais produits les différentes prétentions d'un Prince & de ſon Peuple. Qu'auroit-on penſé de celui qui auroit propoſé en ce tems de laiſſer à part Charles II. & de placer ſur le Thrône le Duc d'Yorck ou celui de Gloceſter, uniquement afin d'exclure les titres que leur Pere & leur grand Pere avoient tant fait valoir? Un tel avis n'eût-il pas paſſé pour le projet d'un extravagant, qui aimeroit les remèdes dangereux, & qui n'auroit pas plus d'égard à la Conſtitution naturelle d'un Gouvernement, qu'un Charlatan n'en a au tempérament d'un malade qui a le malheur de tomber entre ſes mains?

être cette derniere opinion. Mais nous en avons moins beſoin que les autres Etats.

On a vû dans les REFLEXIONS de Mylord BOLINGBROKE, qu'il eſt entièrement de l'Avis de M. HUME, ſur l'origine des fonds publics de l'Angleterre.

Les avantages qui réſultent d'*un titre Parlementaire*, & que le titre héréditaire n'a point, quoique grands, ſont trop rafinés pour être conçus par le Vulgaire; le gros du Genre humain ne les trouvera jamais ſuffiſans pour autoriſer à commettre, ce qui ſeroit regardé comme une injuſtice faite au Prince. Ils ont beſoin d'être appuyés de quelque raiſon frappante, populaire & familiere; & les gens ſages, quoique convaincus de leur force, les rejetteroient par égard pour la foibleſſe & les préjugés du Peuple. Un Tyran entreprenant, ou du moins un Bigot trompé, pouvoit ſeul par ſa mauvaiſe conduite pouſſer à bout la Nation, & rendre pratiquable ce qui d'ailleurs étoit peut-être toûjours à déſirer.

En effet, la raiſon donnée par la Nation pour exclure la Race de Stuart, & tant d'autres branches de la Famille Royale, ne regarde point leur titre héréditaire (qui, bien que juſte en lui-même, n'auroit pas laiſſé de paroître abſurde à des appréhenſions vulgaires), elle ne regarde que leur Religion, qui nous force de comparer les déſavantages cideſſus mentionnés de chaque établiſſement.

J'avoue qu'à conſidérer la matiere en général, il ſeroit plutôt à ſouhaiter que notre

Prince n'eût point de Domaines étrangers, & pût borner toute ſon attention au Gouvernement de cette Isle: car ſans parler de quelques inconvéniens réels qui peuvent réſulter des territoires ſur le Continent, ils fourniſſent un prétexte à la calomnie & à la diffamation, que le Peuple qui eſt toûjours diſpoſé à penſer mal de ſes Supérieurs, ne ſaiſit que trop avidement. Il faut pourtant convenir qu'Hanovre eſt peut-être le Pays de l'Europe qui a le moins d'inconvéniens pour un Roi d'Angleterre. Cet Etat eſt dans le cœur de l'Allemagne, éloigné des grandes Puiſſances qui ſont nos Rivales naturelles. Il eſt protègé par les Loix de l'Empire, auſſibien que par les armes de ſon propre Souverain, & il ſert ſeulement à nous unir plus étroitement avec la Maiſon d'Autriche, qui eſt notre Alliée naturelle.

Dans la derniere guerre, il nous a été avantageux, en nous fourniſſant un Corps conſidérable de Troupes auxiliaires, les plus braves & les plus fideles du monde. L'Electeur d'Hanovre eſt le ſeul Prince conſidérable de l'Empire, qui pendant les derniers troubles de l'Europe n'ait pas eu des vûes ſéparées, ni entrepris de faire valoir de vieilles prétentions. Au contraire, il a agi pendant

tout ce tems avec la dignité d'un Roi de la Grande-Bretagne, & même depuis que cette Famille eſt montée ſur le Thrône, il ſeroit difficile de citer aucun mal qui nous ſoit arrivé au ſujet de ſes Etats Electoraux, excepté cette courte altercation de 1718. avec Charles XII. (*a*) qui ſe réglant lui-même par des

(*a*) Au ſujet des Duchés de Bremen & Verden, que le Roi d'Angleterre George I. acheta du Roi de Danemark, pour les réunir à ſon Electorat d'Hanovre. Cette affaire qui fit en ce tems-là tant de bruit en Angleterre, peut très-bien aujourd'hui être ignorée de grand nombre de Lecteurs François.

Lorſque le Roi de Suede, Charles XII. étoit priſonnier à Bender, après la malheureuſe bataille de Pultowa, ſes Ennemis firent différentes incurſions dans ſes Etats, & en partagèrent même une partie entre eux. Le Roi de Danemark s'empara des Duchés de Bremen & Verden, qui ſont entre l'Elbe & le Weſer, & entre les Etats de la Maiſon de Brunſwick-Lunebourg & l'Océan Germanique. Ils convenoient par cette raiſon au Roi d'Angleterre, Electeur d'Hanovre, à qui ils ouvroient une communication entre ſon Electorat & ſes Royaumes.

Le Roi de Danemark qui prévoyoit que les affaires de Charles XII. venant à changer, il ne conſerveroit pas long-tems ces Duchés, les remit volontiers en ſéqueſtre entre les mains du Roi George, pour la ſomme de ſoixante mille piſtoles. Le Héros de Suede fut outré de voir vendre ainſi pu-

maximes très-différentes de celles des autres

bliquement une partie de ſes Etats: dès qu'il fut de retour dans ſon Royaume, il réſolut de ſe venger de celui qui les avoit achetés. Gortz ſon Miniſtre ſe lia avec le Cardinal Albéroni, & tous deux, de concert, formerent le plan d'une invaſion en Ecoſſe. Pour mieux ménager les moyens d'exécuter cette entrepriſe, Gortz fut envoyé Ambaſſadeur en Hollande & Gyllenbourg, homme ſûr & capable, fut envoyé en Angleterre. Le Czar Pierre I. étoit ſur le point d'entrer dans ce plan qui devoit terminer la guerre entre lui & le Roi de Suede.

M. le Duc d'Orléans, Régent de France, qui étoit étroitement lié avec le Roi d'Angleterre, découvrit cette Conſpiration, & l'en avertit à tems. (Ce fut auſſi le Roi d'Angleterre qui donna à M. le Duc d'Orléans les premiers avis de la Conſpiration tramée à Paris, entre M. le Duc du Maine & les Miniſtres d'Eſpagne, pour faire déclarer le Roi d'Eſpagne Gouverneur & Adminiſtrateur Général du Royaume de France.) Alors Gyllenbourg fut arrêté à Londres, & bientôt après Gortz à la Haye. Le Miniſtère Anglois fit imprimer leurs papiers qui avoient été ſaiſis, & le deſſein échoua pour avoir été ainſi expoſé aux yeux du Public.

Mais le danger paſſé pour l'Angleterre, ne le fut pas pour l'Electorat d'Hanovre où les Suédois exercerent des hoſtilités. La Paix de l'Empire, que les Anglois ont intérêt de conſerver, devint un prétexte pour employer l'argent & les forces

Princes, fit une querelle perſonnelle de chaque injure publique.

La perſuaſion Religieuſe de la Maiſon de Stuart eſt un inconvénient plus dangereux, & nous menaceroit de plus triſtes conſéquences. La Religion Catholique Romaine, par le nombre prodigieux de ſes Prêtres & de ſes Religieux, entraîne beaucoup plus de dépenſes que la nôtre: elle eſt auſſi moins tolérante dans les Pays même où l'Inquiſition n'eſt pas établie. Non contente de ſéparer l'Office * Sacerdotal du Royal (ce qui néceſſai-

---

d'Angleterre à la défenſe de cet Electorat; ce qui étoit manifeſtement contraire à une clauſe de l'Acte d'établiſſement. Le Parti oppoſé à la Cour prétendoit que la Paix de l'Empire n'étoit qu'un vain prétexte, & que le véritable but des Miniſtres Anglois étoit d'aſſûrer au Roi ces nouvelles acquiſitions. Il ſoûtenoit qu'il n'y avoit pas d'exemple qu'on eût fait un pareil uſage de l'argent & des forces de la Nation. D'un autre côté, le Miniſtère ne craignoit pas d'avancer que ces acquiſitions étoient très-avantageuſes à l'Angleterre même, à cauſe de leur ſituation maritime.

* Il eſt aiſé de s'appercevoir que l'Auteur n'enviſage ici la Religion qu'en Politique qui n'eſt point Théologien, & qui eſt Proteſtant. Ses Principes ſont ceux de ſa Secte & de ſa Nation, c'eſt-à dire, ceux du Presbytérianiſme & de l'Ecoſſe. On

rement eſt préjudiciable à tout Etat), elle donne le premier à un Etranger, qui a toûjours un intérêt ſéparé de celui du Public, & peut ſouvent en avoir un qui y ſoit totalement oppoſé.

Mais quand même cette Religion ſeroit plus avantageuſe à la Société, elle eſt contraire à celle qui eſt établie parmi nous, & qui probablement eſt pour long-tems en poſſeſſion des eſprits du Peuple; & quoiqu'il

---

en verra des preuves dans le Diſcours ſuivant, où il ne paroît pas moins oppoſé aux Evêques qu'au Pape. Si la fidélité qu'on eſt en droit d'exiger d'un Traducteur ne me permettoit pas de déguiſer ſes ſentimens, la décence ne me défendoit pas moins de rendre en François tout ce que les expreſſions Angloiſes ont de violent, d'injurieux & d'injuſte. Ces déclamations des Ecrivains Proteſtans contre la Religion Catholique ne doivent pas étonner un Lecteur iudicieux; il doit même ſavoir gré à celui-ci de ſa bonne foi. L'exemple qu'il cite plus bas prouve, contre ſes propres principes, qu'un Prince Catholique peut faire le bonheur des Sujets d'une Religion différente qui lui ſont ſoûmis. Les hautes vertus & la piété ſolide du Souverain qui gouverne aujourd'hui la Saxe & la Pologne, tranſmiſes à ſes Deſcendans, ne peuvent manquer de perpétuer dans ſon Auguſte Maiſon l'une & l'autre Couronne: à cet égard les vœux de l'Europe s'accordent avec ce que le bien des deux Etats demande.

ſoit

ſoit fort à ſouhaiter que les progrès de la raiſon & de la Philoſophie puiſſent par degrès diminuer les haines violentes des Religions oppoſées par toute l'Europe ; cependant l'eſprit de modération juſqu'ici a fait trop peu de progrès pour s'y fier entiérement.

La politique de la Maiſon de Saxe, où la même perſonne peut être un Roi Catholique & un Electeur Proteſtant, eſt peut-être le premier exemple dans les tems modernes, d'une conduite ſi raiſonnable & ſi prudente. Cependant le progrès graduel de la ſuperſtition Catholique, pronoſtique ici même une prompte altération, après laquelle on doit craindre avec juſtice, que les perſécutions ne mettent une prompte fin à la Religion Proteſtante dans le lieu même de ſa naiſſance.

Ainſi le tout combiné, les avantages de l'établiſſement dans la Famille de Stuart, qui nous délivrent d'un titre diſputé, ſemblent avoir quelque proportion avec ceux de l'établiſſement de la Maiſon d'Hanovre, qui nous délivrent des prétentions de la Prérogative : mais en même tems les déſavantages du premier Parti, en plaçant ſur le Thrône un Catholique Romain, ſont

beaucoup plus grands que ceux du ſecond, qui donne la Couronne à un Prince étranger. Peut-être paroîtra-t-il encore difficile à quelques perſonnes de déterminer quel choix auroit fait dans le Regne du Roi Guillaume ou de la Reine Anne, un *Patriote* impartial, entre des vûes ſi oppoſées. Pour moi, je trouve la Liberté une bénédiction d'un prix ſi ineſtimable, que tout ce qui favoriſe ſes progrès & ſa ſûreté, ne peut, à mon avis, être recherché avec trop d'ardeur par quiconque eſt Ami du Genre humain.

L'établiſſement dans la Maiſon d'Hanovre a preſentement pris place. Les Princes de cette Famille, ſans intrigue, ſans cabale, ſans ſollicitation de leur part, ont été appellés pour occuper notre Thrône, par la voix unanime de tout le Corps légiſlatif. Ils ont depuis leur acceſſion, montré dans toutes leurs actions toute la douceur, toute l'équité, & tous les égards poſſibles pour les Loix & la Conſtitution.

Nous avons été gouvernés par nos propres Miniſtres, nos propres Parlemens, par nous-mêmes, & s'il nous eſt arrivé quelque mal, nous ne pouvons nous en

prendre qu'à nous, ou à la fortune. Quels reproches ne ſeroit-on pas en droit de nous faire parmi les Nations, ſi dégoûtés d'un établiſſement, fait après une telle délibération, & dont les conditions ont été ſi religieuſement obſervées, nous replongions notre Patrie dans la confuſion, & ſi par notre légereté & nos diſpoſitions rébelles, nous nous montrions totalement incapables d'aucun autre état que celui de la ſujettion & d'un Eſclavage abſolu!

Le plus grand inconvénient qui naiſſe d'un titre diſputé, eſt qu'il nous expoſe aux dangers des Rébellions & des Guerres civiles. Quel Homme ſage, pour éviter cet inconvénient, voudroit commencer lui-même directement une Guerre civile & une Rébellion? Outre qu'une ſi longue poſſeſſion, aſſurée par tant de Loix, doit aujourd'hui dans l'eſprit de la plus grande partie de la Nation, avoir engendré un titre dans la Maiſon d'Hanovre, indépendant de la poſſeſſion préſente; de ſorte que par une révolution, nous ne pourrions plus à préſent obtenir le but propoſé d'éviter un titre diſputé.

Aucune révolution faite par les forces nationales ne ſera en état, ſans quelque autre grande néceſſité, d'abolir nos Dettes & nos Charges dans leſquelles la fortune de tant de perſonnes eſt intéreſſée, & une révolution faite par des forces étrangeres eſt une Conquête, calamité dont nous ſommes menacés d'aſſez près par la balance précaire de la puiſſance de l'Europe, & que vraiſemblablement nos diſſenſions civiles, plutôt encore que toutes les autres circonſtances, attireront ſoudain ſur nous.

DISCOURS XII.

ET DERNIER,

Idée d'une République parfaite.

De tous les Hommes les plus pernicieux dans un Etat ſont les Faiſeurs de projets politiques, s'ils ont la puiſſance, & les plus ridicules, s'ils ne l'ont pas; comme de l'autre côté, un Politique ſage eſt le caractere le plus avantageux de la nature, s'il eſt accompagné de l'autorité, & le plus innocent, ſans être totalement inutile, même quand il en eſt privé. Il n'en eſt pas des formes de Gouvernement (*a*), comme des machines ar-

(*a*) Je laiſſerai au Lecteur à décider dans laquelle des deux Claſſes doit être placé l'Auteur Anglois, qui a propoſé de diviſer la Grande-Bretagne en dix ou douze petits Etats totalement indépendans, ſous prétexte que les petits Gouvernemens ſont favorables à la Population, quoique l'Hiſtoire de l'Angleterre même nous apprenne qu'elle a été, durant l'Heptarchie Saxone, continuellement dévaſtée, par des guerres qu'occaſionnoient néceſſairement les débats ſur le Pouvoir & la Domination. Quelle quantité de Peuples n'a pas encore été détruite par les nombreuſes & ſanglantes Batailles,

tificielles, où l'on peut rejetter un vieux reſſort, ſi l'on en découvre un plus exact & plus commode ; & où, quoique le ſuccès ſoit douteux, on peut toûjours faire des épreuves en ſûreté. Un Gouvernement établi a des avantages infinis, par cette ſeule circonſtance qu'il eſt établi. Le gros du Genre humain ne ſe conduiſant pas par l'autorité, ni par la raiſon, & n'attribuant jamais l'autorité, à une choſe qui n'a pas la recommandation de l'Antiquité. Ainſi un ſage Magiſtrat ne ſe haſardera jamais à eſſayer des projets qui n'au-

---

entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, avant la réunion de ces deux Royaumes ! La Tranquillité, la Paix & la Liberté dont l'Angleterre jouit actuellement, ſont des biens non-ſeulement réels, mais ineſtimables, les avantages qui pourroient réſulter de pareilles Conſtitutions imaginaires, ſont trop incertains. A quoi ſervent toutes ces idées de perfections chimériques? Ce n'eſt point concourir au bonheur de la Société, c'eſt le troubler que de dégoûter les hommes de leur condition préſente, ſous prétexte qu'elle n'eſt pas auſſi heureuſe qu'elle pourroit l'être, en repaiſſant leur imagination d'une autre plus heureuſe, à la vérité, mais impoſſible. De ſemblables Ecrits ne laiſſent pas que d'échauffer des têtes fanatiques, & le mieux qui en puiſſe arriver eſt que ce ſoit en pure perte. On ne les rend pas plus heureux, on ne les rend que plus mécontens.

ront d'autres fondemens que quelques ſuppoſitions ou quelques raiſonnemens philoſophiques : au contraire, il reſpectera tout ce qui porte le caractère de l'Antiquité, & quoiqu'il puiſſe tenter quelques changemens pour le bien public, cependant il ajuſtera, autant qu'il lui ſera poſſible, ſes innovations à l'ancienne fabrique, & conſervera les principaux piliers & les ſupports de la Conſtitution.

Les Mathématiciens de l'Europe ont été très-partagés au ſujet de la figure d'un Vaiſſeau la plus commode pour la navigation. Huygens qui à la fin a fixé cette controverſe, paſſe avec raiſon pour avoir obligé le monde ſavant auſſi-bien que le monde commerçant; quoique Chriſtophe Colomb eût navigué à l'Amérique, & que François Drake eût fait le tour du monde, ſans aucune découverte pareille. Comme il faut avouer qu'une forme de Gouvernement peut être plus parfaite qu'une autre, indépendamment des mœurs & des humeurs des hommes particuliers, pourquoi ne pourrions-nous pas rechercher quelle eſt la plus parfaite de toutes, quoique les Gouvernemens les plus ordinaires & les moins réguliers paroiſſent ſervir aux fins de la Société, & quoiqu'il ne ſoit pas ſi aiſé d'établir un nouveau Gouvernement que de bâtir un Vaiſſeau

ſur une nouvelle Théorie? Le ſujet eſt certainement le plus digne de curioſité de tous ceux que l'eſprit de l'homme peut ſe propoſer. Dans le cas même où cette controverſe ſeroit decidée par le conſentement univerſel des Savans, qui ſait ſi dans quelque ſiècle futur, il ne pourroit pas ſe trouver une occaſion de réduire la Théorie en pratique, ſoit par la diſſolution d'un ancien Gouvernement, ou par une combinaiſon d'hommes pour en établir un nouveau dans quelque partie du monde éloignée? Dans tous les cas, il doit être avantageux de connoître ce qu'il y a de plus parfait dans l'eſpèce, afin de nous mettre en état de rapprocher, autant qu'il eſt poſſible, toute Conſtitution réelle, ou forme de Gouvernement, de ce point de perfection, par des altérations imperceptibles & des innovations ménagées avec douceur, & de maniere à ne pas cauſer de trop grands troubles dans la Société.

Tout ce que je prétens dans le préſent Eſſai, eſt de faire revivre ce ſujet de ſpéculation; c'eſt pourquoi je vais expoſer mes ſentimens auſſi briévement qu'il me ſera poſſible. Une longue Diſſertation ſur cette matiere ne ſeroit pas, je crois, fort agréable au Public, qui eſt porté à regarder de pareilles recherches comme inutiles & chimériques.

Tous les plans de Gouvernement qui ſuppoſent de grandes réformations dans les mœurs, ſont véritablement imaginaires. De cette nature, ſont la République de Platon, & l'Utopie de Thomas Morus. *L'Occéana* (*a*) eſt ſeul modelle eſtimable de République qui ait encore été publié juſqu'ici

Les principaux défauts de *l'Occéana* me paroiſſent être ceux-ci. Premierement, ſon tournoyement dans les Charges a de grands inconvéniens en deſtituant par intervalles des hommes de quelque capacité qu'ils ſoient, des emplois publics. Secondement, ſes Loix Agraires ſont impraticables. Les hommes apprendront bien-tôt l'Art qui étoit en uſage dans l'ancienne Rome, de cacher ſous d'autres noms leurs propres poſſeſſions, & à la fin, l'abus deviendra ſi commun qu'ils ne voudront plus même prendre la peine de ſe cacher. Troiſièmement, *l'Occéana* ne fournit pas des ſûretés ſuffiſantes pour la liberté ou la réforme des abus. Le Sénat doit propoſer & le Peuple conſentir, & par ce moyen, le Sénat a non-ſeulement une voix négative

(*a*) *The Occéana of James Harrington, Eſq.* Millar vient de donner une nouvelle Edition de tous les Ouvrages Politiques de cet Auteur, plus ample que celle de M. Toland.

ſur le Peuple, mais ce qui eſt d'une conſéquence beaucoup plus grande, la négative du Sénat précéde les ſuffrages de Peuple. Si dans la Conſtitution Angloiſe, la négative du Roi étoit de la même nature, s'il pouvoit prévenir la propoſition de quelque Acte que ce ſoit au Parlement, il ſeroit un Monarque abſolu. Comme ſa négative ſuit les ſuffrages des deux chambres, elle eſt de peu de conſéquence: tant la différence eſt grande à cet égard dans la maniere de placer la-même choſe. Lorſqu'un Acte en faveur du Peuple a été débattu dans les deux Chambres, que l'on en a bien balancé & péſé les avantages & les inconvéniens, & que le projet eſt parvenu à ſa maturité; ſi enſuite il eſt préſenté pour obtenir le conſentement du Roi, peu de Princes ſe haſarderont à rejetter le vœu unanime du Peuple. Mais ſi le Souverain étoit maître d'étouffer, pour ainſi dire, dès ſa naiſſance, un Acte qui lui ſeroit déſagréable (comme cela s'eſt pratiqué pendant quelque tems dans le Parlement d'Ecoſſe, par le moyen des Seigneurs livrés à la Cour) le Gouvernement Anglois n'auroit plus de balance, & les abus n'y ſeroient jamais réformés. Il eſt certain qu'en quelque Gouvernement que ce ſoit, le pouvoir exorbitant vient moins des

nouvelles Loix, que de ce qu'on néglige de remédier aux abus fréquens qui ſe gliſſent au détriment des anciennes. Un Gouvernement, dit Machiavel, a beſoin d'être ſouvent ramené aux Principes de ſon inſtitution. Il paroît donc que dans *l'Occéana*, l'on peut dire que toute la législature eſt entre les mains du Sénat, ce qu'Harrington avouroit être une forme de Gouvernement défectueuſe, ſur-tout l'Agraire étant aboli.

Voici une forme de Gouvernement, contre laquelle je ne puis prévoir dans la théorie aucune objection conſidérable. Que l'on diviſe la Grande-Bretagne & l'Irlande, ou quelque territoire que ce ſoit d'une pareille étendue en cent Comtés ou Provinces, & chaque Comté en deux cens Paroiſſes, faiſant en tout dix mille. Si le Pays que l'on ſuppoſe vouloir ériger en République, eſt de moindre étendue, nous pouvons diminuer le nombre des Provinces, mais jamais les réduire au-deſſous de trente. S'il eſt d'une plus grande étendue, il ſeroit mieux d'aggrandir des Paroiſſes, ou de mettre plus de Paroiſſes dans une Province, que d'augmenter le nombre des Provinces.

Que tous les Poſſeſſeurs de Francs-fiefs dans les Paroiſſes de la Comté ou de la Campagne, & tous ceux qui payent les droits de

Paroiſſe dans celles de la Ville, s'aſſemblent une fois l'an dans l'Egliſe de la Paroiſſe, & qu'ils choiſiſſent par ballot quelque Poſſeſſeur de Franc-fief de la Province pour leur Membre, qne nous appellerons le Repréſentant de la Province.

Que les cent Repréſentans des Provinces deux jours après leur élection, s'aſſemblent dans la Ville de la Comté, & choiſiſſent par ballot de leur propre Corps, dix Magiſtrats de Province & un Sénateur. Il y aura dans toute la République cent Sénateurs, onze cens Magiſtrats de Province, & dix mille Repréſentans, Car nous donnerons à tous les Sénateurs l'autorité des Magiſtrats de Province, & à tous les Magiſtrats de Province l'autorité des Repréſentans.

Que les Sénateurs s'aſſemblent dans la Capitale, & qu'on leur confie tout le pouvoir exécutif de la République, le pouvoir de la paix & de la guerre, de donner des ordres aux Généraux, Amiraux & Ambaſſadeurs, & enfin toutes les Prérogatives d'un Roi d'Angleterre excepté ſa négative.

Que les Repréſentans des Provinces s'aſſemblent dans leurs Provinces particulieres, & qu'ils poſſédent tout le pouvoir légiſlatif de la République; le plus grand nombre des

Provinces décidant la queſtion, & dans le cas de partage, le Sénat ayant le ſuffrage prépondérant.

Chaque Loi nouvelle doit d'abord être débattue dans le Sénat, & quoique rejettée par l'Aſſemblée, ſi dix Sénateurs inſiſtent & proteſtent, elle doit être envoyée aux Provinces. Le Sénat peut joindre à la copie de la Loi ſes raiſons pour la recevoir ou la rejetter.

Comme il ſeroit embarraſſant d'aſſembler tous les Repréſentans des Provinces pour chaque Loi triviale qui pourroit être demandée, le Sénat a le choix d'envoyer cette Loi, ſoit aux Magiſtrats des Provinces ou aux Repréſentans.

Les Magiſtrats, quoique conſultés pour la nouvelle Loi, peuvent, ſi bon leur ſemble, appeller les Repréſentans de la Province & ſoumettre l'affaire à leur détermination.

Soit que la Loi ſoit référée par le Sénat aux Magiſtrats ou aux Repréſentans de la Province, huit jours avant celui indiqué pour l'Aſſemblée où l'on doit délibérer touchant cette Loi, il faut qu'on en envoie une copie à chaque Repréſentant, avec les raiſons qui ont déterminé le Sénat. Quoiqu'il ait renvoyé la déciſion de la choſe aux Magiſtrats, ſi cinq Repréſentans de la Province ordonnent aux

Magiſtrats d'aſſembler tout le Corps des Repréſentans, & de ſoûmettre l'affaire à leur jugement, les Magiſtrats doivent obéir.

Les Magiſtrats de Province ou les Repréſentans, peuvent donner au Sénateur de la Comté la copie d'une Loi pour être propoſée au Sénat, & ſi cinq Provinces concourent à la ſoûtenir, la Loi, quoique refuſée par le Sénat, doit être envoyée aux Magiſtrats ou aux Repréſentans des Provinces, comme elle eſt contenue dans l'ordre des cinq Provinces.

Vingt Comtés ou Provinces par une délibération de leurs Magiſtrats ou de leurs Repréſentans, peuvent priver un homme de tout Office public pour un an, trente Comtés pour trois ans.

Le Sénat a le pouvoir de chaſſer de ſon Corps un ou pluſieurs Membres, ſans que ceux ainſi renvoyés puiſſent être élus de nouveau pour cette année. Le Sénat ne peut pas chaſſer deux fois dans une même année le Sénateur de la même Comté.

Le pouvoir de l'ancien Sénat continue pendant trois ſemaines, après l'élection des Repréſentans de la Province; alors tous les nouveaux Sénateurs ſont enfermés dans un Conclave comme les Cardinaux, & par une maniere de balloter les ſuffrages ſemblable à cel-

les qui ſe pratique à Veniſe & à Malte, ils choiſiront les Magiſtrats ſuivans. Un Protecteur qui repréſente la dignité de la République, & qui préſide au Sénat; deux Secrétaires d'Etat. Les ſix Conſeils ſuivans: un Conſeil d'Etat, un Conſeil de Religion & de Science, un Conſeil de Commerce, un Conſeil de Loix, un Conſeil de Guerre, un Conſeil d'Amirauté; chacun de ces Conſeils compoſé de cinq perſonnes, avec ſix Commiſſionnaires du Thréſor & un Commiſſionnaire principal. Tous les Conſeillers doivent être Sénateurs.

Le Sénat nomme auſſi tous les Ambaſſadeurs dans les Cours étrangeres, qui peuvent être Sénateurs ou non.

Le Sénat peut continuer celles qu'il jugera à propos de ces perſonnes, & même toutes dans leurs emplois; mais il faut à chaque année les élire de nouveau.

Le Protecteur & les deux Secrétaires auront ſéance & ſuffrage dans le Conſeil d'Etat. L'objet de ce Conſeil ſera tout ce qui concerne les affaires étrangeres. Le Conſeil d'Etat aura ſéance & ſuffrage dans tous les autres Conſeils.

Le Conſeil de Religion & de Science aura l'inſpection ſur le Clergé & les Univerſités.

Celui du Commerce, l'inſpection ſur tout ce qui y a rapport. Celui des Loix ſera chargé de réprimer les abus que les Magiſtrats inférieurs peuvent commettre dans l'adminiſtration de la Juſtice, & d'examiner les moyens de perfectionner les Loix municipales. Celui de Guerre aura l'inſpection ſur la Milice, la Diſcipline militaire, les Magaſins, &c. Quand la République ſera en guerre, il examinera les ordres à donner aux Généraux. Le Conſeil de l'Amirauté aura le même pouvoir à l'égard de la Marine, avec la nomination des Capitaines, & de tous les Officiers inférieurs.

Aucun de ces Conſeils ne pourra donner d'ordre de lui-même, excepté lorſqu'il en recevra le pouvoir du Sénat. Dans les autres cas, les différens Conſeils ſeront obligés de communiquer chaque choſe au Sénat.

Lorſque le Sénat eſt ſéparé, aucun de ces Conſeils ne peut le convoquer avant le jour indiqué pour ſon Aſſemblée.

Outre ces Conſeils ou Cours, il y en aura un autre que l'on appellera la Cour des Compétiteurs, qui ſera conſtitutée de la maniere ſuivante. Si pour l'Office de Sénateur, quelque Candidat a plus de voix que le troiſième des Repreſentans; ce Candidat qui a le plus de

de voix après le Sénateur élu, devient incapable pour un an de tout Office public, même d'être Magiſtrat ou Repréſentant: au lieu de quoi, il prend ſéance dans la Cour des Compétiteurs. Voici donc une Cour qui peut quelquefois être de cent Membres, & quelquefois être ſans aucun Membre abſolument, & par cette raiſon être entiérement abolie pour un an.

La Cour des Compétiteurs n'a point de pouvoir dans la République; elle a ſeulement l'inſpection des comptes publics, & peut accuſer quelque homme que ce ſoit devant le Sénat. Si le Sénat l'abſout, la Cour des Compétiteurs peut appeller au Peuple, aux Magiſtrats ou aux Repréſentans. Sur cet appel, les Magiſtrats ou les Repréſentans s'aſſemblent au jour indiqué par la Cour des Compétiteurs, & choiſiſſent dans chaque Province trois perſonnes du nombre deſquelles tout Sénateur eſt exclu. Ceux qui ſont élus au nombre de trois cens, s'aſſemblent dans la Capitale, & examinent de nouveau le Procès de la perſonne accuſée.

La Cour des Compétiteurs peut propoſer quelque Loi que ce ſoit au Sénat, & ſi elle y eſt rejettée, en appeller au Peuple, c'eſt-à-dire, aux Magiſtrats ou Repréſentans qui l'exa-

mineront dans leurs Provinces. Chaque Sénateur qu'un Décret de ce Tribunal forcera le Sénat de renvoyer, prendra ſéance à la Cour des Compétiteurs.

Le Sénat poſſéde toute l'autorité judicative de la Chambre des Seigneurs, c'eſt-à-dire, tous les appels des Cours inférieures. Il nomme auſſi le Chancelier & tous les Officiers de Juſtice.

Chaque Comté ou Province eſt une eſpèce de République au dedans d'elle-même; les Repréſentans peuvent faire des Loix particulieres pour le Pays, qui pourtant n'auront d'autorité que trois mois après qu'elles auront été paſſées. On enverra une Copie de la Loi au Sénat & à toutes les autres Provinces. Le Sénat, ou quelque Province que ce ſoit, peut en tout tems annuller toute Loi d'une autre Province.

Les Repréſentans ont toute l'autorité des Juges de Paix d'Angleterre dans les Procès, &c.

Les Magiſtrats ont la nomination de tous les Officiers employés à la perception des revenus de l'Etat dans chaque Comté. Toutes les cauſes qui regardent cette matiere, ſe portent en dernier reſſort aux Magiſtrats. Ils arrêtent les comptes des Officiers; mais il faut que les leurs propres ſoient exami-

nés & passés à la fin de l'année par les Représentans.

Les Magistrats nomment les Ministres ou Recteurs de toutes les Paroisses.

On établira le Gouvernement Presbytérien, & la plus haute Cour Ecclesiastique sera une Assemblée ou Synode de tous les Prêtres de la Province (*a*).

Les Magistrats peuvent ôter à cette Cour la connoissance de quelque cause que ce soit, & se la réserver à eux-mêmes.

Les Magistrats peuvent juger & déposer ou suspendre quelque Prêtre que ce soit.

La Milice sera établie à l'imitation de celle qui se léve en Suisse, sur laquelle nous n'insisterons pas, attendu qu'elle est très-connue. Seulement il sera convenable d'y faire cette attention, qu'une Armée de vingt mille hommes soit tirée de tous les Citoyens de l'Etat, chacun à leur tour; qu'elle campe, & à cet effet, soit payée durant six semaines en Eté, afin que le service d'un camp ne soit pas entierement inconnu.

Les Magistrats nomment tous les Colo-

(*a*) L'Auteur en dit ailleurs la raison, & c'est la trop grande affinité entre la Monarchie & l'Episcopat.

Essais Philosophiques.

nels & les Officiers au-deſſous, le Sénat tous ceux au-deſſus. Pendant la guerre, le Général nomme le Colonel & tout ce qui eſt au-deſſous, & ſa commiſſion eſt bonne pour un an; mais après il faut que l'Officier ſoit confirmé par les Magiſtrats de la Province à laquelle le Régiment appartient. Les Magiſtrats peuvent caſſer tout Officier dans le Régiment de leur Province. Le Sénat peut faire la même choſe à l'égard de quelque Officier que ce ſoit. Si les Magiſtrats ne jugent pas à propos de confirmer le choix du Général, ils peuvent nommer un autre Officier dans la place de celui qu'ils rejettent.

Tous les crimes ſont jugés dans la Province par les Magiſtrats & un Juré; mais le Sénat peut arrêter toute procédure, & ſe ſaiſir de l'affaire.

Toute Province peut accuſer un Citoyen de tout état & de tout rang devant le Sénat pour quelque crime que ce ſoit.

Le Protecteur, les deux Secrétaires & le Conſeil d'Etat, avec cinq perſonnes de plus, nommées par le Sénat, auront dans les cas extraordinaires le pouvoir Dictatorial pour ſix mois.

Le Protecteur peut faire grace à toute perſonne condamnée par les Cours inférieures.

En tems de guerre, aucun Officier de l'Armée ne peut, tant qu'il ſert, poſſéder aucun Office civil dans la République.

La Capitale que nous appellerons Londres, peut avoir quatre Membres dans le Sénat; ainſi elle peut être diviſée en quatre Provinces. Les Repréſentans de chacune deſquelles choiſiront un Sénateur & dix Magiſtrats. Il y aura donc dans la Ville quatre Sénateurs, quarante-quatre Magiſtrats, & quatre cens Repréſentans. Les Magiſtrats auront la même autorité que dans les Provinces, ainſi que les Repréſentans; mais ils ne s'aſſembleront jamais dans une Cour générale: ils donneront leur voix dans leur diviſion particuliere de cent.

Lorſqu'ils paſſeront quelque Loi particuliere pour la Ville, le plus grand nombre des Comtés ou Diviſions déterminera la matiere. Dans le cas où il y aura partage, le ſuffrage des Magiſtrats décidera.

Les Magiſtrats choiſiront le Maire, les Sheriffs, le Greffier & les autres Officiers de la Ville.

Dans la République, aucun Repréſentant, Magiſtrat ou Sénateur, comme tel, n'aura de ſalaire. Le Protecteur, les Secrétaires d'Etat, les Conſeils, les Ambaſſadeurs en auront.

Dans la premiere année de chaque Siècle, on s'occupera à corriger tous les abus & toutes les inégalités que le tems aura pû produire dans la Repréſentation. Ceci doit être exécuté par le Corps législatif.

Les Aphoriſmes Politiques qui ſuivent, peuvent expliquer la raiſon de ces ordres.

La ſorte de Peuple la plus baſſe & les petits Proprietaires, ſont aſſez bons Juges de quiconque n'eſt pas à une grande diſtance d'eux par le rang & par l'habitation: c'eſt pourquoi il eſt vrai-ſemblable que dans leurs Aſſemblées Paroiſſiales, ils choiſiront pour leur Repréſentant le plus digne, ou celui qui eſt à peu près le plus digne. Mais ils ne ſont aucunement propres pour les Aſſemblées de Province, & pour choiſir les plus hauts Officiers de la République. Leur ignorance donne aux Grands les facilités de les tromper.

Dix mille hommes, quand même ils ne ſeroient pas choiſis annuellement, ſont un fondement ſuffiſant pour tout Gouvernement libre. Il eſt vrai que les Nobles en Pologne, ſont plus de dix mille, & que néanmoins ils oppriment le Peuple: mais comme là le pouvoir continue toûjours dans les mêmes perſonnes & dans les mêmes familles; cela les rend en quelque ſorte une Nation différente

du Peuple: outre que les Nobles ſont encore dans cette République unis ſous quelques Chefs de familles.

Tous les Gouvernemens libres doivent être compoſés de deux Conſeils, d'un petit & d'un plus grand, ou ce qui eſt la même choſe, d'un Sénat & du Peuple. Le Peuple, comme le remarque Harrington (*a*), man-

(*a*) Ce ſont le ſoixante & ſeizième & le ſoixante & dix-ſeptième de ſes Aphoriſmes Politiques: il confirme le premier par l'exemple des Vénitiens, qui ayant mis à mort pluſieurs de leurs Doges, à cauſe de leur tyrannie, & étant aſſemblés dans leur Grand-Conſeil en ſi grand nombre, qu'ils étoient naturellement incapables d'aucune Délibération, choiſirent quarante Nobles qu'ils appellerent *Pregati*, parce qu'ils furent priés de ſe retirer à part, pour examiner & propoſer enſuite au Grand-Conſeil, ce que dans la difficulté de cette conjoncture il y avoit à faire pour le bien de la République. Le Sénat, qu'on nomme encore aujourd'hui les *Pregati*, & le Grand-Conſeil, c'eſt-à-dire, le Sénat & l'Aſſemblée Populaire de Veniſe, viennent delà, & de ces deux Conſeils différens émanent tous ces ordres admirables de cette République.

Au quatre-vingt-dixième Aphoriſme, il remarque judicieuſement que les Républiques, qui, comme celle de Florence, ſe ſont fait un principe de couper leurs Membres malades, ſe ſont réduites elles-mêmes à un état d'impuiſſance & de ruine,

queroit de ſageſſe ſans le Sénat; le Sénat ſans le Peuple manqueroit de probité.

Une grande Aſſemblée de mille hommes, par exemple, pour repréſenter le Peuple,

---

que celles au contraire qui, comme Veniſe, ont eû pour maxime de les guérir, ont maintenu leur Conſtitution toûjours floriſſante.

HARRINGTON préféroit le Gouvernement de Veniſe à tous ceux du Monde entier. Il prétend qu'aucunes cauſes externes ou internes ne peuvent l'altérer, & va juſqu'à aſſurer qu'il ne doit finir qu'avec le Genre humain. Auſſi dans le Modele de ſa République d'*Occéana* (il entend l'Angleterre), a-t-il adopté pluſieurs Principes & uſages Vénitiens. C'eſt d'après le Plan de celle-ci, que M. HUME en le réformant en pluſieurs choſes ſur le modele de la République des Provinces unies, a tracé l'idée de la ſienne. Il s'eſt écarté de ſes principes, en l'appellant *parfaite*. La perfection n'appartient pas plus aux Ouvrages des hommes, qu'une durée éternelle, dont il avoue qu'ils ne ſont pas ſuſceptibles.

Ce même HARRINGTON ſe croyoit ſi ſûr de ſon Principe: *Que la Balance du Pouvoir dépend de celle de Propriété*, qu'il oſa prononcer qu'il étoit impoſſible de jamais rétablir la Monarchie en Angleterre; mais à peine ſon Livre fut-il publié, que Charles II. fut rappellé & rétabli ſur ſon Thrône. On peut peut-être tout calculer en Politique, excepté les effets du Fanatiſme & de l'inconſtance Populaire.

tombera dans le dèſordre, ſi les débats y ſont permis; s'il n'y ſont pas permis, le Sénat a ſur le Peuple une négative, & la plus dangereuſe eſpèce de négative, celle avant la réſolution.

Il y a donc ici un inconvénient auquel aucun Gouvernement n'a encore pleinement rémédié, quoique la choſe me paroiſſe très-facile. Si le Peuple débat, tout eſt en confuſion; s'il ne débat pas, il ne peut plus que réſoudre, & alors le Sénat eſt le Maître. Diviſez le Peuple en pluſieurs Corps ſéparés, & alors ils pourront débattre en ſûreté, ſans qu'il en réſulte aucun inconvénient.

Le Cardinal DE RETZ dit que toute Aſſemblée nombreuſe de quelque maniere qu'elle ſoit compoſée, n'eſt que pure populace, gouvernée dans ſes débats par le moindre motif. Nous trouvons ce fait confirmé tous les jours par l'expérience. Lorſqu'un Membre eſt frappé d'une abſurdité, il la communique à ſon voiſin; elle paſſe ainſi de l'un à l'autre, juſqu'à ce que toute l'Aſſemblée en ſoit infectée. Séparez ce grand Corps, & quoique chaque Membre n'ait que le ſens qui eſt à peu près ordinaire, il n'eſt pas probable qu'autre choſe que la raiſon puiſſe prévaloir ſur le tout.

Quand l'influence & l'éxemple n'auront pas lieu, le Bon ſens triomphera toûjours de l'abſurdité parmi un nombre de Peuple. Le Bon ſens eſt un; mais les folies ſont ſans nombre, & chaque homme en a une différente. La ſeule maniere de tenir un Peuple ſage eſt de l'empêcher de s'unir en de grandes Aſſemblées.

Il y a deux choſes contre leſquelles il faut ſe garder dans tout Sénat: ſa combinaiſon & ſa diviſion. Sa combinaiſon eſt très-dangereuſe, & nous avons pourvû à cet inconvénient par les remédes ſuivans: Premièrement, le Peuple tient le Sénat dans une grande dépendance au moyen des Elections annuelles, faites, non par une populace ignorante & groſſiere, telle que celle qui diſpoſe des Elections en Angleterre, mais par des gens de fortune & d'éducation. Secondement, le pouvoir qui leur eſt confié eſt très-petit; ils diſpoſent de peu d'Offices, prèſque tous ſont donnés par les Magiſtrats dans les Provinces. Troiſièmement, la Cour des Compétiteurs les tiendra toûjours en reſpect, attendu qu'elle eſt compoſée d'Hommes qui ſont leurs Rivaux, & qui ayant le même objet, ſont mécontens de leur ſituation préſente.

La diviſion du Sénat eſt prévenue: Pre-

mièrement, parce que le nombre des Sénateurs eſt petit. Secondement, comme une faction ſuppoſe une combinaiſon pour un intérêt ſéparé, elle eſt prévenue par la dépendance où le Peuple les tient. Troiſièmement, ils ont le pouvoir de chaſſer tout Membre factieux. Il eſt vrai que lorſqu'un autre Membre arrive de ſa Province avec le même eſprit, ils n'ont pas le pouvoir de le chaſſer, & il n'eſt pas convenable qu'ils l'euſſent; car cela montre que l'humeur eſt dans le Peuple, & vient probablement de quelque mauvaiſe conduite dans les affaires publiques. Quatrièmement, on doit ſuppoſer que dans un Sénat ſi régulièrement choiſi, tout Homme eſt capable de quelque Office civil que ce ſoit. Il ſeroit donc avantageux pour le Sénat de former quelques réſolutions générales pour la diſpoſition des Offices parmi les Membres, leſquelles réſolutions cependant ne les aſtraindroient pas dans les tems critiques; lorſque dans quelques Sénateurs, il y auroit d'un côté un mérite extraordinaire, & de l'autre une extraordinaire ſtupidité, mais elles ſuffiroient du moins pour prévenir la brigue & la faction, en donnant à la diſpoſition des Offices une forme courante & réglée. Par exemple, qu'il y ait une réſolution que perſonne ne pourra

poſſéder aucun Office, qu'il n'ait eû ſéance au Sénat pendant quatre ans. Qu'excepté les Ambaſſadeurs, aucun Homme ne pourra être en Charge deux ans de ſuite: qu'aucun Homme ne pourra parvenir aux plus grandes Charges, que par les plus petites: qu'aucun Homme ne ſera Protecteur deux fois. C'eſt par de ſemblables régles que le Sénat de Veniſe ſe gouverne.

Dans les affaires du dehors, l'intérêt du Sénat ne peut preſque pas être ſéparé de celui du Peuple; c'eſt pourquoi il eſt convenable de rendre à cet égard le Sénat abſolu, autrement il n'y auroit ni ſecret, ni rafinement dans la Politique. D'ailleurs aucune alliance ne peut avoir lieu ſans argent, & le Sénat eſt ſuffiſamment dans la dépendance. Outre que le Pouvoir légiſlatif, étant toûjours ſupérieur à l'exécutif, les Magiſtrats ou les Repréſentans peuvent interpoſer leur autorité toutes les fois qu'ils le jugent à propos.

Le principal ſoûtien du Gouvernement Anglois, eſt l'oppoſition d'intérêt; mais ce moyen, quoique avantageux dans le principal, engendre des factions ſans fin. Dans le plan précédent la même cauſe produit tout le bien, ſans opérer aucun mal. Les Compétiteurs n'ont aucun pouvoir de contrôler le

Sénat: ils ont ſeulement le pouvoir d'accuſer, & d'en appeller au Peuple.

Il eſt également néceſſaire de prévenir la combinaiſon & la diviſion des mille Magiſtrats. C'eſt à quoi il eſt pourvû ſuffiſamment par la ſéparation d'habitations & d'intérêts.

Mais dans le cas où cette précaution ſeroit inſuffiſante, la dépendance où ils ſont des dix mille pour leur élection, conduit à la même fin.

Ce n'eſt pas tout; car les dix mille peuvent reprendre leur pouvoir toutes les fois que bon leur ſemble, & non-ſeulement quand bon leur ſemble, mais encore lorſque ſeulement cinq de cent l'exigeront; ce qui doit arriver au premier ſoupçon d'un intérêt ſéparé.

Les dix mille ſont un Corps trop conſidérable pour s'unir ou ſe diviſer, excepté le cas où il ſeroit aſſemblé dans un ſeul lieu, & ſeroit ſubjugué par d'ambitieux Chefs de Parti. C'eſt encore un frein que leur Election annuelle par prèſque tout le Corps du Peuple.

Une petite République eſt au-dedans d'elle-même le plus heureux Gouvernement du Monde, parce que chaque choſe eſt ſous les yeux de ceux qui ſont à la tête des affaires, mais elle peut être aiſément ſubjuguée par

une grande force du dehors. Ce plan paroît avoir tous les avantages d'une grande & d'une petite République.

Toute Loi particuliere de Province peut être annullée par le Sénat, ou par une autre Province, parce qu'il peut y avoir une oppoſition d'intérêts; dans lequel cas aucune partie ne doit décider par elle-même. La matiere doit être remiſe au jugement de la Nation, qui déterminera mieux ce qui s'accorde avec l'intérêt général.

A l'égard du Clergé & de la Milice, les raiſons de ce que l'on a réglé ſur l'un & l'autre article ſont ſenſibles. C'eſt une folie de penſer qu'aucun Gouvernement libre puiſſe être aſſûré & ſtable, ſans Milice & ſans faire dépendre le Clergé du Magiſtrat Civil.

Dans pluſieurs Gouvernemens, les Magiſtrats inférieurs n'ont d'autre récompenſe que celle que leur procure leur ambition, leur vanité, ou leur amour du bien public. Les Gages des Juges en France, ſont au-deſſous de l'intérêt des ſommes qu'ils payent pour leurs Charges. Les Bourgmeſtres Hollandois n'ont guères plus de profit immédiat que les Juges de Paix d'Angleterre, ou que n'en avoient anciennement les Membres de la Chambre des Communes. Mais de peur

qu'on ne ſoupçonne que cela n'engendre de la négligence dans l'adminiſtration, ce qui n'eſt guères à craindre vû l'ambition naturelle du Genre humain, donnons aux Magiſtrats des Gages ſuffiſans. Les Sénateurs peuvent parvenir à tant de places honorables & lucratives, qu'il n'eſt pas néceſſaire d'acheter leur ſervice. Celui des Repréſentans eſt trop peu de choſe pour leur être à charge.

On ne peut douter que ce plan de Gouvernement ne ſoit praticable, quand on conſidérera la reſſemblance qu'il a avec la République des Provinces-Unies, autrefois l'un des plus ſages & des plus fameux Gouvernemens qui aient jamais été dans le monde. Les changemens que l'on a faits dans ce plan-ci, ſont évidemment pour le mieux : Premièrement, la Repréſentation eſt plus égale. Secondement, le pouvoir illimité des Bourgmeſtres dans les Villes, qui forme une parfaite Ariſtocratie dans la République de Hollande, eſt corrigé par une Démocratie ſagement tempérée, en donnant au Peuple l'élection annuelle des Repréſentans de la Province. Troiſièmement, on ſupprime ici la négative que chaque Province & chaque Ville a ſur le Corps entier de la République de Hollande, à l'égard des alliances, de la paix, de la guerre

& des impoſitions des Taxes. Quatrièmement, les Provinces dans notre plan ne ſont pas ſi indépendantes l'une de l'autre, & ne forment pas tant de Corps ſéparés que dans les ſept Provinces, où le Gouvernement a été ſouvent troublé par la jalouſie & l'envie des Provinces ou des Villes les plus petites contre les plus grandes, particulierement contre la Hollande & Amſterdam. Cinquièmement, le Sénat ſans avoir la faculté d'en abuſer, eſt revêtu de pouvoirs plus étendus que les Etats Généraux, & par ce moyen le premier peut devenir plus expéditif & plus ſecret dans ſes réſolutions, que cela n'eſt poſſible aux derniers.

Les principaux changemens que l'on pourroit faire au Gouvernement Anglois pour le porter au plus parfait modele d'une Monarchie limitée paroiſſent être les ſuivans (*a*).

(*a*) W. Hume, dans ſes *Eſſais Moraux & Philoſophiques*, a plus d'une fois diſcuté les avantages & les inconvéniens du Gouvernement Anglois; & les moyens d'augmenter les uns & de diminuer les autres. Dans l'*Eſſai IX.* il examine ſi ſa Conſtitution préſente panche plus du côté de la Monarchie abſolue, ou du côté de la République. Après avoir peſé mûrement les raiſons de part & d'autre, il aſſûre qu'à moins qu'il n'arrive quelque convul-

Pre-

Premièrement, il faudroit rétablir le plan

ſion extraordinaire, le pouvoir de la Couronne ne peut plus qu'augmenter, quoiqu'il avoue que ſes progrès ſont très-lents & prèſque inſenſibles. „Le „torrent pendant long-tems entrainoit avec aſſez „de rapidité les Anglois au Gouvernement popu„laire: il commence à préſent à les porter vers la „Monarchie." Je ne ſais ſi ce fait s'accorde avec le changement conſidérable que, comme il le dit lui-même, le progrès des Sciences & de la Liberté ont opèré depuis cinquante ans dans les opinions des hommes, & avec l'aveu qu'il fait, que ſi au tems de la Révolution les Anglois euſſent été dans la même diſpoſition qu'ils ſont aujourd'hui, la Monarchie eût couru grand riſque d'être entierement détruite dans cette Isle. Cette derniere Réflexion ſemble annoncer du moins le vœu des Anglois, ſi ce n'eſt pas celui de l'Auteur. Avec cela, comme tout Gouvernement doit finir, & que la mort eſt auſſi inévitable pour le Corps Politique, que pour le Corps Animal, il examine lequel genre de mort ſeroit plus déſirable pour la Conſtitution Angloiſe, & s'il lui ſeroit plus avantageux de finir par un Gouvernement populaire, ou par une Monarchie abſolue. Là il déclare ouvertement, que quoique la Liberté ſoit infiniment préférable à l'Eſclavage dans prèſque tous les cas; cependant il aimeroit mieux voir un Monarque abſolu, qu'une République dans cette Isle: „Car examinons, „dit-il, quelle ſorte de République nous pour„rions avoir. Il n'eſt pas ici queſtion de ces Ré-

du Parlement Républicain, en rendant la Re-

„publiques imaginaires, dont un Homme peut „former le plan dans ſon Cabinet; il n'y a pas de „doute qu'on ne puiſſe imaginer un Gouverne„ment populaire plus parfait qu'une Monarchie „abſolue, ou même que notre Conſtitution pré„ſente. Mais quelle raiſon avons-nous d'eſpèrer „qu'un pareil Gouvernement puiſſe être établi „dans cette Isle à la diſſolution de notre Monar„chie? Si une ſeule perſonne acquiert aſſez de „pouvoir pour renverſer notre Conſtitution, c'eſt „réellement un Monarque abſolu, & nous avons „déja eu un exemple de cette eſpèce, qui ſuffit „pour nous convaincre qu'une telle perſonne ne „ſe démettra pas de ſon pouvoir pour établir un „Gouvernement libre: ſi ſuivant notre Conſtitu„tion préſente, la Chambre des Communes, dans „un pareil Gouvernement populaire, demeure en„tièrement la Maîtreſſe, les inconvéniens qui ré„ſultent d'une pareille ſituation d'affaires, ſe pré„ſentent par milliers. Si la Chambre des Com„munes ſe diſſout elle-même en pareil cas, ce que „l'on ne doit pas eſpèrer, il faut à chaque Election „nous attendre à une guerre civile: ſi elle ſe con„tinue, nous ſouffrirons toute la tyrannie d'une „Faction ſubdiviſée en nouvelles factions, & „comme un Gouvernement ſi violent ne peut ſub„ſiſter long-tems, à la fin, après beaucoup de con„vulſions & de guerres civiles, nous trouverons „notre repos dans une Monarchie abſolue, qu'il „eût été plus heureux pour nous d'avoir établi

préſentation égale, & en ne permettant pas

„tranquillement dès le commencement. La Mo-„narchie abſolue eſt donc la mort la plus aiſée de „la Conſtitution du Gouvernement Anglois."

Je ne ſais ſi M. HUME eſt bien d'accord avec lui-même, lorſque ailleurs il dit *(Eſſai V. des Principes du Gouvernement)* que la Cour a une grande influence ſur le Corps Repréſentatif de la Nation, qu'elle l'exerce tous les ſept ans à l'Election des Membres qui le compoſent ; mais que ſi elle vouloit employer cette même influence à chaque Acte particulier qu'il lui plairoit de faire paſſer (ce qui peut-être eſt arrivé plus d'une fois, ce qui du moins n'eſt pas impoſſible) que cette influence ſeroit bientôt perdue ſans reſſource, & que toute l'habileté poſſible & tout le revenu même de la Couronne ne pourroient plus la ſoûtenir ; que par conſéquent il eſt d'avis qu'une altération en ce point particulier, en introduiroit une totale dans le Gouvernement Anglois, & le réduiroit bientôt à une pure République. Il ne la trouve pas ici ſi difficile à établir ; il prétend même qu'elle pourroit être d'une forme aſſez avantageuſe : „Car „quoique, dit-il, le Peuple raſſemblé en Corps, „comme les Tribus Romaines, ne ſoit pas capable „de Gouvernement ; cependant lorſqu'il eſt diſper-„ſé en petits Corps il eſt plus ſuſceptible de raiſon „& d'ordre : la force des torrens populaires eſt „rompue en quelque degré, & il peut par ce „moyen ſuivre le bien public avec méthode & „conſtance."

de voter aux Elections de Province à quiconque n'a pas cent livres ſterling par an. Secondement, comme une pareille Chambre auroit trop de poids pour une Chambre des Seigneurs auſſi foible que l'eſt celle d'aujourd'hui, il faut en retrancher les Evêques & les Pairs d'Ecoſſe, dont la conduite dans les précédens Parlemens a entièrement détruit l'autorité de cette Chambre. Le nombre des Membres de la Chambre haute doit être porté à trois ou quatre cens. Leurs places ne doivent pas être héréditaires, mais pour la vie : il faut qu'ils ſoient choiſis par leurs propres Membres, & il ne devroit être permis à aucun Membre de la Chambre des Communes, de refuſer à celle des Seigneurs une place qui lui ſeroit offerte. Celle-ci par ce

Si le Gouvernement Anglois incline, comme on le dit, du côté de la Monarchie, je ſoupçonnerois la plus grande partie de ceux qui en ont écrit d'avoir du penchant pour la forme Républicaine. Quoi qu'il en ſoit, des contradictions, telles que celles que je viens de relever, ſi c'en ſont, ne doivent pas étonner de la part des meilleurs Auteurs, quand ils traitent de pareilles matieres; elles ſont pour le moins auſſi délieates que diffeiles. D'ordinaire ni on ne dit tout ce qu'on penſe, ni on ne penſe tout ce qu'on dit. On veut bien être deviné, mais on ne veut pas ſe compromettre.

moyen ſeroit entièrement compoſée des Hommes qui auroient le plus de capacité, de crédit & d'intérêt dans la Nation. Tout Chef de Parti turbulent de la Chambre des Communes en pourroit être tiré & lié d'intérêt avec celle des Pairs. Une telle Ariſtocratie ſeroit une excellente barriere pour & contre la Monarchie. A préſent la balance de notre Gouvernement dépend en quelque degré de l'habileté & de la conduite du Souverain qui ſont des circonſtances variables & incertaines.

J'avoue que ce plan de Monarchie limitée, quoique corrigé, eſt encore ſujet à de grands inconvéniens. Premièrement, quoiqu'il puiſſe modérer, il ne détruit pas entièrement les factions oppoſées de la Cour & du Peuple. Secondement, le caractère perſonnel du Roi conſerve toûjours une grande influence ſur le Gouvernement. Troiſièmement, l'épée eſt dans les mains d'une ſeule perſonne qui négligera toûjours de diſcipliner la Milice pour avoir un prétexte à garder une Armée ſur pié. Il eſt évident que cet article-ci eſt une maladie mortelle dans le Gouvernement Anglois, dont il faut qu'à la fin il périſſe infailliblement. Je dois pourtant avouer que la Suede paroît en quelque ſorte avoir rémèdié

à cet inconvénient, & avoir une Milice avec ſa Monarchie limitée, auſſi-bien qu'une Armée ſur pié, qui n'eſt pas auſſi dangereuſe que celle d'Angleterre.

Nous conclurons ce ſujet en obſervant la fauſſeté de l'opinion commune, qu'aucun grand Etat, comme la France ou l'Angleterre, ne peut être réduit en République, mais qu'une pareille forme de Gouvernement ne peut avoir lieu que dans une Ville, ou dans un petit Territoire. Le contraire paroît évident ; quoiqu'il ſoit plus difficile de former un Gouvernement Républicain dans un Pays étendu, que dans une Ville, il y a plus de facilité, lorſqu'il eſt une fois établi, de le maintenir ferme & uniforme dans le premier cas, que dans le ſecond. Il n'eſt pas aiſé pour les parties éloignées d'un grand Etat, de ſe combiner pour concourir à un plan de Gouvernement libre ; au contraire, elles s'accordent aiſément à éſtimer & reſpecter une perſonne particuliere, qui par les moyens de cette faveur populaire, peut s'emparer du pouvoir, & forçant les plus obſtinés à ſe ſoûmettre, établir un Gouvernement Monarchique.

D'un autre côté, une Ville concourt avec plaiſir dans les mêmes notions de Gouver-

nement ; l'égalité naturelle des biens favoriſe la Liberté, & le voiſinage d'habitation met les Citoyens à portée de s'aſſiſter mutuellement l'un l'autre. Même ſous les Princes abſolus, le Gouvernement ſubordonné des Villes eſt communement Républicain, tandis que celui des Provinces eſt Monarchique. Mais les mêmes circonſtances qui facilitent l'érection des Républiques dans les Villes, rendent leur Conſtitution plus fragile & plus incertaine.

Les Démocraties ſont turbulentes ; car quoique le Peuple puiſſe être ſéparé ou diviſé en petites parties, ſoit pour les Elections, ſoit pour délibérer des affaires de la République, le voiſinage des habitations dans une Ville rendra toûjours très-ſenſible la force des torrens populaires. Les Ariſtocraties conviennent mieux à la paix & à l'ordre, & conſéquemment ont été plus admirées par les anciens Auteurs, mais ces avantages ſont achetés par la jalouſie & l'oppreſſion qu'elles exercent. Dans un grand Gouvernement que des hommes également habiles & ſages auroient formé & établi, il y auroit aſſez de place pour perfectionner la Démocratie, depuis le Peuple le plus bas qui peut être admis aux premieres

Elections, qui ſont comme la premiere compoſition de la République, juſqu'aux plus hauts Magiſtrats qui en dirigent tous les reſſorts. En même tems les parties en ſont ſi diſtantes & ſi éloignées, qu'il eſt très-difficile, ſoit par intrigue, par préjugé ou par paſſion, de les précipiter dans des meſures contre l'intérêt public.

Il eſt inutile de chercher ſi un pareil Gouvernement ſeroit immortel. Je conviens de la juſteſſe de l'exclamation du Poëte, ſur les projets ſans fin de la race humaine : *Homme & pour toûjours !* Le Monde lui-même probablement n'eſt pas immortel. Il peut arriver des playes ſi fatales, que même un parfait Gouvernement qu'elles auroient altéré, deviendroit la foible proye de ſes voiſins. Nous ne ſavons pas juſqu'où l'enthouſiaſme, ou quelque autre mouvement extraordinaire de l'eſprit, peut transporter les hommes, au préjudice de tout ordre & du bien public? Où la différence d'intérêt ceſſe, la faveur ou l'inimitié donnent ſouvent naiſſance à des factions capricieuſes, & dont il eſt impoſſible de rendre compte. La rouille peut s'attacher aux reſſorts les plus exacts de la machine

politique, & le dèſordre s'enſuivre dans tous ſes mouvemens.

Enfin de grandes conquêtes, ſi elles ſont ſuivies, deviennent néceſſairement la ruïne de tout Gouvernement libre, du Gouvernement même le plus parfait, plutôt que de l'imparfait, & préciſément à cauſe des avantages que le premier poſſède au-deſſus du dernier : & quoiqu'un pareil Etat doive établir une Loi fondamentale contre les conquêtes ; cependant les Républiques ont de l'ambition, auſſi-bien que les Particuliers, & l'intérêt préſent fait que les hommes oublient leur poſtérité. C'eſt un encouragement ſuffiſant pour les efforts humains, qu'un pareil Gouvernement fleuriroit pluſieurs Siècles, ſans prétendre donner à aucun Ouvrage humain cette immortalité que le Tout-puiſſant paroît avoir refuſée à ſes propres Ouvrages.

Fin des Diſcours Politiques.

NOTICE

DE QUELQUES-UNS DES Principaux Ouvrages Anglois ſur le Commerce.

Sir WALTER RALEIGH's Obſervations on Trade.

Je place ces Obſervations à la tête des Ouvrages Anglois ſur le Commerce, comme la ſource où pluſieurs de ceux qui en ont écrit ont puiſé. On doit compter l'Auteur au rang des illuſtres Malheureux ; il n'a péri ſur un échaffaud que pour avoir manqué une entrepriſe qui devoit procurer de grandes richeſſes à ſa Nation. S'il eût apporté de l'Amérique l'or qu'il y avoit été chercher, il eût été trouvé innocent.

ROBERT's Map of Commerce. (La Carte du Commerce par M. ROBERT.)

Ce Livre, le fruit d'un grand travail & de beaucoup d'expérience, eſt conforme à ſon Titre. On y trouve des vûes générales ſur

le ſujet qui y eſt traité, & il ne laiſſe pas d'être bon à conſulter pour les cas particuliers qui peuvent ſe préſenter.

England's Treaſure by Forraign Trade, &c. Written by THOMAS MUN.

Cet Ouvrage que M. MUN, un riche & célèbre Négociant de Londres (*a*), homme qui avoit autant de ſagacité d'eſprit, que de connoiſſance, a compoſé pour l'inſtruction de ſon Fils il y a près d'un Siècle, a été publié par ce Fils après la mort du Pere en 1664. Il a depuis été traduit en François, ſous ce Titre : *Traité du Commerce, dans lequel on trouvera les moyens dont on peut legitimement ſe ſervir pour s'enrichir.* C'eſt le premier de cette eſpèce où il y ait des idées politiques.

(*a*) La réputation de M. MUN étoit ſi grande de ſon tems que Ferdinand I. Grand Duc de Toſcane, qui étant fort riche en argent, cherchoit à l'employer pour augmenter le Commerce de ſes Sujets, en prêtant de grandes ſommes à ſes Négocians pour de très-petits profits, en avança une de quarante mille écus *gratis* pour un an entier à M. MUN, quoiqu'il fût ſûr que ce Négociant Anglois devoit l'envoyer auſſi-tôt en eſpèce en Turquie, où elle ſeroit employée à payer des marchandiſes que M. MUN rapporteroit dans ſes Etats, étant bien convaincu que dans ce trafic cet argent y rentreroit avec intérêt.

L'Auteur, comme je l'ai remarqué ailleurs, a de plus eû le courage d'attaquer des préjugés prèſque univerſellement reçus. Ces Maximes, qui éparſes en petit nombre dans les Livres modernes ſur le Commerce, y brillent comme de nouvelles découvertes, ſe trouvent la plûpart dans le ſien liées les unes aux autres, comme un Corps de principes & de conſéquences ; c'eſt peut-être de tous ceux qui traitent de la même matiere, celui où il y a le moins d'erreurs & le plus de vérités ſolides.

On ne peut douter que M. HUME ne l'ait conſulté ; car les Principes de l'un & de l'autre ſont à peu près les mêmes, ſur les points capitaux du Commerce, ſur la valeur réelle de l'Argent, & ſur les cauſes qui le font entrer ou ſortir dans un Etat.

Some Conſiderations of the conſequences, of the Lowering, of Intereſt, and Raiſing, the Value, of Money, &c. By M. JOHN LOCKE. (Conſidérations ſur les conſéquences de la Réduction des Rentes & de l'augmentation de la Valeur des Eſpèces.) Le nom de l'Auteur eſt un garant ſûr du mérite de l'Ouvrage.

Je le place au rang de ceux qui ont été écrits ſur le Commerce, parce que comme

le dit M. Locke lui-même, l'Argent & le Commerce ſont inſéparables. M. Du Pré de Saint-Maur, qui nous a donné il y a quelques années un *Eſſai ſur les Monnoies, & ſur le Rapport entre l'Argent & les Denrées*, s'eſt fait gloire d'adopter les Principes de l'Auteur Anglois, qu'il a fait ſervir de baſe aux Notions préliminaires d'un Livre rempli de Recherches également curieuſes & utiles.

KAUGHTON of Trade. M. Kaughton étoit un Apothicaire, homme d'eſprit & grand Faiſeur de Projets. Il lui eſt arrivé ce qui arrive à tous ceux qui donnent carriere à leur imagination, c'eſt de ſe tromper ſouvent, quoiqu'il paroiſſe toûjours bien perſuadé qu'il a raiſon. En général il eſt ſuperficiel, & ſur-tout lorſqu'il s'efforce d'être profond. Malgré cela, ſi ſon Ouvrage eſt ſingulier, il ne laiſſe pas d'être agréable & inſtructif, & par conſéquent n'eſt point à mépriſer. C'eſt un grand magaſin de faits qu'on ne trouve nulle autre part. Le Principe ſur lequel il établit ſon ſyſtème eſt qu'un ſentiment de beſoins eſt une ſource d'abondance & que par conſéquent plus on peut ſuggérer, pour ainſi dire, de beſoins nou-

veaux, plus ſi on y réuſſit, on fera naître d'abondance. C'eſt aſſurément de ce principe que ſont partis ceux qui ont établi le beſoin du Tabac, denrée ſi peu néceſſaire par elle-même, & dont l'uſage devenu univerſel par toute l'Europe, a ſi prodigieuſement augmenté les revenus des Souverains. Ce Principe revient à peu près à la Maxime des Financiers, que M. HUME examine Diſcours VII. *Qu'une nouvelle Taxe fait naître une nouvelle induſtrie pour la ſupporter &c.*

Dr. PAXTON's Diſcourſe of Trade. (Diſcours ſur le Commerce du Docteur PAXTON.)

Cet Auteur eſt un homme d'eſprit qui donne un air aſſez vraiſemblable à tout ce qu'il avance; mais il y a dans ſon Ouvrage un grand mêlange de vérités & de menſonges, de bon ſens & d'inconſéquence, ce qui fait qu'il eſt trop eſtimé par les uns & trop mépriſé par les autres.

BRITISH MERCHANT. (Le Négociant Anglois.)

Ce Livre expoſe la maniere dont penſent en Angleterre ceux qu'on appelloit autrefois les *Whigs*, & que l'on nomme aujourd'hui le Parti de la Cour. Comme il ren-

ferme une quantité de choſes très-utiles, il y eſt en très-haute eſtime. Pluſieurs perſonnes des plus habiles de ce tems-là y ont eu part : mais les plus grands Hommes dans leur genre font encore quelquefois de grandes fautes. On en reproche une conſidérable au *Négociant Anglois ;* c'eſt de ſuppoſer trop aiſément que la prohibition du Commerce de l'Angleterre, avec quelque Nation, doive néceſſairement devenir fatale à celui de cette Nation qu'elle veut faire tomber. Ce Livre d'ailleurs contient d'excellens principes, & fait ſentir toute l'importance du Commerce & de ſes branches infinies ; c'eſt la connoiſſance de ces détails particuliers, dont l'étude eſt immenſe, qui, à proprement parler, conſtitue la ſcience du Commerce. L'Auteur à qui nous devons les *Elémens du Commerce*, nous avoit donné quelque tems auparavant une Traduction du *Négociant Anglois*, & nous lui avons de plus l'obligation d'avoir relevé quelques erreurs de l'Original.

Dr. DAVENANT's Report, &c.

Cet Ouvrage de M. DAVENANT, qui fut peut-être trop cenſuré lorſqu'il parut pour la premiere fois, eſt aujourd'hui d'une grande autorité en Angleterre. Il s'y étoit propoſé

pour objet de faire voir que le Commerce de cette Nation devenoit plus étendu par la Paix d'Utrecht. Parmi les moyens qu'il a employés pour le prouver, il a communiqué au Public une quantité de faits, dont la connoiſſance eſt de la plus grande importance pour le Commerce. C'eſt à cet Auteur que l'on doit la perfection de l'Arithmétique Politique, dont M. GUILLAUME PETTY eſt l'Inventeur. On peut regarder cette Science comme celle qui fait les habiles Miniſtres, & ſans laquelle il n'eſt pas poſſible de bien conduire les affaires, ſoit dans la Paix, ſoit dans la Guerre.

Sir JOSIAH CHILD eſt un Négociant Anglois qui avoit fait une fortune immenſe par ſon Commerce, & dont les Deſcendans ont depuis été créés Comtes & Vicomtes. Il paſſe aujourd'hui pour le plus habile de ceux qui ont écrit ſur cet objet important, quoiqu'on ne lui ait pas d'abord rendu cette juſtice. Son Ouvrage n'eſt à préſent ſi eſtimé, que parce qu'il eſt mieux entendu qu'il ne l'étoit alors. Il y régne un grand ſens, & la connoiſſance la plus profonde de la matiere qu'il traite. Ceux qui l'étudieront avec ſoin, ſont ſûrs d'y trouver les Rudimens de cette Science, dont

dont l'objet eſt de rendre un Pays riche & le Peuple qui l'habite heureux. Il eſt certainement digne de la curioſité de ceux qui font un aſſez bon uſage de leur eſprit, pour s'occuper des matieres qui intéreſſent le plus la Société. Auſſi la Traduction que j'en avois annoncée à la premiere Edition de ces Diſcours Politiques a-t-elle été extrêmement bien reçue du Public. On l'a doit au zele d'un Citoyen inſtruit de tous les différents Commerces de l'Europe & uniquement occupé de ce qui peut contribuer à l'aggrandiſſement du notre.

The Trade and Navigation of Great-Britain by JOSHUA GEE.

Cet Anglois étoit un Quaker Négociant, dont l'Ouvrage en a d'abord beaucoup impoſé, & eſt encore en grande eſtime parmi les Gens ſuperficiels, parce qu'il donne une idée générale aſſez juſte du Commerce de ſa Nation: ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'après avoir prouvé que l'Angleterre fait le plus grand Commerce, ce bon Quaker ſe déſeſpere vraiment de ce qu'elle ne fait pas ſeule le Commerce de toute l'Europe. Il prétend de plus prouver qu'elle auroit de quoi le faire.

Aléxandre lui-même n'avoit pas à beaucoup près l'ame auſſi ambitieuſe que pluſieurs des Négocians Anglois ; il en eſt qui, quand même ils feroient, non-ſeulement le Commerce de tout le Monde connu, mais, s'il étoit poſſible, le Commerce de tous les Mondes que Dieu a faits, au lieu de le remercier de celui dont ils jouïroient, continueroient à ſe plaindre & en demanderoient encore davantage. Tel eſt l'Eſprit qui regne dans l'Ouvrage de M. JOSHUA GE'E ; c'eſt le Recueil de différens Mémoires qu'il avoit préſentés lui-même au Gouvernement pour augmenter le Commerce d'Angleterre, & ſur-tout celui de ſes Colonies qu'il paroît avoir très-bien entendu. Il eſt avantageux à une Nation d'avoir des Négocians ardens, & qui témoignent autant de zèle pour le bien public, quoique l'intérêt particulier ſoit communement ce qui les échauffe le plus ; mais il peut être dangereux pour des Miniſtres d'écouter trop ce zèle, qui ſouvent eſt indiſcret. Le Parlement d'Angleterre lui-même en a fait plus d'une fois l'épreuve. Quoi qu'en diſe M. GE'E, lorſqu'on voudra en Angleterre interdire

abſolument l'entrée de toutes les Denrées de France, notre Gouvernement uſera de repréſailles, & les Anglois ſeront ceux qui en ſouffriront le plus; ils n'en ont point qui ſoient pour nous de néceſſité abſolue, & la richeſſe de notre climat en produit dont, moralement parlant, ils ne peuvent ſe paſſer.

OUVRAGES SUR LE COMMERCE, les Finances, &c. cités dans les Notes sur les DISCOURS de M. HUME, & qui ont paru en France depuis deux ans.

Théorie & Pratique du Commerce & de la Marine, Traduction libre sur l'Espagnol de Don GERONYMO DE UZTARIZ. A Paris chez la Veuve Estienne & Fils, rue Saint Jacques, à la Vertu, M. DCC. LIII.

Le Titre du Livre en annonce l'importance, & il le remplit. Tout excellent qu'il est, il s'en faut beaucoup pourtant qu'il soit aussi connu en France qu'il mérite de l'être. Ceux que nous regardons comme nos Maîtres en cette partie, les Anglois eux-mêmes ont trouvé de quoi s'instruire dans les sages Réflexions de cet Auteur Espagnol. Il a eû pour objet le bien de sa Patrie; il a occupé des Places qui le mettoient à portée de le connoître. Il a vû

les choſes en Grand, en Homme d'Etat. Il déduit les effets des cauſes. Il remonte à la ſource du mal quel qu'il ſoit, & il en indique le remède. En ſe plaignant, comme le Cardinal ALBERONI, de la prodigieuſe diminution de la Puiſſance d'Eſpagne, & de la Dépopulation de cette vaſte Monarchie ; il attribue moins ce malheur à la Découverte des Indes, & à l'expulſion des Maures, qu'à la mauvaiſe Adminiſtration des Finances, qui a fait tomber les Manufactures & abandonner la Culture des Terres. Ce n'eſt pas ſeulement par attachement pour ſon Pays, c'eſt parce qu'il le connoît mieux que ce Miniſtre étranger, qu'il réfute le préjugé où l'on eſt ſur l'exceſſive pareſſe & le peu d'induſtrie des Eſpagnols. En faiſant voir ce qu'ils ont été autrefois, il prouve ce qu'ils pourroient être encore, ſi ſuivant ſes principes on rémédioit petit à petit à ce que l'Etat a ſouffert par une longue ſuite de mauvaiſes Adminiſtrations. Et que ne doit-on pas ſe promettre en effet de la ſageſſe du Prince qui regne aujourd'hui & de l'attention qu'il donne au bien de ſes Sujets!

Nous devons cette Traduction l'un des meilleurs Ouvrages que nous ayons ſur cet-

te matière à Mr. DE FORTBONNAIS dont *les Elements du Commerce* ont rendu depuis le nom ſi célèbre.

Rétabliſſement des Manufactures & du Commerce d'Eſpagne, traduit de l'Eſpagnol de Don BERNARDO DE ULLOA, dédié à PHILIPPE V. *& publié à Madrid en* 1740. *imprimé à Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez les Freres Eſtienne, rue Saint Jacques*, M. DCC. LIII.

M. DE DANGEUL avant que de publier ſes propres Réflexions ſur le Commerce de France & ſur celui d'Angleterre avoit prouvé par cette Traduction ſon goût pour les Ouvrages dont le bien public eſt l'objet. Celui-ci peut être regardé en quelque ſorte comme un Commentaire & un Supplément du précédent, & méritoit d'autant plus de paroître en notre Langue, que, ſuivant la ſage Réflexion du Traducteur, ce que Don BERNARDO DE ULLOA dit ſur les Douanes intérieures & ſur les Droits d'entrée & de ſortie d'Eſpagne, n'eſt pas ſi particulièrement propre à ce Royaume, qu'une autre Nation n'en pût faire ſon profit par de ſages applications.

Le Négociant Anglois, ou Traduction libre du Livre intitulé: THE BRITISH

MERCHANT, *contenant divers Mémoires ſur le Commerce de l'Angleterre avec la France, le Portugal & l'Eſpagne, publié pour la premiere fois en* 1713. (deux Volumes) *imprimé à Dreſde, & ſe vend à Paris chez les Freres Eſtienne, rue Saint Jacques, à la Vertu,* M. DCC. LIII.

J'ai parlé ailleurs du mérite de cet Ouvrage dont nous devons encore la Traduction à Mr. DE FORTBONNAIS. Quoy qu'en rendant les plus grands ſervices à ſa Patrie, ſa modeſtie lui faſſe garder l'anonyme, il ne doit pas trouver mauvais que je cherche à ſatisfaire la curioſité du Public toûjours empreſſé de connoître & d'honorer les noms de ceux qui conſacrent leurs veilles à ſon utilité.

Eſſai Hiſtorique ſur les differentes ſituations de la France par rapport aux Finances ſous le Regne de LOUIS XIV. *& la Régence du Duc d'Orléans, par M. DEON DE BEAUMONT. A Amſterdam* (Paris) *aux dépens de la Compagnie,* M. DCC. LIII.

Le jeune Homme qui a cherché à ſe faire connoître par cet Ouvrage n'a point approfondi les cauſes, & s'eſt contenté d'écrire les faits. Il a puiſé dans les

bonnes ſources les Eloges & les Critiques qu'il fait des différens Miniſtres, qui ont régi les Finances pendant cette longue ſuite d'années. Son objet principal eſt de prouver que ſi dans les tems où la France pouvoit prévoir qu'elle auroit de longues & fâcheuſes guerres à ſoûtenir, elle avoit pris des meſures pour ne pas laiſſer groſſir & perpétuer les charges qu'elle étoit obligée d'impoſer ſur l'Etat, & les Dettes que le Roi étoit forcé de contracter, elle n'auroit ni épuiſé les Sujets & les Finances, ni détruit, comme elle a fait par degrès, ſon Crédit public & particulier : mais que malheureuſement le Gouvernement n'ayant jamais ſongé qu'au préſent, ſans ſe mettre en peine de l'avenir, le mal s'eſt accru de Miniſtre en Miniſtre, & que le dernier en Place a toûjours été occupé à étayer plutôt l'édifice, qu'à le rétablir ſur des fondemens ſolides. L'Eſſai finit par ce que l'Auteur appelle une ébauche du Portrait d'un vrai Miniſtre des Finances (*a*), qui doit toûjours penſer, dit-il,

(*a*) Quelque beau que ſoit le Portrait que M. le Duc DE SULLY a tracé d'un Miniſtre des qu'il

qu'il eſt celui ſur lequel les Peuples ont le plus les yeux ouverts ; qu'il eſt proprement le Pere, le Juge & l'Econome du Royaume ; qu'il eſt, pour ainſi dire, l'Arbitre des Fortunes, & qu'il réunit en lui ſeul les vœux, les eſpérances & ſurtout la confiance de tous les Sujets. Après avoir achevé ce Portrait, il ajoûte qu'il n'eſt point imaginaire, & que les exemples du paſſé & du préſent lui en ont fourni les traits. On reconnoît en effet qu'il les a empruntés de M. COLBERT, & d'un Miniſtre qu'on ſe hâte de nommer ſans qu'il le déſigne & qui devient tous les jours plus cher à la France.

Diſſertation ſur l'Etat du Commerce en France, ſous les Rois de la premiere & de

---

Finances, comme il s'y eſt peint lui-même, on ne peut nier que ce Portrait ne ſe ſente de ce que ſes Maximes & ſes Mœurs ont eu de trop outré ſur pluſieurs choſes, & ſpécialement ſur le Luxe. Tout ce qu'il y a à dire ſur ce ſujet, me paroît renfermé dans les quatre qualités que le Cardinal DE RICHELIEU exige pour rendre un Homme digne d'entrer dans les Conſeils du Roi, qui ſont la Capacité, l'Application, la Fidélité & la Fermeté.

la ſeconde Race, qui a remporté le Prix au Jugement de l'Académie des Sciences, Belles Lettres & Arts d'Amiens en l'année 1752. *par M. l'Abbé CARLIER. A Amiens chez la Veuve Godart, & ſe vend à Paris chez Lambert, &c.* M. DCC. LIII.

On ne peut trop louer un Auteur qui fait paroître autant d'érudition, de l'avoir tournée du côté d'un objet auſſi intéreſſant & auſſi utile. Il partagera avec l'Académie d'Amiens le mérite qu'elle a d'avoir, pour ainſi dire, ouvert cette nouvelle carriere aux Gens de Lettres. Le Prix qu'elle a propoſé pour l'Année derniere (*a*), prouve encore plus l'application de cette Compagnie aux Objets du Commerce. L'encouragement qu'elle donne à ceux qui peuvent contribuer à en augmenter les Richeſſes, eſt un exemple pour les autres Académies du Royaume, qui fera

(*a*) *Quelles ſont les différentes qualités de Laines néceſſaires aux Manufactures de France? Ces Manufactures peuvent-elles ſe paſſer des Laines d'Eſpagne, d'Irlande, ou de toute autre Laine étrangere? Quels ſeroient les moyens de donner aux Laines de France les qualités qui leur manquent, & d'en augmenter la quantité?*

dans la Nation à celle d'Amiens un honneur immortel.

Conſidérations ſur les Finances d'Eſpagne. A Dreſde (Paris) M. DCC. LIII.

Le Traducteur de Don GERONYMO DE UZTARIZ eſt l'Auteur de ces Conſidérations qui renferment beaucoup de choſes dans un très-petit Volume. Il paroît s'y être encore propoſé de prouver par l'exemple de l'Eſpagne, qu'en quelque Pays que ce ſoit la mauvaiſe Adminiſtration des Finances eſt également nuiſible & au Commerce & à l'Agriculture même qui en eſt la baſe.

Eſſai ſur la Police générale des Grains. A Londres (Paris) M. DCC. LIV.

Cet Eſſai en eſt à la troiſième Edition, ce qui en prouve ſuffiſamment le mérite & le ſuccès. On ne peut ſavoir trop de gré à l'Auteur de la ſageſſe avec laquelle il a traité une matiere tout à la fois ſi importante & ſi délicate. Rendons auſſi juſtice à l'encouragement que les Miniſtres aujourd'hui donnent eux-mêmes aux Citoyens qui travaillent utilement ſur ces matieres. Rien ne prouve davantage qu'ils ont pour objet le bien du Public, que de

trouver bon qu'on l'éclaire ſur ſes vrais intérêts.

*Eſſai ſur les Intérêts du Commerce Maritime, par M. D****. A la Haye* (Paris) M. DCC. LIV.

Comme ce petit Livre devient aſſez rare, je crois qu'il eſt de l'utilité publique de le faire connoître : Quoique l'Auteur, conformement au Titre de ſon Ouvrage, ne faſſe qu'effleurer beaucoup de matieres, il paroît n'être pas moins au fait du Commerce d'Angleterre que de celui de France. Il fait mieux ſentir qu'aucun des François qui en ont écrit, l'influence néceſſaire que les Partis oppoſés des *Whigs* & des *Torys*, qui diviſent l'Angleterre, ont non-ſeulement ſur l'Adminiſtration intérieure du Royaume, mais même ſur ce qui intéreſſe le plus leurs voiſins. D'après Mylord BOLINGBROKE, ou du moins d'accord avec lui, M. D**** prouve que les *Whigs* qui gouvernent, & dont les biens ſont placés dans les Fonds publics, pancheront toûjours pour la Guerre, attendu qu'étant maîtres de l'Argent & des Fonds circulans, leur intérêt perſonnel la demande ; que les *Torys*, au contrai-

re, dont les biens ſont principalement en fonds de terre, ſeront conſtamment les Partiſans de la Paix, parce que le poids principal des Taxes en tems de guerre tombé ſur eux, tandis que les *Whigs*, profitant de la néceſſité où ſe trouve le Gouvernement d'emprunter d'eux à un plus fort intérêt qu'en tems de Paix, jouïſſent de tous leurs revenus dans ces tems orageux ſans rien contribuer aux dépenſes de l'Etat. Ce que dit l'Auteur des Entrepriſes continuelles de l'Angleterre pour augmenter ſon Commerce & diminuer le nôtre, prouve la néceſſité de profiter de la Paix pour rétablir les forces Maritimes du Roi (*a*), qui dépendent ab-

(*a*) „La Marine, qui demande une ſi grande „ſujétion, ne prend pas des progrès bien rapi„des ; elle ne peut les tirer que de l'aiſance & de „la ſplendeur, que le tems de la Paix & un bon „Gouvernement donnent à un Royaume."

Mémoires de Sully, Liv. X.

„Il faut être puiſſant, dit le Cardinal DE RI„CHELIEU, pour prétendre à cet héritage (la „poſſeſſion de la Mer); les titres de cette Do„mination ſont la force, & non la raiſon."

Teſtament Politique de ce Cardinal, ſeconde Partie, Chap. 1. Section 5.

ſolument de la Navigation Marchande. Il propoſe pour cela pluſieurs moyens qu'il laiſſe à juger à la ſageſſe du Miniſtere. Un de ceux qui contribueroient le plus à faire fleurir le Commerce en France, ſeroit une Ordonnance du Roi dans l'eſprit de l'Acte de Navigation paſſé au Parlement d'Angleterre en 1660. que les Anglois regardent comme leur *Palladium*, & dont il donne une Traduction. Il eſt bien difficile de n'y pas admirer la ſageſſe des Anglois, & il eſt encore plus étonnant que nous tardions ſi long-tems à l'imiter.

M. D * * * * eſt entré dans un aſſez grand détail ſur nos Colonies, ſur leur état actuel, ſur les avantages que le Roi & l'Etat retirent de ce Commerce, ſur les facilités qu'il y auroit d'en augmenter les richeſſes, & ſpécialement à l'égard de la Colonie de la Louiſiane, qui ne demande que des bras pour la cultiver, & qui par la plantation du Tabac, la ſeule pro-

---

Et quelle Domination ! La Maxime ancienne attribuée à Thémiſtocle ſera vraie dans tous les tems : *Qui eſt le Maître de la Mer eſt le Maître de tout.*

duction de la terre, qui donne aux Anglois un avantage ſur nous, nous mettroit à portée de devenir leurs Rivaux en cette partie, ou du moins de ne plus acheter de leur Tabac. Les Anglois, en année commune, en fourniſſent dix-ſept millions de livres aux Fermiers Généraux. L'Auteur fait part au Public d'un Projet préſenté au Miniſtre, qui dans l'eſpace de douze ans, mettroit la France en état de ſe paſſer de celui qu'elle eſt obligée de tirer des Anglois, & par conſéquent augmenteroit d'autant la balance du Commerce en faveur de cet Etat.

Remarques ſur les Avantages & les Déſavantages de la France & de la Grande-Bretagne, par rapport au Commerce & aux autres ſources de la Puiſſance des Etats. Traduction de l'Anglois du Chevalier JOHN NICKOLLS. A Leyde (Paris) M. DCC. LIV.

Cet Ouvrage eſt aſſez connu par les trois Editions qui en ont été faites en moins de deux mois. Il vient d'en paroître une Traduction Angloiſe, qui ne permet plus de douter dans quelle Langue l'Original a été écrit & quel en eſt le véritable Auteur.

Elémens du Commerce (deux Volumes.) *A Leyde, & ſe trouve à Paris chez Briaſſon, David l'aîné, Durand, &c. rue Saint Jacques.*

La ſeconde Edition de cet Ouvrage où l'Auteur a fait quelques Additions qui luy donnent un nouveau prix s'eſt débitée avec le même ſuccès que la premiere. Mr. DE FORTBONNAIS qui a bien voulu ſe charger de l'article du Commerce dans l'Enciclopédie a raſſemblé dans ces deux Volumes les Articles épars de ce Dictionnaire ſur cette matiere qu'il a traitée en Maître. Il y prouve qu'en éffet le Commerce eſt une Science qui a ſes principes & que perſonne ne les connoit mieux que luy.

Eſſai ſur la différence du Nombre des Hommes dans les tems Anciens & Modernes, dans lequel on établit qu'il étoit plus conſidérable dans l'Antiquité, traduit de l'Anglois de M. WALLACE, Chapelain de Sa Majeſté Britannique & Membre de la Société Philoſophique d'Edimbourg, par M. DE JONCOURT, Profeſſeur de Langues Etrangeres à Paris. Londres (Paris) M. DCC. LIV.

Teſtament Politique de Mylord BOLINGBROKE écrit par lui-même, ou Conſidéra-

tions ſur l'Etat préſent de la Grande-Bretagne, principalement par rapport aux Taxes & aux Dettes nationales, leurs cauſes & leurs conſéquences, traduit de l'Anglois. A Londres (Paris) M. DCC. LIV.

L'Ouvrage que nous annonçons ici, eſt le même que celui dont nous avons fait imprimer la Traduction à la fin du premier Volume de M. HUME: nous avons regret que celle-ci, qui mérite les plus grands éloges, n'ait pas paru plutôt; nous nous ſerions contentés d'y renvoyer le Lecteur. Au reſte, l'Original n'a pas en Anglois d'autre titre que celui ſous lequel nous l'avons fait paroître en François. Mylord BOLINGBROKE étoit trop modeſte pour en donner un auſſi pompeux que celui de *Teſtament Politique*, à des Réflexions auxquelles il n'a pas même eû le tems de mettre la derniere main: s'il en eût voulu faire un, il eût été plus général; il eût découvert toutes les playes de l'Etat, & en eût indiqué les remèdes. Un des premiers devoirs des Traducteurs, eſt de ne s'écarter en rien de l'eſprit des Auteurs qu'ils traduiſent. En voulant par un titre faſtueux en impoſer au Lecteur, on le trompe ſur le caractere de l'Ouvrage

qu'on lui préſente ; du moins on ſe met dans le riſque de ne pas tenir ce qu'on lui promet. On annonce au Public *les Mémoires de Mylord BOLINGBROKE*, & que lui donne-t-on ? La Traduction d'une ſimple Lettre à M. WINDHAM, où ſon Ami ſe borne à juſtifier à ſes yeux la conduite qu'il a tenue ſoit pendant ſon Miniſtere, ſoit depuis qu'il a été forcé de quitter l'Angleterre. Si les Libraires veuleut des titres qui piquent la curioſité, les Lecteurs exigent qu'on rempliſſe ſes engagemens. Ne prêtons point aux Anglois nos mœurs & notre façon de penſer : ils ont l'avantage de pouvoir compter la modeſtie au rang des vertus qui caractériſent leur Nation. Ceux d'entre eux qui ont rendu les plus grands ſervices à la Patrie, ont dédaigné le ſoin de les tranſmettre à la poſtérité. J'ai connu particulierement Mylord BOLINGBROKE, je ſuis perſuadé qu'il ne nous eût pas laiſſé l'Hiſtoire des Evènemens, où il a eû le plus de part, s'il ne s'étoit pas trouvé dans la néceſſité de repouſſer les traits de la calomnie. Un de nos Auteurs François en a fait la remarque : nous avons une multitude de Mémoires qui ne ſont que des mouvemens

de la vanité de ceux qui les ont écrits ; le premier Anglois qui ſe ſoit aviſé de publier lui-même l'Hiſtoire de ſa Vie, étoit un Comédien.

F I N.

Imprimé à PFOERTEN
Chez JEAN TOBIE SIEFARD.

TABLE

DU SECOND VOLUME.

DISCOURS IX. *De quelques Coûtumes remarquables,* Page 1

DISCOURS X. *De la Population des Nations anciennes,* 22

DISCOURS XI. *De la Succeſſion Proteſtante,* .. 182

DISCOURS XII. & dernier. *Idée d'une République parfaite,* 213

Notice de quelques-uns des Principaux Ouvrages Anglois ſur le Commerce, 250

Ouvrages ſur le Commerce, les Finances, &c. cités dans les Notes ſur les Diſcours de M. Hume, & qui ont paru en France depuis deux ans, 260

Fin de la Table.
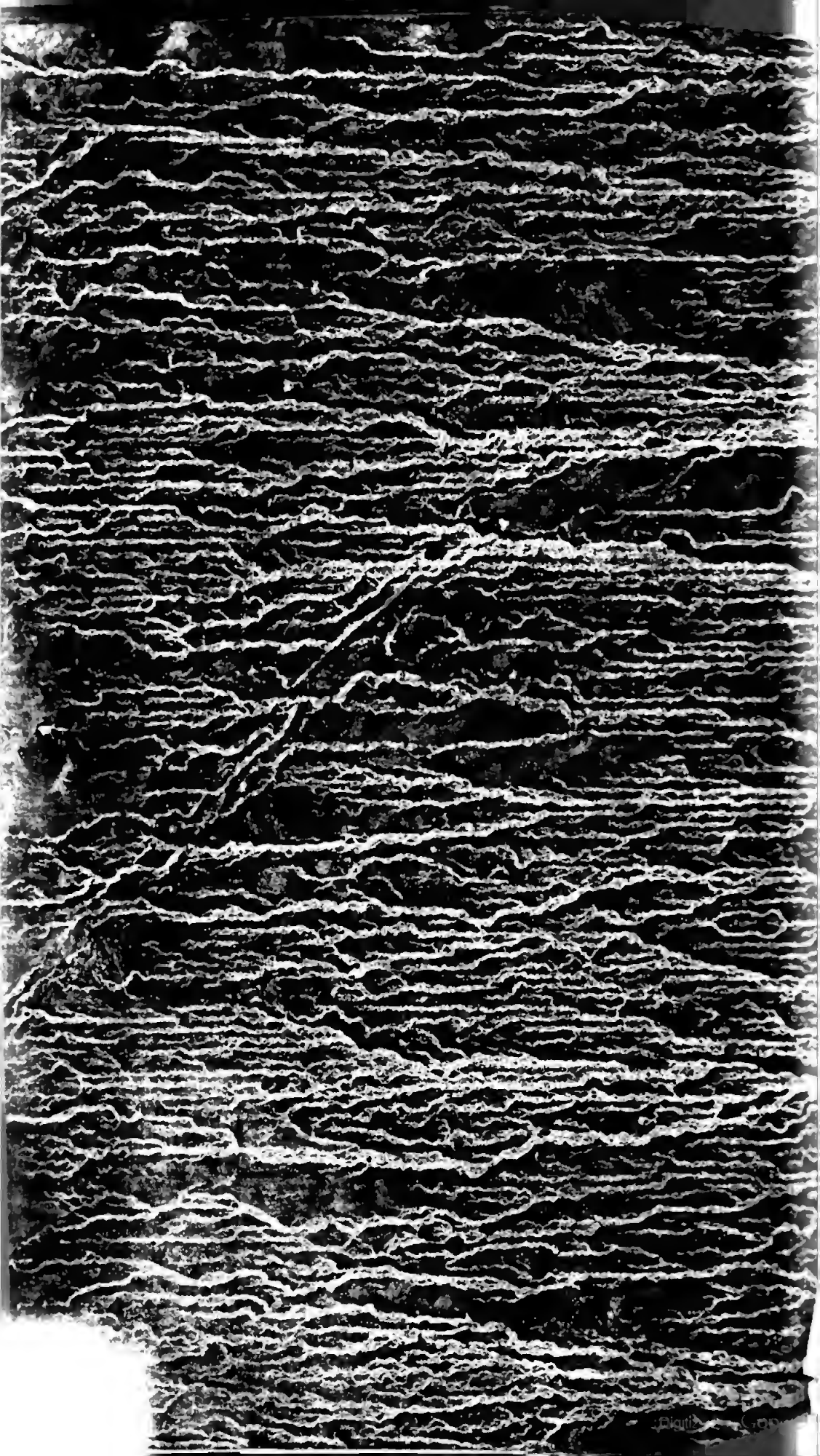
HAG 2010396